

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2017

بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS	5
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	7
CHAPITRE I : EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE.....	11
Contexte demeure marqué par une décélération du crédit au plan national et un dynamisme des activités transfrontalières	
CHAPITRE II : RISQUES BANCAIRES	65
Tassement de la montée du risque de crédit	
CHAPITRE III : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	89
Mobilisation pour accompagner le démarrage de l'activité de financement participatif	
CHAPITRE IV : SUPERVISION BANCAIRE.....	111
Focus sur la conformité réglementaire et les risques à caractère systémique	
ANNEXES	135
TABLE DES MATIERES	161

MOT DU WALI

Dix années après le déclenchement de la crise financière internationale, l'économie mondiale s'est davantage affermie en 2017, aussi bien dans les principales économies avancées que dans les pays émergents. Au niveau national, la croissance économique s'est améliorée à 4,1% au lieu de 1,1% en 2016, sous l'effet conjugué de la forte hausse de la valeur ajoutée agricole de 15,4% et de l'augmentation de 2,7% de celle des activités non agricoles.

Favorisé par la diversification de ses activités et son développement à l'international, le secteur bancaire national a continué de faire preuve d'une bonne résilience, en dépit d'un environnement national marqué par une croissance modeste du crédit et un coût du risque encore élevé. Le ratio de solvabilité et de tier 1, respectivement de 13,9% et 11%, demeurent supérieurs aux exigences minimums bâloises. Le taux de créances en souffrance s'est stabilisé à 7,5%, après des hausses successives depuis 2012.

Sur le plan de la rentabilité, les neuf groupes bancaires ont réalisé, sur base consolidée, un résultat net-Part du groupe en hausse de 9,2% contre 6% en 2016, dégagant un rendement des actifs de 0,9% et des fonds propres de 10,2%. Sur base sociale, la baisse du coût du risque, pour la première fois depuis 2008, conjuguée à une hausse du produit net bancaire, ont permis au résultat net de s'améliorer de 17,6%, contre une baisse normative de 1,7% une année auparavant.

Dans une conjoncture demeurant malgré tout porteuse de risques, Bank Al-Maghrib a continué de suivre avec vigilance la qualité des actifs bancaires et les expositions des banques au risque de taux d'intérêt, pendant que de nouveaux risques émergents suscitent une attention accrue, notamment ceux induits par la vague de la technologie et du digital et ceux inhérents aux changements environnementaux et à la transition vers une économie bas carbone.

Aussi, le cadre de supervision des banques d'importance systémique s'est davantage renforcé avec l'adoption d'une réglementation requérant de celles-ci la préparation d'un plan de redressement de crise interne visant à définir les solutions qu'elles comptent mettre en oeuvre pour rétablir leur situation, en réaction à d'éventuels chocs extrêmes, de sorte à limiter l'impact sur le système financier. En parallèle, la Banque œuvre, en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, et avec l'assistance de la Banque Mondiale, à adopter un régime juridique de résolution bancaire, en ligne avec les normes internationales.

Pour consolider davantage l'assise financière du secteur bancaire, une nouvelle génération de réformes structurantes est à l'œuvre, en convergence avec les normes internationales, portant sur le rehaussement des règles de classification des créances et de provisionnement. En concertation avec les opérateurs, Bank Al-Maghrib travaille à une mise en oeuvre graduelle pour préserver la capacité des acteurs bancaires à financer l'économie.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Consciente des enjeux que comporte la première application de cette norme, Bank Al-Maghrib étudie les dispositions transitoires à mettre en place pour une absorption graduelle des impacts induits au niveau des fonds propres prudentiels des groupes bancaires.

Dans le cadre du renforcement de la supervision transfrontalière, Bank Al-Maghrib a élargi son cadre de coopération international notamment avec la conclusion cette année de 3 nouvelles conventions en matière de coordination du contrôle bancaire avec les Banques Centrales de Tanzanie, du Rwanda et de la Jordanie, portant le nombre de ces conventions à 12 couvrant la majorité des pays de présence. Parallèlement, elle a continué à suivre, de manière rapprochée, les chantiers d'harmonisation des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à travers le réseau des filiales des groupes bancaires en Afrique.

Dans le domaine de la préservation de l'intégrité financière du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à faire converger le dispositif réglementaire bancaire de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme avec les normes du Groupe d'Action Financière International et a, dans ce cadre, revu la circulaire relative au devoir de vigilance des établissements de crédit, tout en renforçant son dispositif de contrôle en la matière.

Dans un contexte de digitalisation croissante des services bancaires, Bank Al-Maghrib a réservé une attention particulière au risque de cyber-attaques et à sa gestion par les acteurs bancaires. Elle a arrêté la liste des banques désignées en tant qu'Infrastructures d'Importance Vitale, en coordination avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, relevant de l'Administration de la Défense Nationale. Ces banques ont été appelées à identifier leurs Systèmes d'Information Sensibles à l'effet de les soumettre à des mesures de sécurité renforcées.

En préparation au passage au régime de change flexible, la Banque a également mené des vérifications sur les dispositifs de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité en devises, auprès de banques actives sur le marché des changes.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer à la protection de la clientèle des établissements de crédit. Elle a mené, à cet effet, des contrôles pour vérifier la mise en œuvre par ces établissements aussi bien des dispositions de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, de l'article 503 du code de commerce relatif à la clôture de comptes que celles du cadre réglementaire du traitement des réclamations de la clientèle.

La Banque est demeurée attentive face à la prolifération et aux agissements de certaines sociétés dites de ventes pyramidales qui collectent des fonds du public, en dehors de tout cadre réglementaire. Elle a instruit les cas de sociétés déclarées par les banques, tout en appelant celles-ci à une vigilance renforcée.

D'un autre côté, et en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la Banque a veillé à mettre en garde le public quant à l'utilisation du Bitcoin comme moyen de paiement pour l'achat de produits et services. A cet effet, les trois autorités ont alerté sur les risques associés à l'utilisation des « monnaies virtuelles » et se rapportant, notamment, à l'absence de protection du consommateur, au caractère hautement spéculatif de ces actifs et à leur utilisation potentielle à des fins illicites ou criminelles, notamment au titre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

L'année 2017 a été également marquée par le démarrage graduel de l'activité bancaire participative au cours du 2^{ème} semestre, à travers notamment la commercialisation de la mourabaha immobilière, les autres produits devant encore faire l'objet d'un processus de validation auprès du Conseil Supérieur des Ouléma. Au cours de cette année, la Banque a mené un travail intensif pour accompagner les opérateurs dans la préparation du cadre contractuel des produits et faire progresser en parallèle le cadre prudentiel y afférent. Le cadre comptable édicté par Bank Al-Maghrif a été adopté par le Conseil National de la Comptabilité.

La Banque a également œuvré, aux côtés de la Direction Générale des Impôts, à compléter certaines dispositions fiscales pour assurer la neutralité de traitement des produits et services bancaires participatifs et conventionnels, tout en apportant sa contribution, avec les parties prenantes, aux travaux préparatoires à la mise en place des autres composantes essentielles à l'écosystème participatif, afférentes notamment à l'assurance takaful, aux certificats de sukuks et à la garantie participative.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

- 2 janvier** : Publication par Bank Al-Maghrib d'un communiqué de presse informant sur l'octroi des agréments aux banques et fenêtres participatives.
- 15 janvier** : Entrée en vigueur du code de la mobilité bancaire adopté par les banques en 2016, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib.
- 20 février** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Accra à Ghana, à la 15^{ème} réunion du groupe de travail des Services Financiers Numériques (DFS).
- 28 février** : Organisation par Bank Al-Maghrib, à Rabat, en collaboration avec l'Islamic Financial Services Board (IFSB), avec le soutien de la Banque Islamique de Développement, d'un Workshop régional sur la facilitation de l'implémentation des normes prudentielles de l'IFSB.
- 3 mars** : Tenue de la réunion du Wali de Bank Al-Maghrib avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit.
- 22 mars** : Signature d'une convention en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale avec la Banque Centrale de Rwanda.
- 22 mars** : Tenue, sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib, du Conseil d'administration de la Société de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts.
- 22 mars** : Tenue, sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib, du Conseil d'administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire.
- 31 mars** : Tenue de la 3^{ème} réunion du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), dans sa composition restreinte, sous l'égide de la loi bancaire n°103-12.
- 22 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 25^{ème} réunion plénière du GAFI pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue au Koweït.
- 10 mai** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 3^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 11 mai** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 3^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 16 mai** : Organisation par Bank Al-Maghrib, à Casablanca, de la 5^{ème} édition du séminaire Euro-méditerranéen sous le thème « Transformation digitale : Inclusion financière et stabilité », en partenariat avec la Banque Mondiale et la Banque de France.
- 22 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Amman en Jordanie, à la 2^{ème} réunion annuelle du Collège des superviseurs d'Arab Bank.
- 23 mai** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 19 juin** : Signature d'une convention en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale avec la Banque Centrale de la Jordanie.
- 21 juin** : Tenue de la 11^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 23 juin** : Tenue de la 5^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

- 4 juillet** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Paris, par l’Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- 6 juillet** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l’Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- 12 juillet** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, du 2^{ème} conseil d’administration de l’observatoire de la TPME.
- 18 juillet** : Tenue de la 4^{ème} réunion du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), dans sa composition élargie et restreinte, sous l’égide de la loi bancaire n°103-12.
- 20 juillet** : Validation par le Conseil Supérieur des Oulémas des contrats mourabaha immobilière et conventions des comptes.
- 12 septembre** : Signature d’une convention en matière de contrôle bancaire, d’échange d’informations et de coopération générale avec la Banque Centrale de la Tanzanie.
- 17 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abu Dhabi, à la 41^{ème} session ordinaire du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des instituts d’émission arabes.
- 2 novembre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 4^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Attijariwafa bank.
- 20 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Antalya, à la 12^{ème} réunion du groupe consultatif régional MENA adossé au Conseil de Stabilité Financière « FSB - Financial Stability Board ».
- 30 novembre** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 2 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 26^{ème} réunion plénière du GAFI pour la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Manama.
- 11 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 30^{ème} réunion du Comité Arabe des Superviseurs issu du Fonds Monétaire arabe, à Abu Dhabi.
- 12 décembre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, à Rabat, de la 2^{ème} édition du Symposium régional sur la Stabilité Financière.
- 12 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la Conférence régionale sur la gouvernance d’entreprises organisée par l’OCDE à Rabat.
- 20 décembre** : Tenue de la 12^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 20 décembre** : Tenue de la 6^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	86
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
• Sociétés de financement	:	32
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	13
• Etablissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	:	9
• Autres établissements	:	2
- Réseau :		
• Au Maroc :		
- 6.388 agences bancaires, soit un guichet pour 5.450 habitants		
- 7.025 guichets automatiques bancaires		
• A l'étranger : 1.405 agences bancaires.		
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc : 54.651		

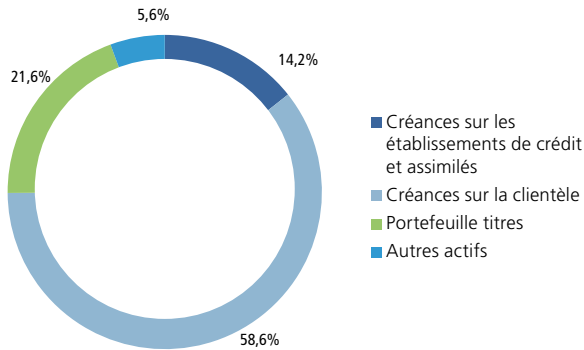
2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2015	2016*	2017
Total bilan	1.145	1.199	1.271
Crédits par décaissement (nets de provisions) ⁽¹⁾	750	775	800
Dépôts de la clientèle	819	854	901
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	104	109	115
Produit net bancaire	43,6	45,1	46,0
Résultat brut d'exploitation	23,7	23,3	23,5
Résultat net	9,4	9,2	10,8
Rendement moyen des emplois	4,82%	4,86%	4,53%
Coût moyen des ressources	1,69%	1,50%	1,38%
Coefficient moyen d'exploitation	49,1%	49,3%	50,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,1%	8,6%	9,5%
Taux des créances en souffrance	7,4%	7,6%	7,5%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	68%	69%	71%

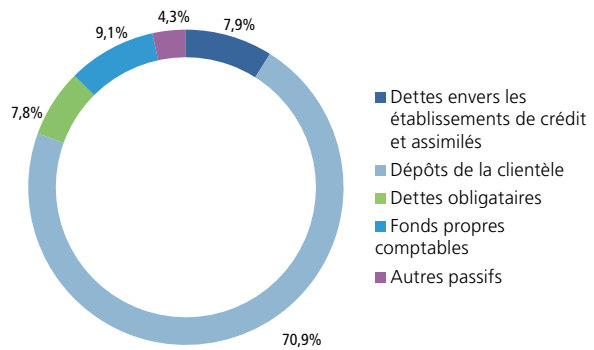
(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

*Chiffres retraités d'une opération exceptionnelle

Structure des emplois des banques



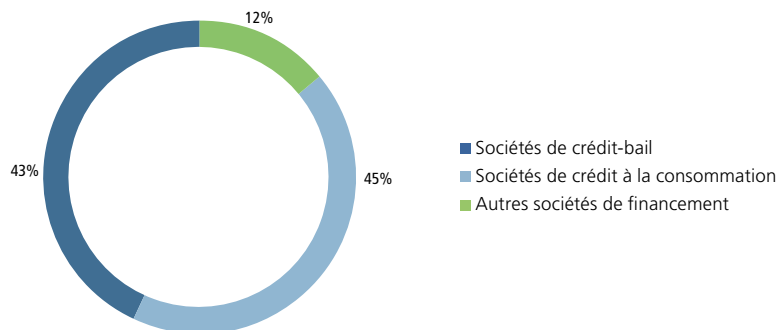
Structure des ressources des banques



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2015	2016	2017
Total bilan	103	106	113
Crédits par décaissement (nets de provisions)	91	94	99
Produit net bancaire	5,3	5,8	6
Résultat brut d'exploitation	3,3	3,6	3,7
Résultat net	1,5	1,6	1,7
Taux des créances en souffrance	9,8%	9,4%	9,4%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,0%	15,8%	15,5%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2015	2016	2017
Total bilan	6,9	7,4	7,4
Encours de crédits (brut)	5,9	6,4	6,6
Taux des créances en souffrance	3,8%	2,9%	3,3%
Résultat net	0,25	0,21	0,18

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2015	2016	2017
Total bilan	41,0	48,1	42,7
Encours de crédits (brut)	13,3	18,2	18,5
Dépôts de la clientèle	4,3	5,6	6,5
Résultat net	0,49	0,46	0,5

6 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 9 groupes bancaires- base consolidée

Montants en milliards de dirhams	2015	2016	2017
Total bilan	1.359	1.432	1.540
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	887	924	969
Dépôts de la clientèle	933	973	1.038
Capitaux propres -Part du groupe	116	124	130
Produit net bancaire	61	64	67
Résultat brut d'exploitation	30	31	32
Résultat net - Part du groupe	11,5	12,2	13,3
Coefficient moyen d'exploitation	50,7%	50,8%	51,5%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,9%	9,8%	10,2%

بنك المغرب

CHAPITRE I

EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE
ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

1 - Evolution du paysage du secteur bancaire

En 2017, les banques ont poursuivi le développement de leur réseau bancaire aussi bien à l'échelle nationale que régionale, contribuant ainsi à la bancarisation de la population et à la promotion de l'inclusion financière. Si sur le plan national, le rythme d'ouverture d'agences a nettement ralenti, comparativement aux années précédentes, la présence des groupes bancaires marocains s'est davantage renforcée sur le plan régional, suite à l'acquisition de 2 nouvelles banques, l'une en Egypte et l'autre au Niger.

1.1- Structure du système bancaire et actionnariat

Suite à l'agrément de 5 nouveaux acteurs de la finance participative, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib s'est élargi en 2017 pour couvrir une population de 86 établissements de crédit et organismes assimilés, comprenant 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 32 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de microcrédit, 9 établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

Le secteur des sociétés de financement compte 32 établissements, soit une unité de moins suite au retrait d'agrément à une société de crédit à la consommation. Le secteur des sociétés de transfert de fonds a, pour sa part, vu sa population baisser d'une unité à 9, suite également au retrait d'agrément à un établissement.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Banques	19	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7	7 (*)
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5	5
Banques participatives	-	-	-	-	-	5
Sociétés de financement	36	35	34	34	33	32
Sociétés de crédit à la consommation	18	17	16	16	15	14
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	13	13	13	13
Etablissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	10	9	10	10	10	9
Autres établissements	2	2	2	2	2	2
Total	86	84	84	84	83	86

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

L'actionnariat privé représente une part de 69% du capital des banques marocaines, correspondant essentiellement à des holdings de groupes privés, des compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et à des groupes bancaires étrangers. L'actionnariat étranger est majoritaire dans 7 banques et 7 sociétés de financement. Pour sa part, l'actionnariat étranger non majoritaire s'est renforcé, en relation avec la création de banques participatives, en partenariat avec des acteurs bancaires originaires des pays du Golfe. Le nombre d'établissements contrôlés par l'actionnariat public est demeuré stable à 5 banques et 4 sociétés de financement.

Le nombre d'établissements de crédit cotés en bourse, en 2017, a été réduit à 11 établissements, dont six banques, suite au retrait de la côte d'une société de financement. Ces établissements représentent plus de 34% de la capitalisation boursière.

Sur le plan transfrontalier, deux groupes bancaires ont procédé à l'acquisition de deux banques l'une en Egypte et l'autre au Niger. Les 3 groupes bancaires marocains sont ainsi présents dans 33 pays à l'étranger.

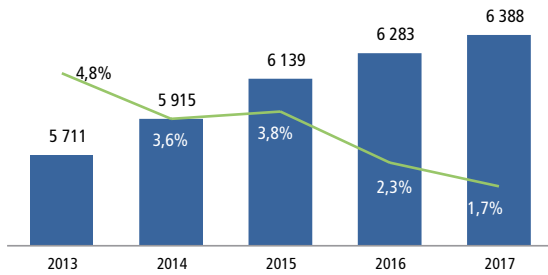
La présence de ces groupes en Afrique est répartie dans 26 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 au Maghreb et un pays en Afrique Australe. Ces groupes disposent d'un réseau de 1.405 agences, détiennent 7,2 millions de comptes et gèrent 2,5 millions de cartes bancaires.

Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées dans 7 pays en Europe à travers 3 filiales et 11 succursales. Elles opèrent également à travers 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

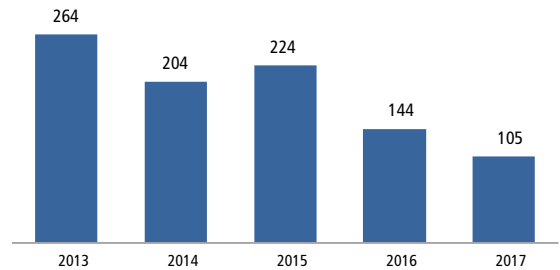
1.2- Evolution du réseau bancaire

Dans un contexte de digitalisation des services bancaires et d'usage croissant de la technologie, le rythme d'évolution du réseau bancaire poursuit son ralentissement, enclenché depuis 2012, revenant à 1,7% en 2017 contre 2,3% en 2016, 3,8% en 2015 et 9% en moyenne au cours de la période 2007/2016. Le nombre de guichets bancaires s'est ainsi établi à 6.388, soit 105 agences additionnelles au lieu de 144 un an auparavant, dont 61 nouveaux guichets ouverts par les banques conventionnelles. Pour leur part, les banques participatives, nouvellement créées, ont démarré leur activité au 2^{ème} semestre 2017, avec l'ouverture de 44 agences à fin 2017.

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire



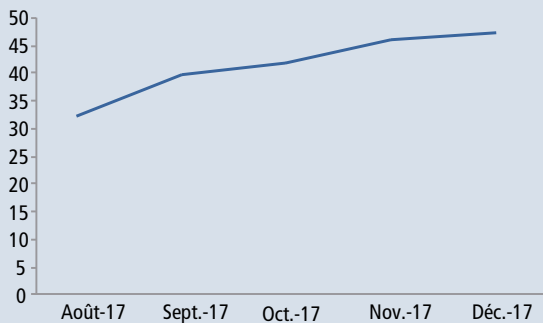
Graphique n°2 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement



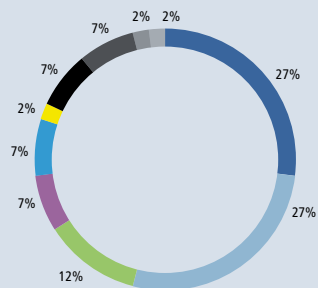
Encadré n°1 : Réseau des banques et fenêtres participatives

Les banques participatives ont démarré leur activité au cours du 2^{ème} semestre 2017. Leur réseau a atteint, à fin 2017, un nombre de 44 agences. L'essentiel du réseau se situe dans les grandes villes du Royaume. Les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra représente chacune 27% du total des agences, suivies de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec une part de 12%.

Réseau des banques participatives



Répartition des agences des banques et fenêtres participatives selon la localisation géographique à fin 2017

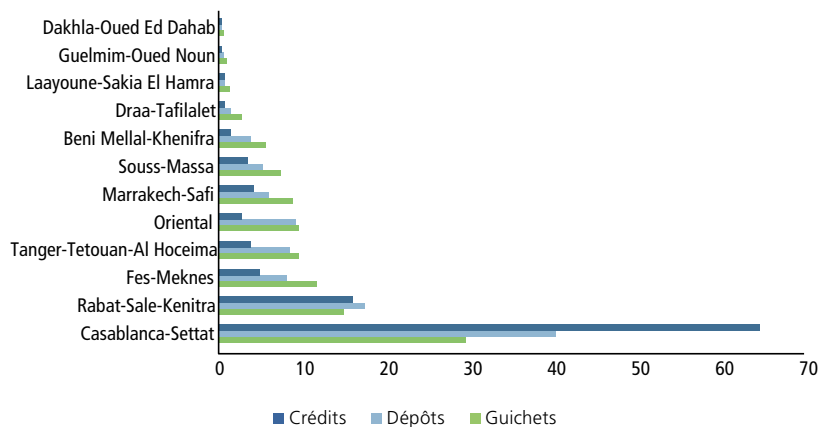


- Casa-Settat
- Rabat-Salé-Kénitra
- Tanger-Tétouan-AlHoceïma
- Fès-Meknès
- Oriental
- Béni-Mellal- Khenifra
- Marrakech-Safi
- Souss-Massa
- Laayoune- Sakia El Hamra
- Dakhla-Oued-Ed-Dahab

En conséquence, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à près de 5.450. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants s'est établie à près de 2 guichets, contre moins d'un guichet il y a une quinzaine d'années.

La répartition régionale des guichets, dépôts et crédits est restée globalement stable, en comparaison avec les années précédentes. La région de Casablanca-Settat représente une part de 29% des guichets, 39% des dépôts et 64% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 15% des guichets, 17% des dépôts et 16% des crédits. La région de Fès-Meknès représente 11% des guichets, plus de 8% des dépôts et environ 4% des crédits.

Graphique n°3 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en%)



Dans la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes.

Le réseau des sociétés de financement ressort, à fin 2017, à 250 agences propres¹, dont 56% détenus par les sociétés de crédit à la consommation et 21% par les sociétés de crédit immobilier.

Le réseau des associations de micro-crédit s'est accru de 4,5% à 1.757 antennes, après une hausse de 6,3% une année auparavant.

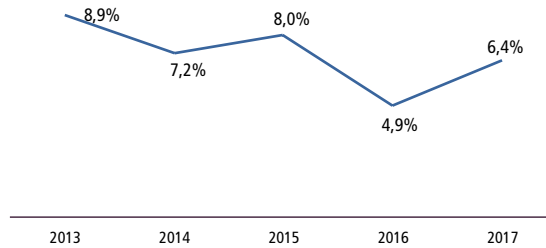
Le réseau des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds s'est renforcé de 16,6% après 28,3% en 2016, pour atteindre 4.204 points de vente, répartis en 832 agences propres et 3.372 agences gérées par les agents de paiement avec lesquels les établissements ont signé des contrats de représentation.

1.3- Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2017, le nombre de comptes bancaires a enregistré une hausse annuelle de 6,4% à près de 26 millions, après avoir augmenté de 4,9% à fin 2016.

¹ Hors réseau des sociétés de gestion de moyens de paiement.

Graphique n°4 : Evolution du nombre de comptes bancaires

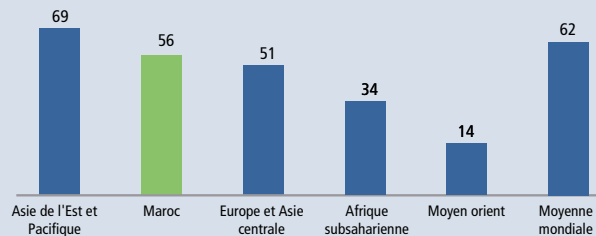


S'agissant des comptes ouverts par les banques participatives, leur nombre s'est établi à environ 27 mille comptes à fin 2017.

Encadré n°2 : Détention des comptes bancaires- Exploitation des données de la Centrale des Comptes Bancaires (CCB)

L'exploitation de la centrale des comptes bancaires mise en place par Bank Al-Maghrib, permet dorénavant de calculer un indicateur de bancarisation neutralisant l'impact de la multi-bancarisation et se limitant aux comptes des particuliers par rapport à la population adulte (dont l'âge est supérieur à 15 ans). Il en ressort un taux de l'ordre de 56% contre près de 62% au niveau de la moyenne mondiale.

Pourcentage d'adultes ayant au moins un compte bancaire



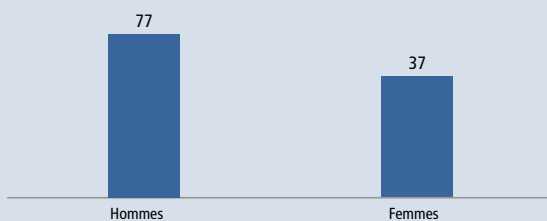
Sources : Global Findex Database, Centrale des comptes bancaires et HCP

Ce taux varie selon les caractéristiques individuelles telles que le genre, l'âge et la catégorie socio-professionnelle. En effet, selon les mêmes données de la centrale des comptes bancaires, 77% des hommes adultes possèdent un compte auprès d'une banque, contre 37% des femmes.

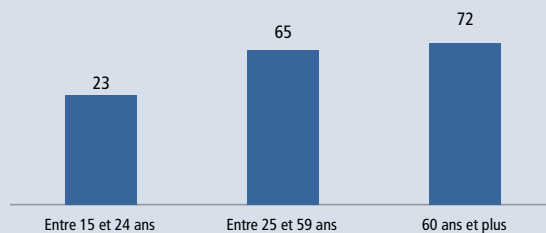
Encadré n°2 : Suite

Selon les tranches d'âge et sur la base des données de la Centrale des Comptes Bancaires, les personnes âgées entre 15 et 24 ans détiennent à hauteur de 23% un compte bancaire. Les catégories plus âgées détiennent au moins un compte bancaire à hauteur de 65% pour la population ayant la tranche d'âge entre 25 et 59 ans et 72% pour celle âgée de plus de 60 ans.

Population ayant au moins un compte bancaire selon le genre (en%)



Population ayant au moins un compte bancaire selon la tranche d'âge (en %)

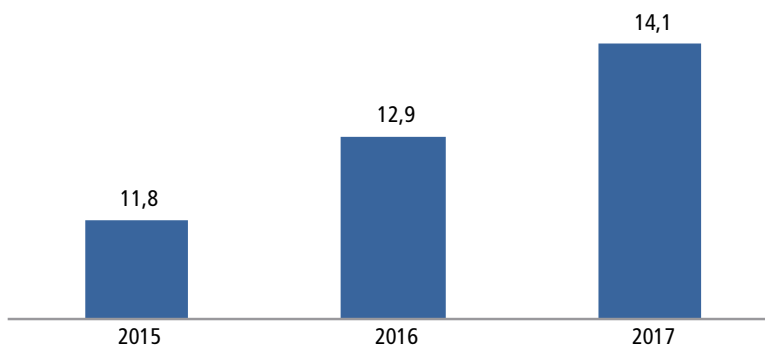


Sources : CCB et HCP

1.4- Evolution des cartes bancaires

L'usage des cartes bancaires a progressé de 9,4% à 14,1 millions à fin 2017, dont l'essentiel demeure utilisé pour des opérations de retrait et de paiement (93,3% contre 92,1% en 2016). Les cartes marocaines ont enregistré, en paiements et en retraits, 323,6 millions d'opérations pour un montant de 267,1 milliards de dirhams, en progression respectivement de 10,4% et 9,4%.

Graphique n°5 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



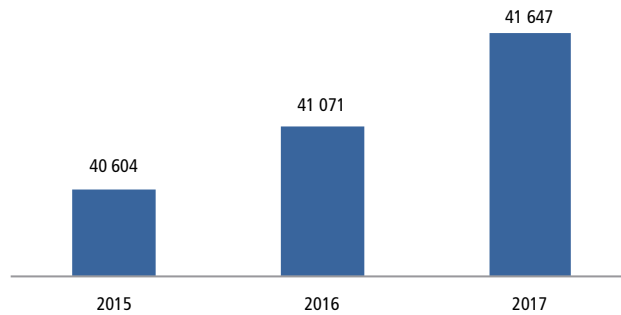
Suivant la même tendance que les agences bancaires, le réseau des guichets automatiques bancaires (GAB) a connu une hausse de 3%, consécutive à celle de 4,5% un an auparavant. Leur nombre s'est élargi de 204 nouvelles unités pour atteindre 7.025 unités à fin 2017.

1.5- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2017, à 54.651 agents, dont 76,2% sont employés par les banques, environ 8% par les sociétés de financement, 13,3% par les associations de micro-crédit et près de 2% par les établissements spécialisés en matière de transfert de fonds.

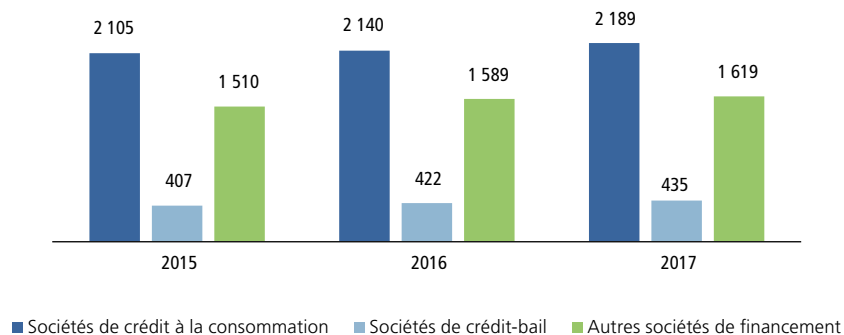
L'effectif des banques s'est renforcé de 576 nouveaux collaborateurs (soit 1,4%), pour atteindre 41.647 agents, dont 47% disposant d'un âge compris entre 25 et 35 ans, près de 30% entre 35 et 45 ans et 18% ont plus de 45 ans. Cette évolution a concerné principalement le personnel féminin, renforçant leur part dans l'effectif total du secteur bancaire à 43% contre 36% il y a une dizaine d'années.

Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc



Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, une population de 4.243 agents, soit 92 personnes supplémentaires par rapport à 2016 (+ 2,2%), qui ont concerné en grande majorité les sociétés de crédit à la consommation et les sociétés de crédit-bail.

Graphique n°7 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement



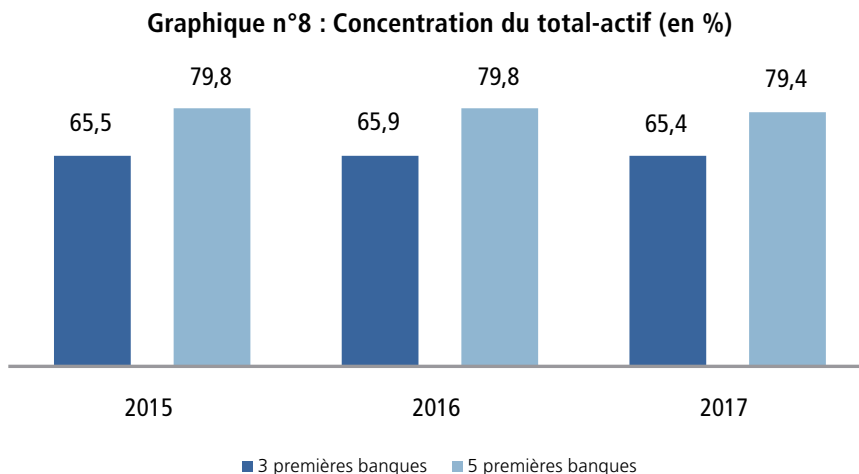
Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré une progression de 2,3% de leur effectif contre 3,1% pour les sociétés de crédit-bail, 1,4% pour les sociétés d'affacturage et 3,5% pour les sociétés de crédit immobilier.

Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est renforcé de 2,5% à 7.254 personnes et celui des établissements spécialisés en matière de transfert de fonds a augmenté, d'une année à l'autre, de 8,4% pour atteindre 1.016 agents.

1.6- Evolution de la concentration bancaire

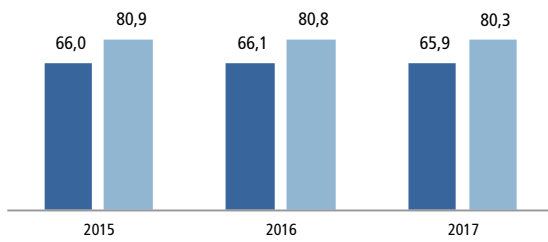
1.6.1- Concentration de l'activité des banques sur base sociale

Appréhendée à travers la proportion du total-actif, des dépôts collectés et des crédits distribués, la concentration du système bancaire s'est légèrement atténuée en 2017. En effet, la contribution des trois premières banques dans le total-actif du secteur est revenue de 65,9% en 2016 à 65,4% et celle des cinq premières banques a reculé de 0,4 point de pourcentage à 79,4%.

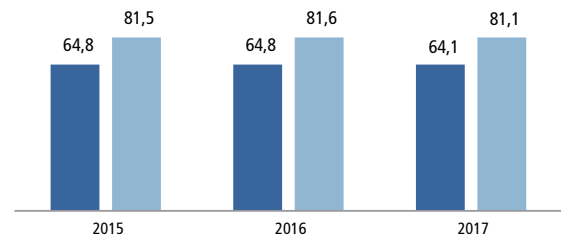


Concernant les dépôts, la part des trois premières banques dans le total du secteur a baissé de 0,2 point à 65,9% et celle des cinq premières banques s'est repliée de 0,5 point à 80,3%. De même, la contribution des trois premières banques dans la distribution des crédits a reculé, d'une année à l'autre, de 0,7 point à 64,1% et celle des cinq premières banques a baissé de 0,5 point à 81,1%.

Graphique n°9 : Concentration des dépôts (en %)



Graphique n°10 : Concentration des crédits (en %)

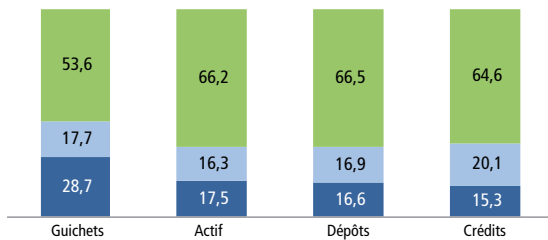


■ 3 premières banques ■ 5 premières banques

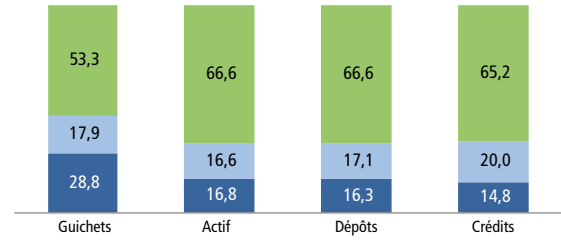
Selon l'indice Herfindahl-Hirshman, le niveau de concentration du total-actif, des dépôts et des crédits des banques est demeuré identique aux dernières années (0,17), traduisant un marché bancaire modérément concentré.

En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leur part augmenter de 0,3 point en termes de guichets à 53,6%. Cette part s'est maintenue à 66,5% en termes du total des dépôts. Elle s'est toutefois amoindrie de 0,6 point et de 0,4 point à 64,6% et 66,2% respectivement en termes de crédits et de total-actif.

Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2017 (en %)



Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2016 (en %)



■ Banques à capital majoritairement public ■ Banques à capital majoritairement étranger ■ Banques à capital privé majoritairement marocain

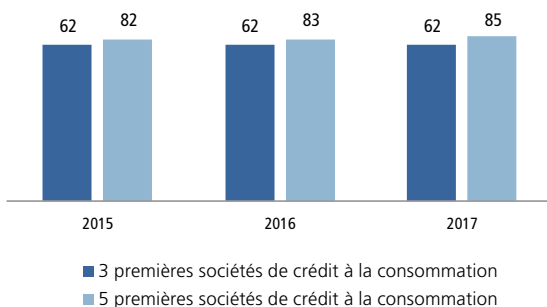
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont observé une baisse de leur part de marché, avec des proportions de 17,7% des guichets (-0,2 point), 16,3% du total-actif (-0,3 point), 16,9% des dépôts (-0,2 point). Quant aux crédits, leur part a augmenté de 0,1 point à 20,1%.

S'agissant des banques à capital majoritairement public, elles ont vu la part de leur total-actif augmenter de 0,7 point à 17,5%, de leurs dépôts de 0,3 point à 16,6% et de leurs crédits de 0,5 point à 15,3%. En revanche, leur poids dans les guichets ouverts s'est légèrement contracté de 0,1 point à 28,7%.

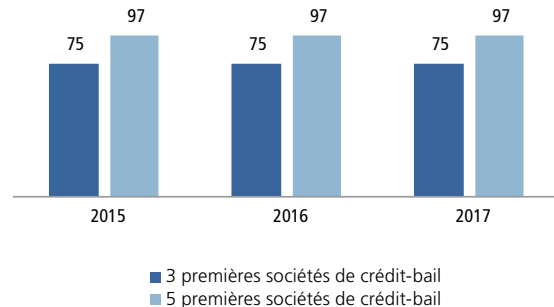
1.6.2- Concentration de l'activité des sociétés de financement

A fin 2017, la part des trois principales sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif est demeurée inchangée, avec une part de 62%. En revanche, la part des cinq premières sociétés s'est accrue de deux points à 85%. Près de 98% de l'activité du secteur est opérée par 9 sociétés adossées à des institutions financières.

Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Dans le secteur du crédit-bail, les parts du total-actif des trois et cinq premières sociétés sont demeurées stables, soit 75% et 97% respectivement.

1.6.3- Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

La contribution des 3 et 5 associations de micro-crédit dans la distribution des crédits n'a pas connu de changements par rapport à 2016. Elle s'est maintenue respectivement à 91,8% et 97,6%.

1.6.4- Concentration de l'activité des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds

En termes du volume des transferts de fonds, la contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts a reculé de 2,6 points passant de 90,1% à 87,5% et celle des 5 premiers établissements s'est maintenue aux alentours de 98%.

1.6.5- Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de la concentration de l'activité de crédit n'a pas connu de grands changements par rapport à 2016, les parts des 3 et 5 premiers groupes bancaires dans le total des crédits s'étant établies respectivement à 64% et 81%.

Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée

	Crédits à l'équipement et de trésorerie			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Les 3 premiers groupes bancaires	63	64	63	65	64	64	63	63	65	65	65	64
Les 5 premiers groupes bancaires	83	83	83	81	81	81	80	79	82	81	81	81

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des trois premiers groupes a reculé d'un point de pourcentage à 63% et celle des cinq premiers groupes s'est stabilisée à 83%. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts ont stagné à 64% et à 81%. Concernant les crédits à la consommation, le poids des trois et cinq premiers groupes ont progressé de 2 et 3 points à 65 et 82% respectivement.

2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

Dans un contexte marqué par un léger raffermissement de l'économie nationale et internationale, l'activité des banques s'est caractérisée par une progression lente du crédit et une baisse du coût du risque.

L'examen de l'activité des banques est effectué sur la base des bilans retraçant leur activité au Maroc. Celle exercée à l'étranger à travers les succursales et agences demeure faible.

2.1- Dans un contexte de reprise lente du crédit, l'activité du portefeuille-titres des banques s'est renforcée

A fin 2017, le total-bilan du secteur bancaire s'est élevé à 1.271 milliards de dirhams, en hausse d'une année à l'autre de 6%, après 4,7% en 2016 et 3,8% en 2015. Rapporté au PIB, il s'est établi à 120%, soit deux points de pourcentage de plus par rapport à l'année passée. La part des actifs bancaires en devises a augmenté de 0,7 point à 8,1%, en lien avec l'acquisition de devises par les banques marocaines en couverture des risques de change de la clientèle. Près de 4,2% de ces actifs sont détenus sur des agents non-résidents.

Les crédits octroyés à la clientèle ont modérément progressé en 2017, tandis que le portefeuille des Bons du Trésor a connu un accroissement marqué.

Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)

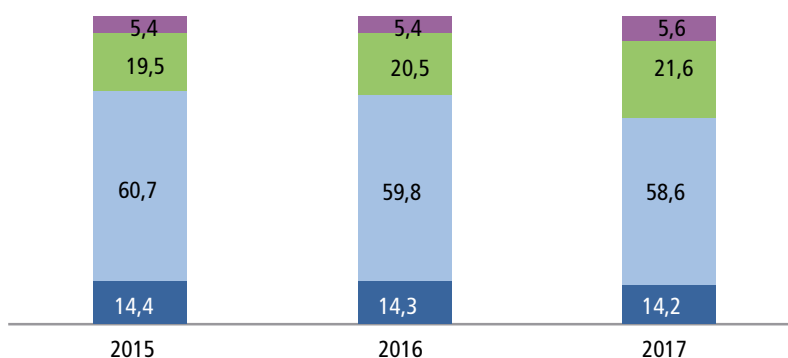
En millions de dirhams

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	164 774	170 930	180 290	5,5
Créances sur la clientèle	695 345	716 444	744 578	3,9
Portefeuille-titres	223 732	245 522	274 187	11,7
dont Bons du Trésor	118 552	118 343	139 203	17,6
Valeurs immobilisées	27 242	31 205	35 377	13,4
Autres actifs	34 381	34 658	36 661	5,8
Total-actif	1 145 474	1 198 759	1 271 093	6,0

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

Ces évolutions ont porté la part des créances sur la clientèle et celle du portefeuille-titres à 58,6% et 21,6% respectivement, contre 59,8% et 20,5% une année auparavant. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont vu leur part se maintenir à 14,2%.

Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)

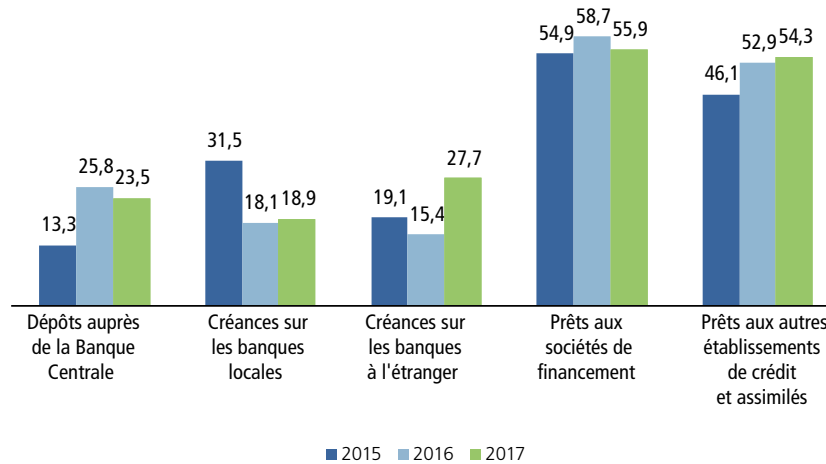


■ Créances sur les établissements de crédit et assimilés ■ Créances sur la clientèle ■ Portefeuille-titres ■ Autres actifs

2.1.1- La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est liée notamment à l'augmentation des créances sur les banques étrangères

Comparativement à 2016, les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont accrues de 5,5%, à la faveur, en particulier, des créances sur les banques installées à l'étranger et, dans une moindre mesure, d'une reprise des créances détenues sur les banques locales et autres établissements de crédit et assimilés.

**Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés
(en milliards de dirhams)**



Les créances sur les banques locales, d'un montant de 18,9 milliards, ont enregistré une hausse de 4,5% après un net repli de 42,5% en 2016. Sur ce total, les prêts financiers ont augmenté de 23,2% à 5,4 milliards de dirhams et les valeurs reçues en pension se sont appréciées de 4,7% à près de 6 milliards. A l'inverse, les prêts de trésorerie, à caractère fluctuant, ont reculé de 5,7% à 7,6 milliards.

Après avoir presque doublé en 2016 suite au relèvement du taux de la réserve obligatoire, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont, pour leur part, observé à la date de clôture, un repli de 9,1% à 23,5 milliards de dirhams.

S'agissant des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement, leur encours a diminué de 4,8% à 55,9 milliards contre une hausse de 7,1% en 2016 à la faveur d'un recours accru de ces sociétés au marché de la dette privée. Cette évolution recouvre une diminution des prêts de trésorerie de 8,3% à 15,3 milliards et des prêts financiers de 3,4% à 40,5 milliards.

Après la baisse de 19,5% l'année précédente, les créances sur les banques installées à l'étranger, ont rebondi de 80,1% à 27,7 milliards, reflétant la hausse des avoirs en devises des banques pour les besoins de couverture du risque de change de leur clientèle. De même, les prêts accordés aux autres établissements de crédit et assimilés ont poursuivi leur accroissement de 2,6% à 54,3 milliards, quoiqu'à un rythme moins marqué qu'en 2016.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises ont progressé de 23,1% à près de 53 milliards de dirhams, reflétant la hausse des placements auprès des banques étrangères. A l'inverse, celles libellées en dirhams se sont contractées de 0,4% à 127,4 milliards, après une hausse de 4,1% en 2016.

2.1.2- Les crédits à la clientèle ont continué à évoluer selon un rythme lent

En 2017, l'encours brut des crédits s'est établi à 836,7 milliards de dirhams, en hausse de 3,2% contre 3,9% une année auparavant. Rapporté au PIB, l'encours des crédits a reculé d'un point à 79%.

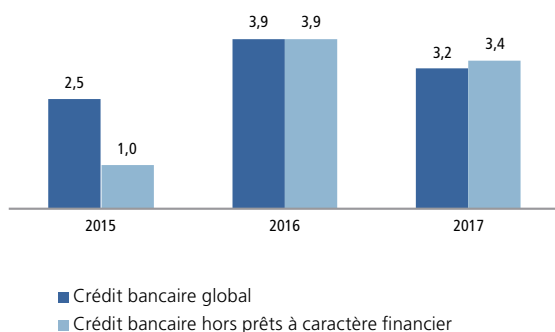
Sur ce total, les crédits en devises, avec une part de 2,2%, ont baissé de 10,7% à 16,7 milliards de dirhams.

L'encours des crédits aux entreprises non financières a ralenti à 2,6% après une hausse de 3,4% en 2016, résultat d'une progression de 2,3% à 376 milliards de dirhams pour les entreprises privées et de 5,3% à 49 milliards pour les entreprises publiques. Concernant les crédits bancaires aux ménages, ils ont vu leur rythme de croissance se stabiliser à 4% pour s'établir à près de 273 milliards de dirhams.

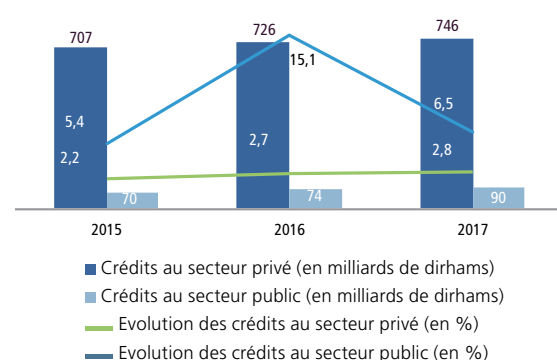
Globalement, la décélération du crédit bancaire a concerné essentiellement les prêts au secteur public dont le rythme d'accroissement est revenu de 15,1% en 2016 à 6,5% en 2017, sous l'effet de l'atténuation de la hausse des crédits aux entreprises et aux administrations publiques, observée surtout en fin d'année. Pour leur part, les crédits bénéficiant au secteur privé, entreprises et ménages, ont connu une progression de 2,8% à 746,3 milliards de dirhams, après une hausse de 2,7% une année auparavant.

Les crédits hors prêts à caractère financier ont, quant à eux, progressé de 3,4%, contre 3,9% l'année précédente.

Graphique n°17 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)

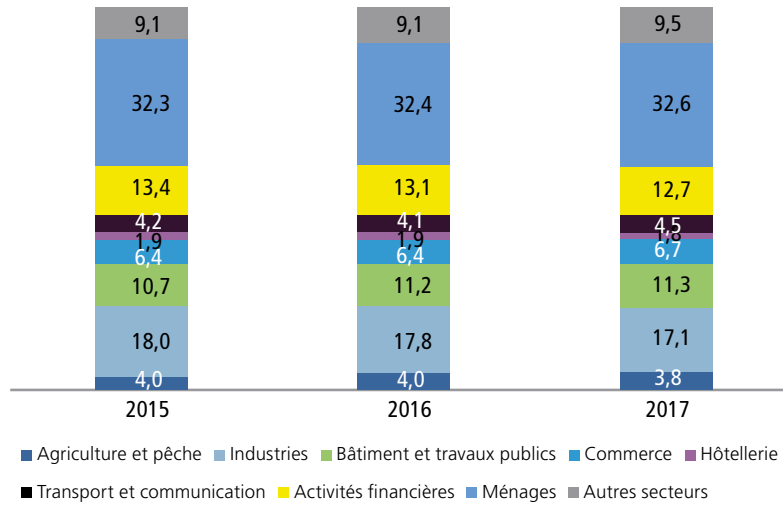


Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé



Confirmant la tendance historique, la répartition sectorielle des crédits bancaires indique une bonne diversification.

Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)

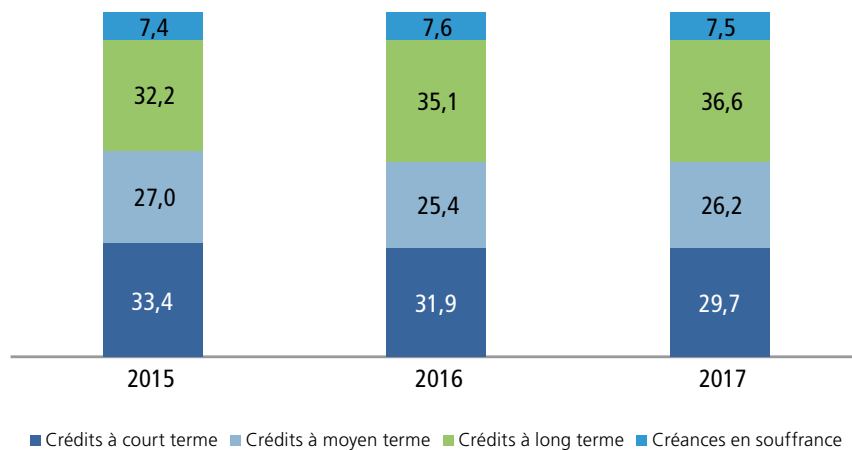


La hausse des crédits aux entreprises reflète notamment des progressions de 14% à 37,7 milliards de dirhams des concours au secteur du transport et communication et de 8,6% à 56,3 milliards de celui du commerce. La part de ces deux secteurs a ainsi respectivement augmenté à 4,5% et 6,7%. S’agissant du secteur du bâtiment et des travaux publics, il a bénéficié d’un encours de crédit en hausse de 3,9% à 94,5 milliards et sa part s’est stabilisée à 11,3%.

En revanche, après avoir augmenté de 4,6% en 2016, les crédits accordés au secteur primaire ont observé une baisse de 3,8% à 31,5 milliards, représentant 3,8% du total crédit. De même, les prêts au secteur de l’hôtellerie se sont contractés de 3,2%, contre une hausse de 4,5% un an auparavant, sa part dans le total des crédits étant demeurée stable à 1,8%.

Le secteur des industries a bénéficié d’un encours de crédit de 143,3 milliards, en baisse de 0,7% par rapport à l’année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,7 point à 17,1%. Cette baisse recouvre un repli de 7,8% des crédits destinés aux sociétés opérant dans le secteur de la production et la distribution de l’eau et de l’énergie, compensé par une hausse des prêts en faveur des secteurs des industries extractives et manufacturières respectivement de 16,2% et 1%.

**Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement
octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)**



Par maturité, les prêts à moyen et long terme, bénéficiant des hausses des crédits immobiliers et à l'équipement, se sont accrus de 7,2% à 525,6 milliards de dirhams, leur part s'étant renforcée de 2,3 points à 62,8%. Poursuivant sa baisse entamée depuis 2013, l'encours des crédits à court terme a reculé en 2017 de 4,2% à près de 248 milliards.

2.1.3 Le portefeuille-titres a augmenté sous l'effet de la hausse notamment des Bons du Trésor

Dans un contexte de progression lente du crédit, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques a atteint 275,4 milliards de dirhams, en hausse de 11,5% contre 9,6% à fin 2016. Sa part s'est ainsi élevée à 21,6% du total des emplois bancaires, contre 20,5% en 2016.

L'analyse selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille-titres de transaction s'est accru de 10,8% à 147 milliards de dirhams, contre 25,4% une année auparavant. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de 29,7% à 82,7 milliards des Bons du Trésor, les titres de propriété ayant, quant à eux, reculé de 10% à 56,8 milliards de dirhams. En parallèle, le portefeuille de placement a vu son encours évoluer de 12,1% à 53,4 milliards, en lien avec la hausse de 43,1% du portefeuille de propriété, sous forme notamment d'actions et parts d'OPCVM autres que monétaires. De même, les Bons du Trésor et les autres titres de créance ont enregistré des hausses respectives de 3,7% et 3,9%.

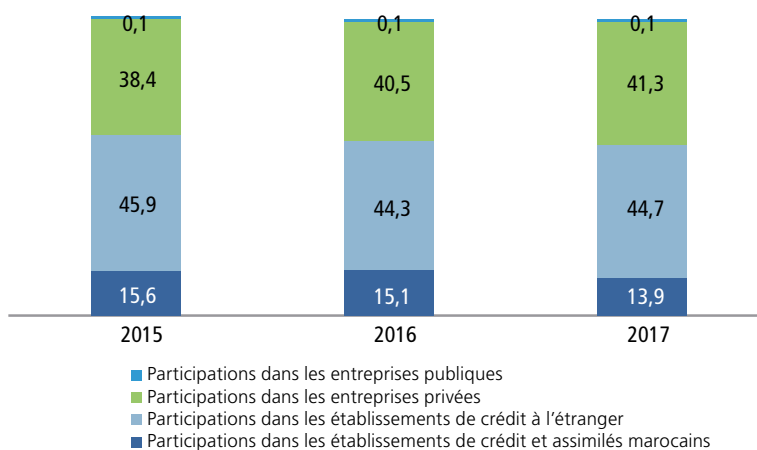
Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques

(Montant brut en millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017 (en %)
Titres de transaction	105 793	132 623	146 991	10,8
Titres de placement	46 252	47 620	53 367	12,1
Titres d'investissement	36 300	27 337	28 339	3,7
Titres de participation et emplois assimilés	37 112	39 417	46 742	18,6
Total du portefeuille-titres	225 457	246 997	275 439	11,5

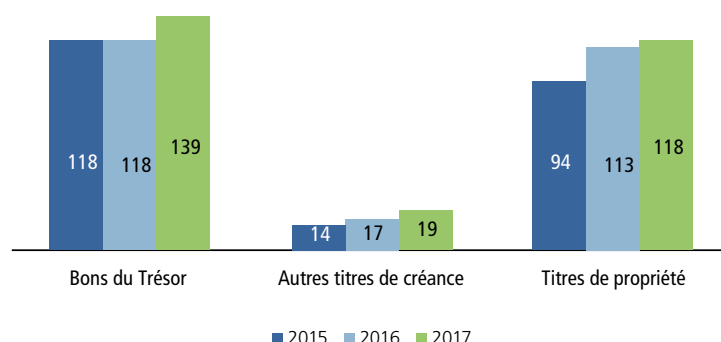
Les titres d'investissement, constitués de titres de créance, ont progressé de 3,7% à 28,3 milliards de dirhams après un repli de 24,7% en 2016, portés par une augmentation de 3,9% des Bons du Trésor.

Sous l'effet du renforcement de certaines participations ainsi que des acquisitions ou créations des banques au Maroc et à l'étranger, le portefeuille de participations a connu une progression de 18,6% à 46,7 milliards, après celle de 6,2% observée en 2016. Cette évolution traduit un accroissement de 24,4% à 18,5 milliards des participations dans les entreprises privées notamment à caractère financier. Les participations dans les établissements de crédit à l'étranger ont, pour leur part, connu une croissance de 23% à 20,1 milliards de dirhams, soit près de 45% du portefeuille global des participations et 17,4% des fonds propres comptables des banques.

Graphique n°21 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)

La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique indique que le portefeuille des Bons du Trésor a connu une hausse de 17,8% à 138,7 milliards de dirhams, représentant près de 50% du portefeuille global et 10,9% des emplois bancaires, contre respectivement 48% et 9,8% l'année passée.

**Graphique n°22 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique
(en milliards de dirhams)**



S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 12,6% à 18,8 milliards de dirhams. Les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus (actions et parts d'OPCVM, parts de FPCT²) ont, quant à eux, affiché une hausse de 4,8%, contre une progression de 20,4% en 2016, leur part dans le portefeuille global s'étant contractée de 3 points à 43%.

L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont près de 85% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, a reculé de 16,2% pour s'établir à près de 2 milliards de dirhams.

2.2- L'évolution des ressources bancaires a été caractérisée par une hausse des dépôts et un renforcement des ressources obligataires

Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

(En millions de dirhams)

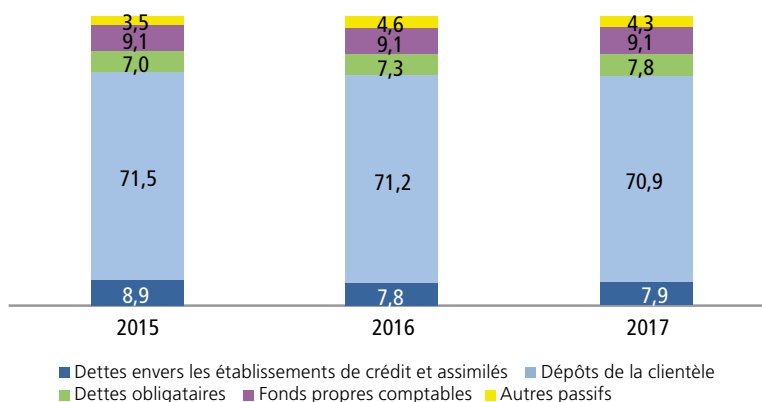
	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	102 843	93 687	100 199	7,0
Dépôts de la clientèle	819 212	854 081	901 412	5,5
Dettes obligataires	79 971	87 034	99 354	14,2
- Titres de créance émis	49 721	52 645	57 875	9,9
- Dettes subordonnées	30 250	34 389	41 479	20,6
Fonds propres	104 280	108 792	115 428	6,1
Résultat net	9 362	12 258³	10 830	-11,6
Autres passifs	29 806	42 907	43 870	2,2
Total-passif	1 145 474	1 198 759	1 271 093	6,0

² Fonds de placements collectifs en titrisation.

³ Hors retraitement.

En 2017, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont contribué pour près de deux tiers à la croissance des ressources bancaires. De même, les ressources sous forme de fonds propres et de dettes obligataires se sont renforcées. Dans un contexte d'accroissement des avoirs bancaires en devises et de resserrement de la liquidité en dirhams, le recours des banques au refinancement auprès de la Banque Centrale s'est accru.

Graphique n°23 : Structure du passif des banques (en %)



Ainsi, la structure des ressources, tout en restant globalement stable, a été marquée par une montée de la dette obligataire. A fin décembre 2017, cette dette a vu sa part dans les ressources augmenter de 0,5 point à 7,8%, au détriment des dépôts collectés auprès de la clientèle, dont la quote-part a perdu 0,3 point à 70,9%. Les parts des dettes envers les établissements de crédit et des fonds propres sont restées stables à 7,9% et 9,1% respectivement.

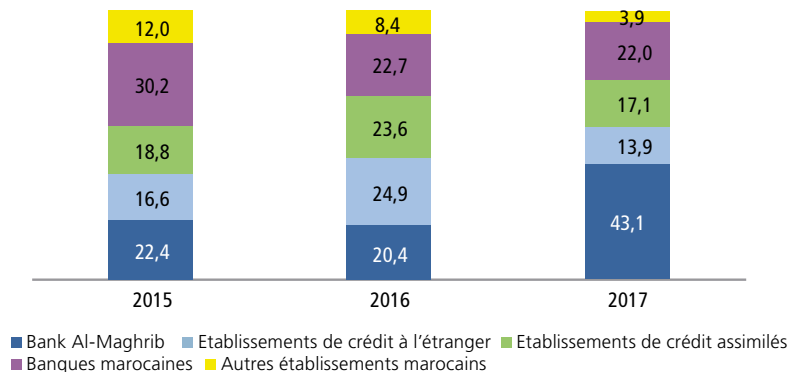
S'agissant des ressources libellées en devises, leur proportion dans le total a reculé de 1,6 point à 4,4%, suite au repli de celle détenue par les non-résidents, revenant de 2,1% à 1,4%.

2.2.1- Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont marqué une reprise suite à l'augmentation des emprunts auprès de la Banque Centrale

Après deux années de repli successives, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une augmentation de 7% à 100,2 milliards de dirhams en 2017, dont 28% sont libellées en devises, contre 51% à fin 2016. Cette évolution résulte essentiellement du recours accru des banques aux avances de Bank Al-Maghrib, sous l'effet d'un resserrement de la liquidité bancaire en dirhams, consécutif à une augmentation des avoirs bancaires en devises. Cette évolution fait suite à l'acquisition par les banques de devises en lien avec des opérations de couverture du risque de change de la clientèle.

A fin 2017, le montant global des interventions de la Banque a atteint 43,2 milliards, contre 19,1 milliards une année auparavant. Ces avances portent sur un montant de 39 milliards sous forme d'avances à 7 jours et 3,2 milliards de prêts garantis accordés dans le cadre du programme de refinancement de la TPME.

Graphique n°24 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



En revanche, la dette interbancaire a de nouveau régressé quoiqu'à un rythme moindre, avec un taux de 3,6%, reflétant une baisse de 3,8% des valeurs données en pension et de 0,8% des emprunts de trésorerie et une hausse de 22,5% des emprunts financiers. Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger ont fortement fléchi de 40,2% à 13,9 milliards de dirhams, en lien avec la position longue en devises des banques marocaines.

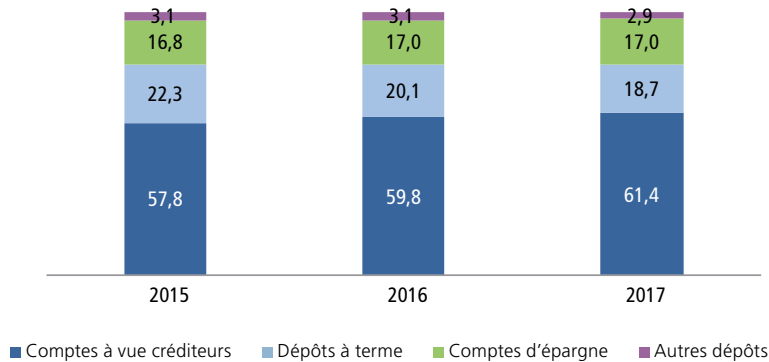
2.2.2- Les ressources collectées auprès de la clientèle ont progressé, portées principalement par les dépôts non rémunérés

Les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 5,5% à 901,4 milliards de dirhams, soit près de 85% du PIB à prix courants. Représentant 97,5% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 5,2% contre 4,1% en 2016 et ceux en devises se sont appréciés de 20%, contre 10% l'année passée.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont améliorés de 8,3% à 553,3 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 5,4 % à 153,4 milliards. A l'inverse, les dépôts à terme ont accusé une contraction de 2,2% à 168,2 milliards, observée tant au niveau des entreprises que des particuliers en relation avec les niveaux bas des taux de rémunération. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont progressé de 4,2%, au lieu de 1,3% en 2016, ressortant à 26,5 milliards.

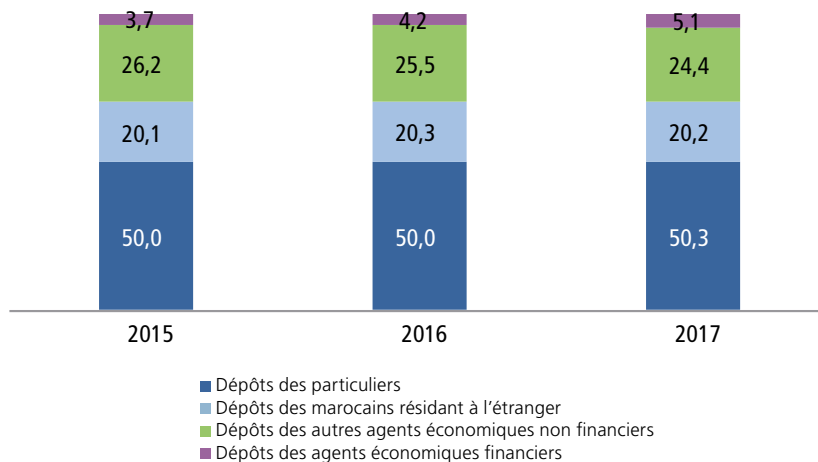
En conséquence, les dépôts à terme ont vu leur poids de nouveau baisser à 18,7%, en faveur des dépôts à vue dont la part s'est renforcée à 61,4%, celle des comptes d'épargne s'étant maintenue à 17%.

Graphique n°25 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 6,4% à 452,5 milliards de dirhams, contre 5,7% à fin 2016, sous l'effet d'une progression de 8,1% des dépôts à vue et de 5,4% des dépôts en comptes d'épargne. En ce qui concerne les dépôts des particuliers en devises, ils se sont accrus de 14,6%, contre une baisse de 5,3% une année auparavant, leur part dans le total des dépôts des particuliers résidents demeurant limitée à 1,1%.

Graphique n°26 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en%)



Parallèlement, la hausse des dépôts des marocains résidant à l'étranger (MRE) s'est légèrement atténuée de 5,5% à 5,1% pour totaliser 181,6 milliards de dirhams. Sur ce total, leurs dépôts à vue ont crû de 8,2% et leurs comptes d'épargne de 7,5%, tandis que leurs dépôts à terme ont reculé de 0,7%.

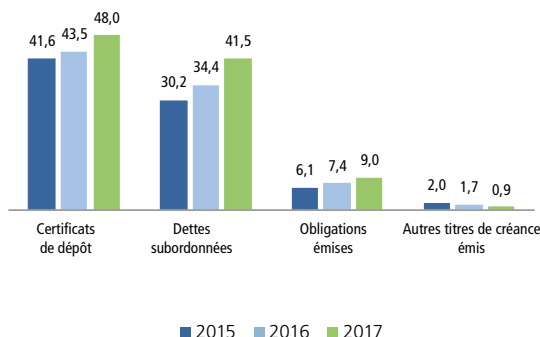
Recouvrant une hausse de 6,1% des dépôts à vue et une baisse de 13,1% des dépôts à terme, les dépôts des autres agents non financiers⁴ ont connu une reprise de 1,4% pour ressortir à 219,8 milliards, après un repli de 0,7% en 2016. Leurs dépôts en devises ont augmenté de 20%, après 19% à fin 2016.

Pour ce qui est des agents financiers, constitués principalement des OPCVM et des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, leurs dépôts ont totalisé 46 milliards de dirhams, marquant une hausse notable de 25,8%, après 22,7% l'année précédente. Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de 57% de dépôts à terme, se sont accrus de 41,7% à 25,9 milliards, après 30,3% en 2016. Après un repli de 17,7% en 2016, les dépôts des compagnies d'assurances, représentant 10% des ressources collectées auprès des agents financiers, ont augmenté de 15,6% à 4,6 milliards, dont 46% sous forme de dépôts à vue et 43% de dépôts à terme. Après une baisse de 18%, les dépôts en devises des agents financiers ont plus que doublé pour ressortir à 720 millions de dirhams.

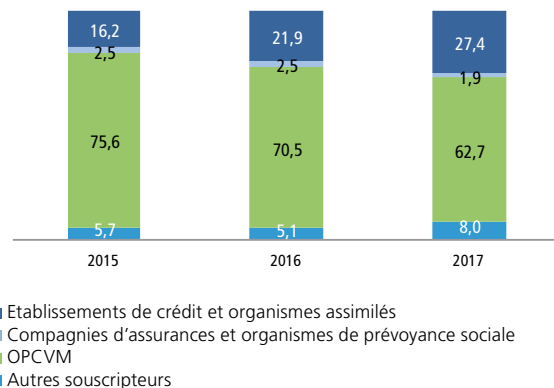
2.2.3- Les ressources longues des banques continuent de s'accroître à la faveur d'un recours accru à la dette obligataire

L'encours global de la dette obligataire des banques a augmenté de 14,2% à 99,4 milliards de dirhams. Cette progression reflète une reprise de l'encours des titres de créance émis de 9,9% à 57,9 milliards, à la faveur d'une hausse des émissions de 21% pour les obligations et de 10,3% pour les certificats de dépôt. Ces derniers sont détenus à hauteur de 63% par des OPCVM, 27% par des établissements de crédit et assimilés et 2% par des compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale.

Graphique n°27 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



Graphique n°28 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)



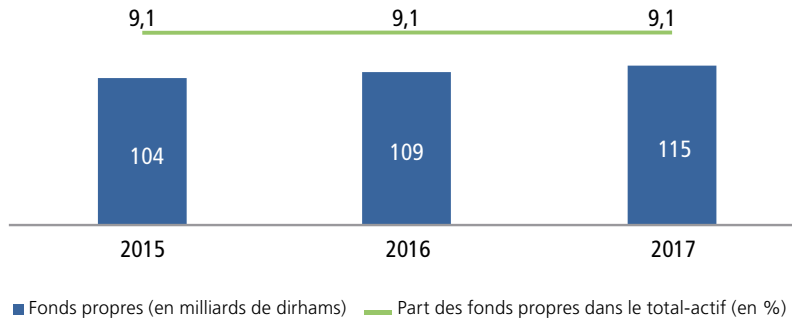
Pour renforcer leurs ratios de solvabilité au regard des exigences réglementaires, les banques ont émis des dettes subordonnées en hausse de 20,6% à 41,5 milliards, après 13,7% une année auparavant.

⁴ Les autres agents non financiers sont constitués des entreprises privées et du secteur public.

2.2.4- Les fonds propres des banques ont continué de se renforcer

Après une hausse de 4,3% en 2016, les fonds propres des banques ont vu leur rythme de progression s'accélérer à 6,1% par le biais de report d'une partie des résultats dégagés. Ils ont totalisé près de 115 milliards de dirhams, soit une part dans les ressources qui demeure stable à 9,1%.

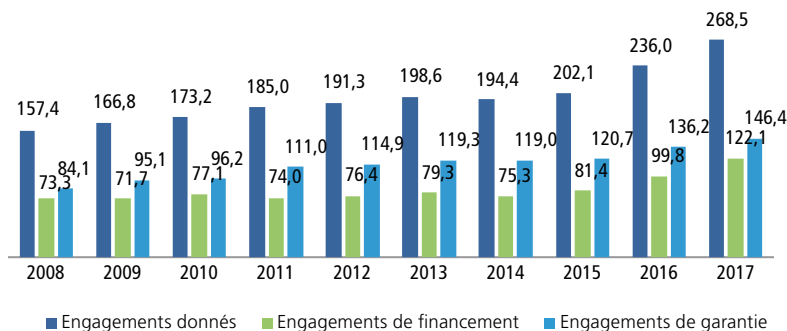
Graphique n°29 : Evolution des fonds propres comptables des banques



2.3- Les engagements hors bilan des banques se sont accrus en lien avec la progression des engagements de financement et de garantie donnés à la clientèle

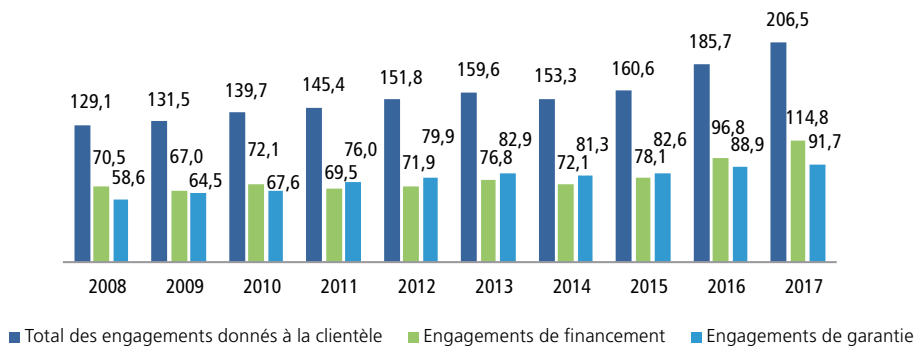
Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°30 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



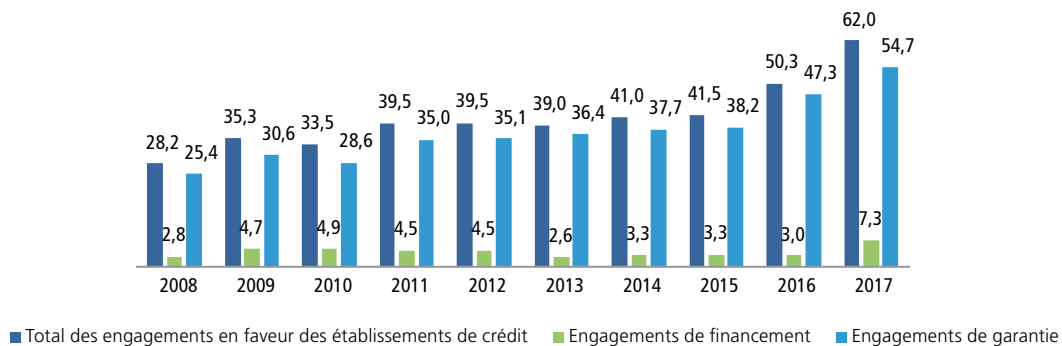
Les engagements donnés par les banques se sont inscrits en hausse de 13,8% à 268,5 milliards de dirhams, après 16,7% l'année précédente, traduisant une progression des engagements de financement de 22,4% à 122,1 milliards et des engagements de garantie de 7,5%, à 146,4 milliards.

Graphique n°31 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



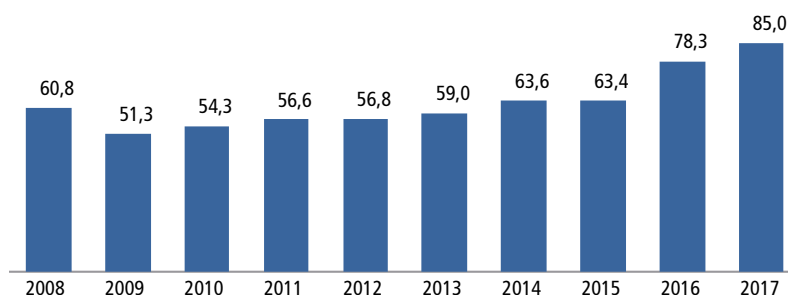
Les engagements en faveur de la clientèle, représentant 77% du total des engagements donnés, ont augmenté de 11,2% à 206,5 milliards de dirhams. Les engagements de financement, avec une part de 56%, ont marqué une hausse de 18,6% à 114,8 milliards et les engagements de garantie ont progressé de 3,1% à 91,7 milliards de dirhams.

Graphique n°32 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



Parallèlement, les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés, constitués à hauteur de 88% d'engagements de garantie, se sont accrus de 23,4% à 62 milliards. Sur ce total, les engagements de financement ont plus que doublé pour s'établir à 7,3 milliards tandis que les engagements de garantie ont augmenté de 15,8% à 54,7 milliards de dirhams.

Graphique n°33 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Pour leur part, les engagements reçus ont augmenté de 8,5% à 85 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés ont crû de 8,7% à 74,7 milliards de dirhams, tandis que les engagements de financement reçus, représentant 3% du total, ont vu leur montant baisser de 47,8% à 2,8 milliards.

S'agissant des engagements en devises sur opérations de change au comptant, ils ont accusé une baisse de 40,4% à 12,6 milliards de dirhams. De même que les engagements hors bilan sur change à terme qui se sont repliés de 9,3% à 81 milliards.

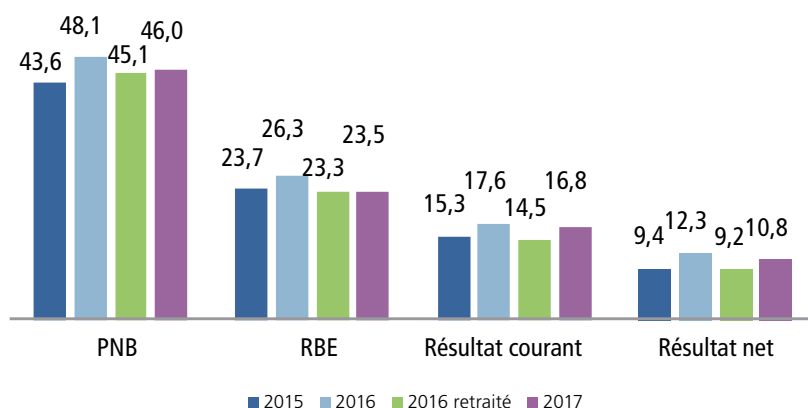
Les engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, ont accusé une baisse de 8,1% à un encours notionnel de près de 47 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une baisse des engagements sur instruments de cours de change de 23,8% à 21,3 milliards et des engagements sur instruments de taux d'intérêt de 53,8% à 6,7 milliards, en partie compensée par une hausse des engagements sur autres instruments de 113% à 19,4 milliards.

2.4- Retraité de l'effet d'une opération significative non récurrente réalisée en 2016, le résultat net enregistre une amélioration

En 2017, les banques ont dégagé un résultat net cumulé en baisse suite au net repli des produits non récurrents et du résultat des opérations de marché, le coût du risque ayant, quant à lui, reculé. Néanmoins, l'exercice 2016 avait été marqué par une opération significative non récurrente qui avait induit une hausse importante du résultat net cumulé du secteur. Retraitée de l'impact de cette opération, la marge bénéficiaire réalisée par les banques en 2017 s'inscrit en hausse.

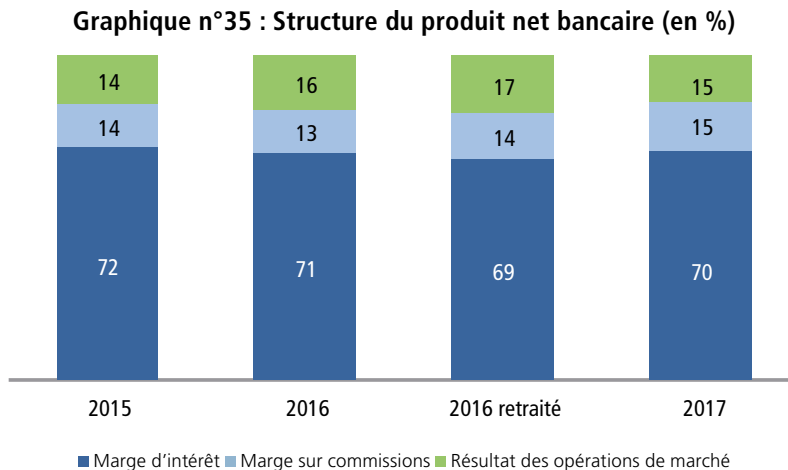
Dans les développements de cette section, l'évolution des éléments de la rentabilité des banques est calculée sur la base des données de 2016 retraitées de l'impact de cette opération exceptionnelle. Elle se base sur l'analyse des principaux soldes intermédiaires de gestion des banques issus de leur activité au Maroc.

Graphique n°34 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



2.4.1- Le produit net bancaire s'est apprécié à la faveur de la bonne tenue de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions

Le produit net bancaire s'est établi à 46 milliards de dirhams, en croissance de 2%, après 3,4% en 2016, à la faveur d'un redressement de la marge d'intérêt et d'une hausse de la marge sur commissions. Le résultat des activités de marché s'est, pour sa part, replié.



En relation avec la baisse des coûts de refinancement, la marge d'intérêt s'est améliorée de 3,8% à 30,9 milliards de dirhams, après une baisse de 2,2% enregistrée en 2016. Ainsi, sa part dans le PNB a augmenté d'un point à 70% d'une année à l'autre.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle s'est accru de 7,5% à près de 30 milliards de dirhams, sous l'effet d'une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 2,4% à 38,7 milliards et d'une baisse des intérêts servis sur les dépôts de 11,8% à 8,8 milliards de dirhams, liée au recul des intérêts servis sur les dépôts à terme de 18,2%.

Après une hausse de 25,5% une année auparavant, le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a accusé une baisse de 20% à 1,5 milliard de dirhams, en lien avec la hausse significative des intérêts servis sur les emprunts de 37,1% à 2,5 milliards de dirhams, notamment suite à l'accroissement du volume des refinancements auprès de la Banque Centrale.

Pour sa part, le produit net d'intérêt des titres de créance est passé de 23 millions à une charge de 520 millions de dirhams. Cette évolution est due à une baisse des intérêts perçus sur les titres détenus de 10,2%, à 2,8 milliards et la hausse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 7,6% à 3,3 milliards de dirhams, en relation avec l'accroissement des émissions.

S'agissant de la marge sur commissions, elle s'est inscrite en hausse de 9,4% à 6,9 milliards après 6% une année auparavant, reflétant une hausse des commissions perçues de 8,5% et une stagnation des commissions servies. Les commissions perçues sur prestations de services ont augmenté de 9,6% contre 7,9% l'année dernière, pour s'établir à 7,2 milliards. Les commissions sur fonctionnement de comptes et sur moyens de paiement, constituant près de 55% du total, ont progressé respectivement de 6,8% à 1,5 milliard et de 7,3% à 2,4 milliards et ce, en relation avec l'accroissement du nombre de comptes ouverts de 6,4% et des cartes en circulation de 9,4%. De même, les commissions sur ventes des produits d'assurance se sont accrues de 22,7% à 311 millions en relation avec la progression de 19% de ces produits. Les commissions perçues sur les titres en gestion et en dépôt ont enregistré une hausse de 23,4% à 474 millions en lien avec la hausse des avoirs conservés et celles perçues sur les prestations des services de crédit ont augmenté de 5,9% à 542 millions. Inversement, les commissions perçues sur les activités de conseil et d'assistance ont reculé de 20,4% à 67 millions de dirhams. Pour leur part, les commissions sur opérations de change ont baissé de 12,3% à 322 millions de dirhams.

Le résultat des activités de marché s'est, pour sa part, contracté de 12,7% à 6,9 milliards de dirhams, après une amélioration de 25,4% en 2016. Ce retrait couvre essentiellement une baisse du résultat des opérations sur titres de placement de 53,2% à 795 millions de dirhams et sur titres de transaction de 12% à 3,8 milliards de dirhams, l'année 2016 ayant été caractérisée par une valorisation plus élevée des portefeuilles concernés. De son côté, le résultat des opérations de change a augmenté de 15,8% à 2,1 milliards de dirhams. De même, le résultat sur produits dérivés a évolué positivement, passant de 16 millions à 171 millions de dirhams.

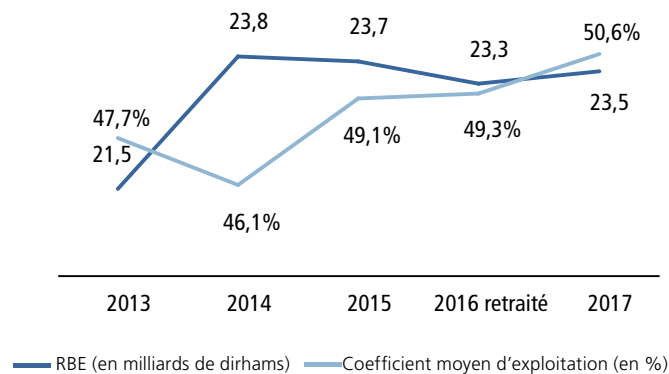
2.4.2- Le résultat brut d'exploitation a augmenté en 2017, en dépit d'une hausse plus importante des charges générales d'exploitation

Les investissements réalisés par les banques pour la modernisation de leurs systèmes d'information, dans un contexte de développement du numérique, et le renforcement de leur effectif ont induit un accroissement de leurs charges générales d'exploitation de 4,6% à 23,3 milliards, contre 3,9% en 2016. Cette évolution, plus rapide que celle du produit net bancaire, s'est traduite par une détérioration du coefficient moyen d'exploitation de 1,3 point à 50,6%.

Par catégorie, les charges du personnel, représentant 47,5% des charges générales d'exploitation, ont cru de 4,7% à 11 milliards de dirhams après 4,1% en 2016. Les charges externes⁵, qui constituent 39% du total, ont progressé de 4,4% à 9 milliards de dirhams après 5% en 2016. Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une hausse de 3,1% à 2,2 milliards de dirhams.

⁵ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transport et de déplacement et des frais de publicité.

Graphique n°36 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques

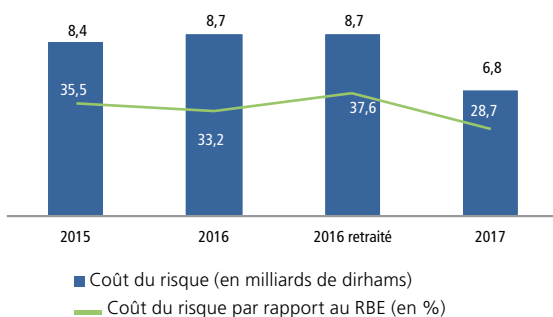


De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 1% à 23,5 milliards de dirhams, après une baisse de 1,8% en 2016.

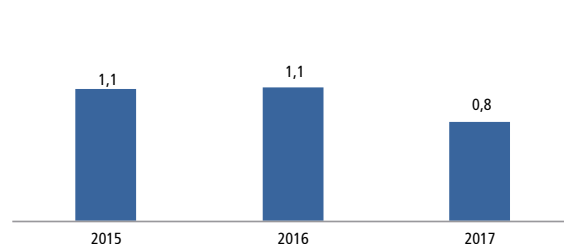
2.4.3- Le coût du risque a baissé en 2017 pour la première fois depuis près d'une décennie

Pour la première fois depuis 2008, le coût du risque, cumulant un montant de 6,8 milliards de dirhams, a enregistré une baisse de 22,8%, après une hausse de 4% en 2016. Ce coût a absorbé 28,7% du RBE, contre 37,6% une année auparavant. Rapporté à l'encours des crédits, il a représenté 0,8%, contre 1,1% en 2016.

Graphique n°37 : Coût du risque des banques rapporté au RBE



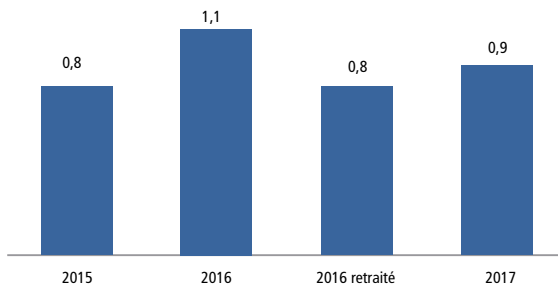
Graphique n°38 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits



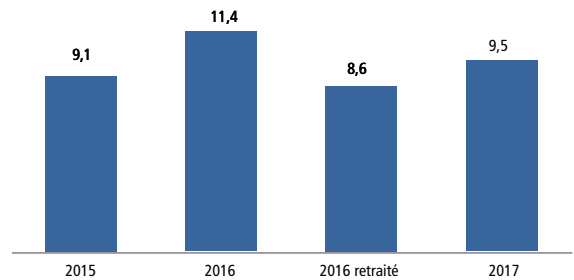
Le recul du coût du risque s'est reflété au niveau des dotations aux provisions en baisse de 5% contre une hausse de 13,7% en 2016. Les reprises de provisions ont, pour leur part, marqué une progression de 11,6% contre 24,5% en 2016. Sur ce total, le coût du risque de crédit, correspondant aux dotations nettes de reprises de provisions pour créances en souffrance, a reculé de 31,7% à 5,1 milliards, après une baisse de 6,9% en 2016. En revanche, les autres dotations nettes de reprises couvrant les autres risques et les dotations aux provisions pour risques généraux ont augmenté de 30,4% à 1,6 milliard de dirhams.

Aussi, le résultat courant a progressé de 15,3% à 16,8 milliards de dirhams, contre un repli de 5% en 2016. Pour sa part, le résultat non courant, tout en demeurant négatif, est passé de 480 millions à 830 millions de dirhams, en relation notamment avec des charges de nature fiscale.

Graphique n°39 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Graphique n°40 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

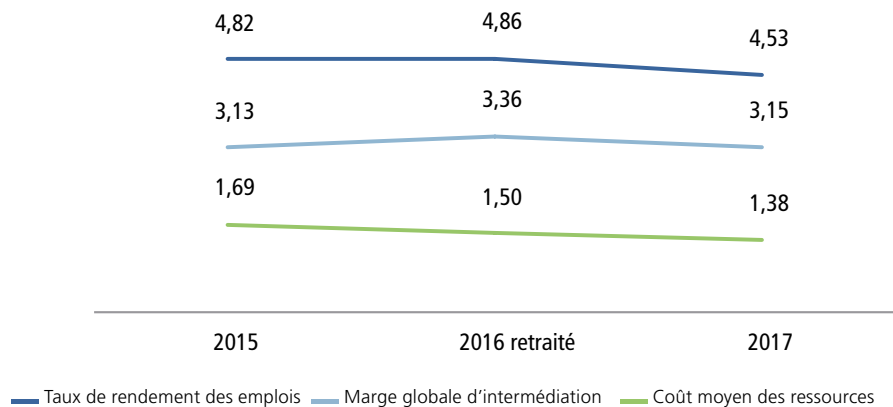


Au total, le résultat net des banques s'est chiffré à 10,8 milliards de dirhams, en hausse de 17,6%⁶, après une baisse de 1,7% en 2016. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi légèrement renforcée de 0,1 point à 0,9% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a augmenté de 0,9 point à 9,5%.

Non retraité de l'opération exceptionnelle de 2016, le résultat net enregistre une baisse de 11,6%.

2.4.4- La marge globale d'intermédiation s'est contractée, en relation avec la baisse des rendements sur titres

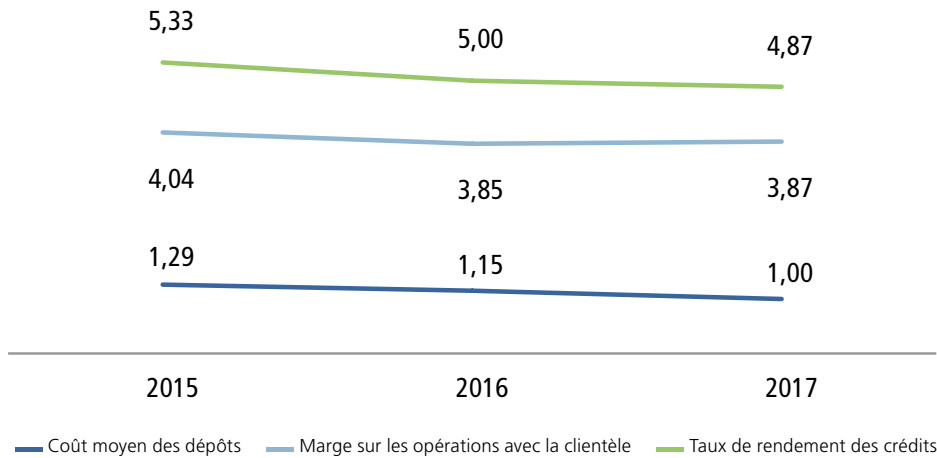
Graphique n°41 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 21 points de base à 3,15% suite à la baisse du taux de rendement des emplois de 33 points de base, à 4,53% plus élevée que celle du coût de ressources de 12 points de base, à 1,38%.

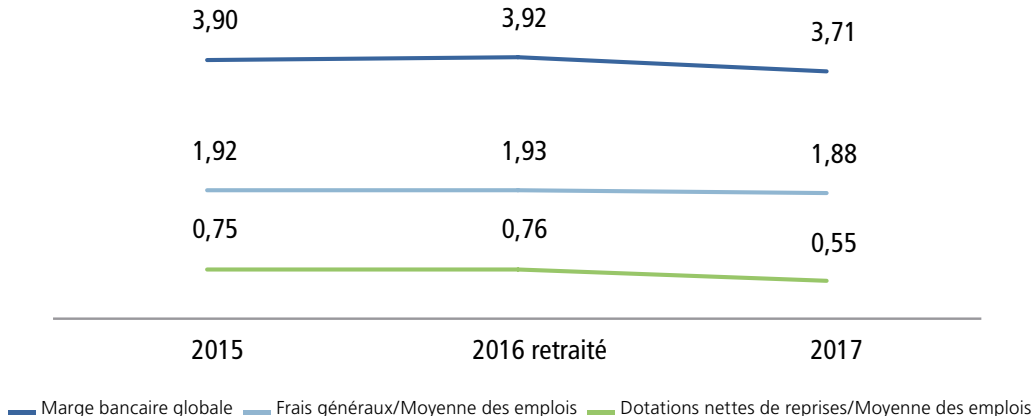
⁶ Sur la base du résultat net de 2016 retraité d'une opération exceptionnelle significative.

Graphique n°42 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



S'agissant de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci est quasi-stable à 3,87% sous l'effet d'une baisse concomitante du taux de rendement des crédits de 13 points de base à 4,87% et du coût moyen des dépôts de 15 points de base à 1%.

Graphique n°43 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a accusé une baisse de 21 points de base à 3,71%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,88% contre 1,93% et par le coût du risque à concurrence de 0,55% contre 0,76% en 2016.

Encadré n°3 : Activité et rentabilité des banques participatives

L'examen de l'activité et de la rentabilité des banques participatives, au titre de 2017, a couvert cinq banques et une fenêtre participatives⁷ qui ont démarré leur activité au cours du 2^{ème} semestre de cette année.

Ces banques ont affiché un total-actif de 2,5 milliards de dirhams, dont plus des deux tiers est détenu par 3 banques.

L'activité de financement a démarré en octobre 2017, à travers des contrats Mourabaha immobilière, dont le contrat-type a obtenu l'avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma. L'encours de ce financement s'est établi à 159 millions de dirhams à fin décembre 2017.

S'agissant des dépôts de la clientèle, ils se sont élevés à 570 millions de dirhams à fin décembre 2017.

Sur le plan de la rentabilité, les banques participatives ont clôturé leur premier exercice, avec un résultat net cumulé négatif de 175 millions de dirhams.

3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

3.1- La croissance de l'activité des sociétés de financement s'est accélérée à la faveur notamment de celle des activités de leasing tant professionnel que domestique

Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

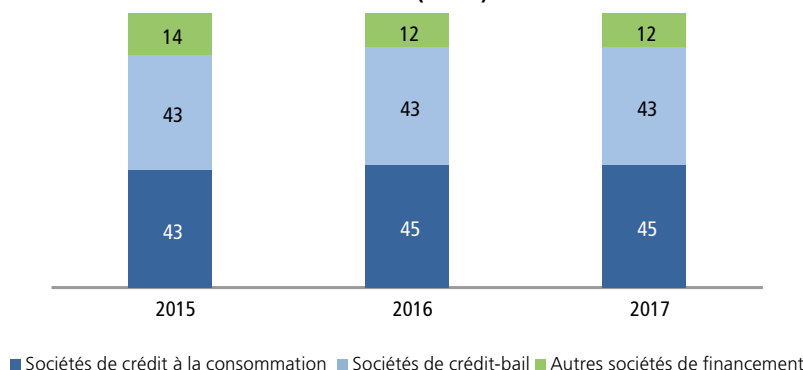
	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 664	4 864	6 224	28,0
Créances sur la clientèle	90 658	94 276	99 002	5,0
Portefeuille-titres	1 167	1 396	1 699	21,7
Valeurs immobilisées	1 419	1 428	1 384	-3,1
Autres actifs	3 582	4 034	4 558	13,0
Total-actif	102 490	105 998	112 867	6,5

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

⁷ Deux autres fenêtres participatives ont démarré leur activité au début de 2018.

A fin 2017, le volume d'activité des sociétés de financement, mesuré par le total-actif, s'est établi à 112,9 milliards de dirhams. Il a connu une hausse de 6,5%, contre 3,4% en 2016 et 3,3% en 2015, évolution induite notamment par la hausse des créances sur la clientèle, représentant une part de 88% des emplois et une accélération des placements auprès des établissements de crédit.

Graphique n°44 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)



Les sociétés de crédit à la consommation et les sociétés de crédit-bail ont vu leur part dans le total-actif du secteur maintenue respectivement à 45% et 43%.

Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	593	703	616	-12,4
Créances sur la clientèle	40 063	42 832	45 726	6,8
dont Opérations de location avec option d'achat	10 830	13 496	15 804	17,1
Portefeuille-titres	17	197	17	-91,4
Valeurs immobilisées	746	713	675	-5,3
Autres actifs	2 588	2 923	3 319	13,5
Total-actif	44 007	47 368	50 353	6,3

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'activité des sociétés de crédit à la consommation a enregistré une hausse de 6,3% en 2017 à 50,4 milliards, après 7,6% une année auparavant. Les crédits à la clientèle, constituant plus de 90% des emplois, ont vu leur encours brut marquer une progression de 6,3% à 49,6 milliards de dirhams, contre 5% une année auparavant. Cette évolution continue à être tirée par le développement des opérations de location avec option d'achat de 17,1% à 15,8 milliards, accompagnant le dynamisme du marché des ventes d'automobiles. Pour leur part, les prêts personnels accordés par ces sociétés ont accusé une nouvelle baisse de 1,7% à 21,8 milliards de dirhams, après celle de 3,7% un an auparavant.

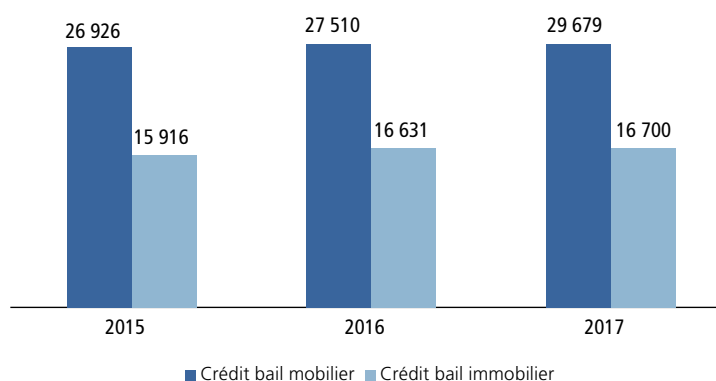
Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Immobilisations en crédit-bail	42 841	44 141	46 380	5,1
Autres créances sur la clientèle	125	197	223	13,3
Portefeuille-titres	18	18	268	1 356,3
Autres actifs	901	1 034	1 074	3,8
Total-actif	43 885	45 390	47 945	5,6

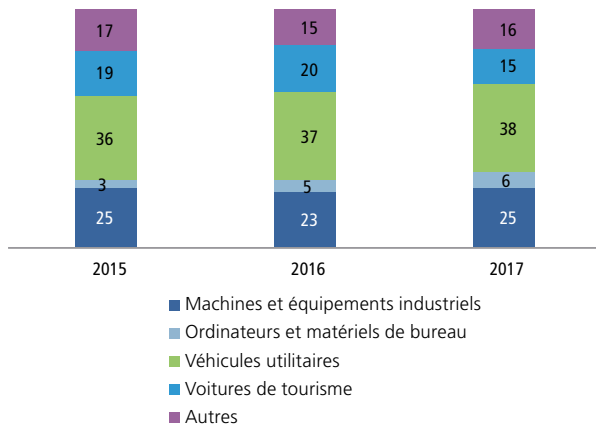
Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les sociétés de crédit-bail, quant à elles, ont cumulé un total-actif de près de 48 milliards de dirhams, en hausse de 5,6% contre 3,4% à fin 2016. Leur encours brut de crédit s'est accru de 5,7% à près de 49,6 milliards de dirhams.

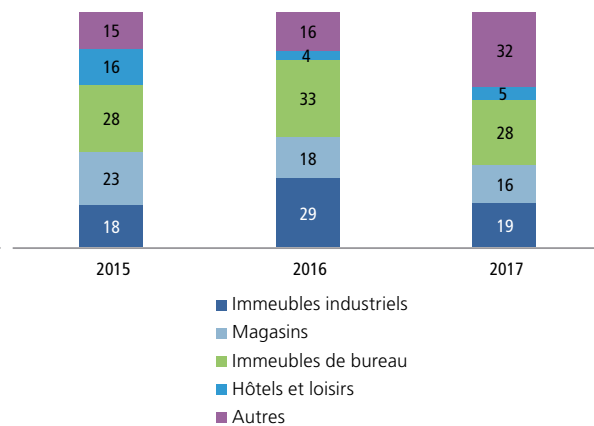
**Graphique n°45 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier
(en millions de dirhams)**

Les opérations de crédit-bail mobilier, représentant près de 64% du total, ont vu leur encours augmenter de 7,9% à 29,7 milliards, contre 2,2% à fin 2016. Celui des opérations de crédit-bail immobilier s'est légèrement accru de 0,4% à 16,7 milliards après 4,5% l'année précédente.

Graphique n°46 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)



Graphique n°47 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)



Au titre de 2017, les sociétés de crédit-bail ont accordé des financements en hausse de 9,4% à 15,3 milliards⁸, dont 81% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette évolution a bénéficié aux financements des véhicules utilitaires, des machines et équipements industriels et des ordinateurs et matériels de bureau. Le financement des voitures de tourisme s'est, quant à lui, replié de 11,5% après avoir enregistré une hausse de 9,7% l'année précédente.

L'analyse sectorielle de la production des sociétés de crédit-bail fait ressortir que les financements alloués aux secteurs des industries se sont accrus de 9% à 2,5 milliards de dirhams, bénéficiant principalement aux industries alimentaires, aux IMMEE⁹, aux entreprises opérant dans la production et la distribution d'eau et d'électricité et aux industries du textile et de l'habillement.

Pour sa part, la production du crédit-bail immobilier a accusé un repli de 4% à presque 3 milliards. Cette baisse a concerné particulièrement le financement des immeubles industriels, des immeubles de bureau et des magasins.

3.2 - Les sociétés de financement ont accru leur recours au marché de la dette privée

Les sociétés de financement ont vu leur endettement bancaire baisser de 1,8% à 62,7 milliards de dirhams contre une hausse de 9%, il y a un an. Cette baisse a été compensée par un recours accru de ces sociétés aux émissions de bons de sociétés de financement, profitant de conditions de marché favorables. L'encours de ces titres, totalisant 17,3 milliards, s'est redressé de 45,2% après une baisse de 26,3% une année auparavant. Les autres ressources ont augmenté de 16,3% à près de 11 milliards pour les dettes envers la clientèle et de 3,1% à 10,7 milliards de dirhams pour les fonds propres.

⁸ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

⁹ Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques.

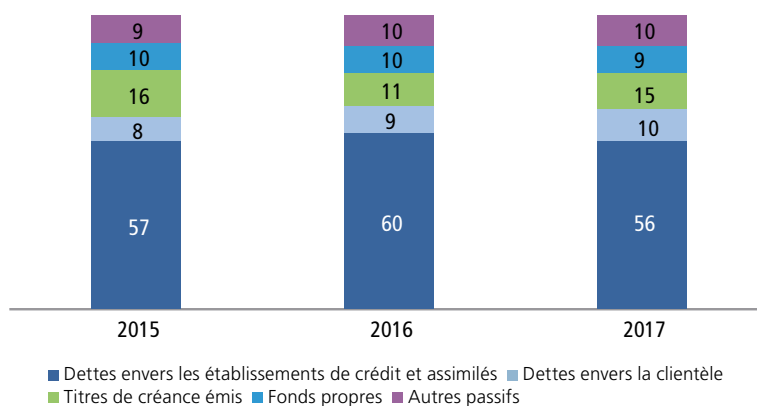
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	58 554	63 800	62 656	-1,8
Dettes envers la clientèle	8 283	9 421	10 958	16,3
Titres de créance émis	16 196	11 942	17 336	45,2
Fonds propres	9 997	10 387	10 713	3,1
Résultat net	1 497	1 643	1 666	1,4
Autres passifs	7 963	8 805	9 538	8,3
Total-passif	102 490	105 998	112 867	6,5

Compte tenu de ces évolutions, la structure des ressources a connu un changement par rapport à 2016, avec une baisse de la part de l'endettement bancaire de 4 points à 56% et un renforcement de celle des titres de créance émis à 15%.

Graphique n°48 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



Les bons de sociétés de financement sont émis à hauteur de 69% par les sociétés de crédit à la consommation et 31% par les sociétés de crédit-bail. Les OPCVM en sont les principaux souscripteurs avec une part de 70%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (28%) et les sociétés d'assurances et organismes de prévoyance sociale (2%).

Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 244	21 318	19 073	-10,5
Dettes envers la clientèle	6 021	6 944	8 580	23,6
Titres de créance émis	9 480	8 020	11 117	38,6
Fonds propres	5 392	5 684	5 883	3,5
Résultat net	851	875	923	5,5
Autres passifs	4 019	4 527	4 777	5,5
Total-passif	44 007	47 368	50 353	6,3

À fin 2017, l'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation s'est contracté de 10,5% à 19 milliards de dirhams, contre une hausse de 16,8% l'année précédente, sa part dans les ressources ayant reculé de 8 points à 37% en 2017. L'encours des titres de créance émis, dont la part s'est accrue de 5 points à 22%, a enregistré une hausse significative de 38,6% à plus de 11 milliards et les dettes envers la clientèle, avec une part de 17%, se sont accrues de 23,6% à 8,6 milliards, dont près de 8,4 milliards sous forme de dépôts de garantie.

Constituant près de 12% des ressources, les fonds propres de ces sociétés ont progressé de 3,5% à 5,9 milliards de dirhams contre 5,4%, un an auparavant.

Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(En millions de dirhams)

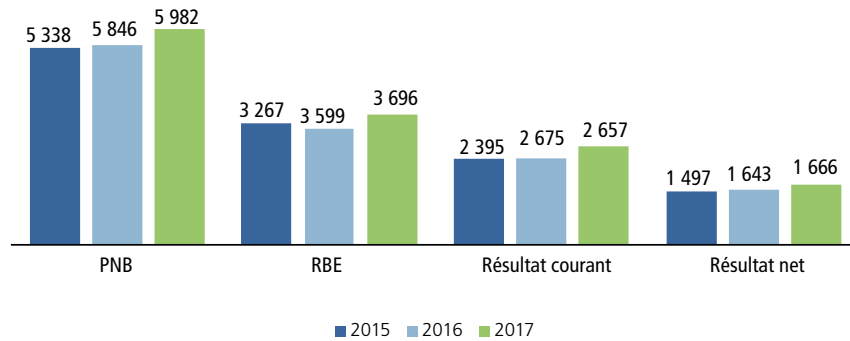
	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 156	35 051	35 161	0,3
Dettes envers la clientèle	514	518	522	0,8
Titres de créance émis	6 510	3 715	5 710	53,7
Fonds propres	3 065	3 077	3 176	3,2
Résultat net	253	342	384	12,2
Autres passifs	2 387	2 687	2 992	11,3
Total-passif	43 885	45 390	47 945	5,6

Les dettes bancaires des sociétés de crédit-bail se sont stabilisées à 35 milliards de dirhams, contre une hausse de 12,5% une année auparavant. Leur part dans les ressources a, néanmoins, baissé de 4 points à 73%. En revanche, l'encours des titres de créance émis représentant près de 12% des dites ressources s'est apprécié de 53,7% après un repli de 43% à 5,7 milliards, il y a un an. Aussi, les fonds propres comptables se sont renforcés de 3,2% à plus de 3 milliards de dirhams, représentant près de 7% des ressources.

3.3- Le résultat net des sociétés de crédit à la consommation et de leasing a poursuivi son amélioration

Après avoir augmenté de 9,7% en 2016, le résultat net cumulé des sociétés de financement a enregistré une hausse de 1,4% en 2017, à 1,7 milliard de dirhams. Cette évolution renferme des situations disparates selon les secteurs : si les sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail ont continué à réaliser des résultats en hausse, les autres catégories de sociétés de financement notamment les sociétés de cautionnement, d'affacturage et de gestion de moyens de paiement ont vu leur résultat baisser.

**Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)**

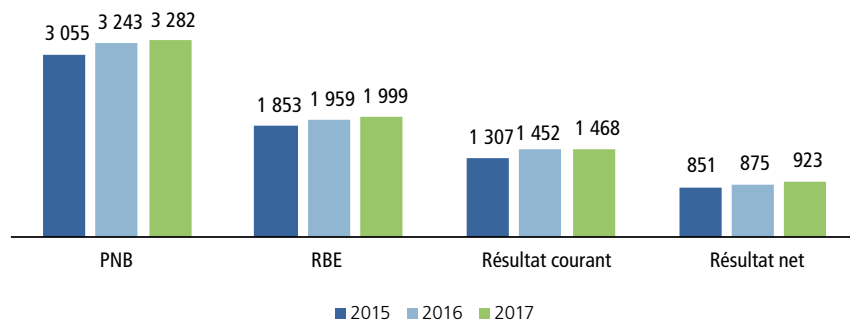


En effet, le PNB des sociétés de financement a marqué une croissance de 2,3% à 6 milliards de dirhams contre 9,5% en 2016. Cette évolution recouvre un accroissement de la marge d'intérêt de 1,9%, de la marge sur commissions de 5,9% et du résultat sur opérations de crédit-bail de 1,5%.

Avec une hausse des charges générales d'exploitation de ces sociétés de 2,7% à 2,4 milliards de dirhams, leur coefficient moyen d'exploitation s'est stabilisé à 40%. Le résultat brut d'exploitation a, pour sa part, augmenté de 2,7% contre 10,2% il y a un an pour ressortir à 3,7 milliards. Il a été absorbé par le coût du risque à hauteur de 28,1%, contre 25,7% en 2016.

Le rendement moyen des actifs (ROA) de ces sociétés s'est stabilisé à 1,5% et leur rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est réduit de 0,3 point à 15,5%.

Graphique n°50 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



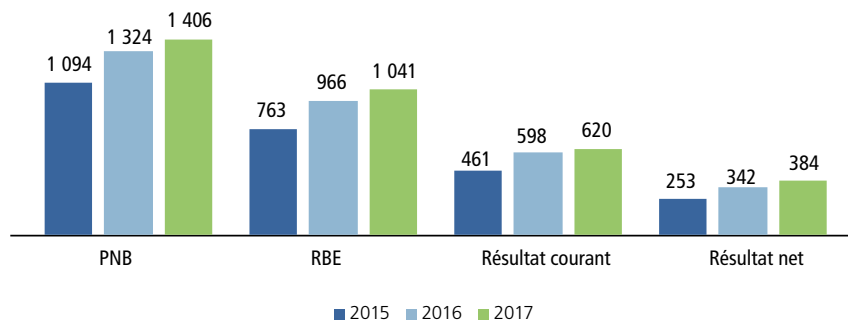
Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de près de 3,3 milliards de dirhams, marquant une légère hausse de 1,2% contre 6,2% en 2016. Ce ralentissement est lié à la stagnation de la marge d'intérêt et à la baisse du résultat des opérations de location avec option d'achat de 5,1% contre 1,7%, il y a un an. La marge sur commissions a, pour sa part, augmenté de 7% après 18,5% une année auparavant.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont crû de 1,1% contre 6% à plus de 1,3 milliard de dirhams, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, au même niveau que les deux dernières années. Il en résulte un RBE en hausse de 2% à près de 2 milliards, contre 5,7% l'an dernier.

Après une baisse de 6,5% en 2016, le coût du risque s'est renchéri de 4,7% à 531 millions de dirhams, représentant près de 27% du RBE, contre 26% en 2016. Sur ce total, les dotations nettes de reprises de provisions des créances en souffrance ont légèrement augmenté de 1% et les autres dotations nettes de reprises, notamment celles liées aux dépenses fiscales, sont passées de 14,4 millions à un montant négatif de 4,3 millions de dirhams. Le résultat courant a ainsi augmenté de 1% et le résultat non courant est passé, tout en restant négatif, de 100 millions à 9,9 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net dégagé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 923,4 millions de dirhams, en hausse de 5,5% contre 2,8%, l'an dernier. Il en découle un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,8%, sans changement par rapport à 2016 et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 15,7%, contre 15,4% en 2016.

**Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
(en millions de dirhams)**



S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur PNB a connu une nouvelle hausse de 6,1% à 1,4 milliard de dirhams, après celle de 21,1% l'année dernière. L'accélération de 2016 était liée aux effets d'opérations non récurrentes. Ainsi, la marge d'intérêt (y compris le résultat des opérations de crédit-bail) est revenue à 6,7% à 1,4 milliard, contre 21,7% l'année passée. La marge sur commissions qui demeure négative est passée d'une année à l'autre, de 1,1 million à 7 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation se sont accrues de 2% pour ressortir à 367,5 millions de dirhams contre 7,4%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation en baisse de 1,1 point à 26,1%. Dans ces conditions, le RBE s'est affiché en hausse de 7,8% à plus d'un milliard de dirhams, contre 26,6% une année plus tôt.

Suite à l'augmentation des dotations nettes de reprises de provisions sur créances en souffrance de près de 17%, le coût du risque des sociétés de crédit-bail s'est établi à 421 millions de dirhams, en hausse de 14,4%, après 22% en 2016, absorbant 40,4% du RBE, contre 38,1% une année auparavant.

Le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a ainsi progressé de 12,2% à 384,2 millions de dirhams, contre 35,2% en 2016. De ce fait, le rendement moyen des actifs (ROA) est demeuré stable à 0,8% alors que le rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est amélioré de près de 1,1 point à 12,1% d'une année à l'autre.

S'agissant des autres composantes du secteur des sociétés de financement, les sociétés de crédit immobilier ont vu leur résultat net augmenter de 3% à 101 millions de dirhams. A l'inverse, les sociétés d'affacturage et de gestion de moyens de paiement ont enregistré des baisses respectives de leur résultat net de 9,8% et 14,3%.

4 - Activité et rentabilité des banques offshore

Les banques offshore sont au nombre de 6, dont 5 filiales et une succursale de banques agréées au Maroc. Leurs activités portent essentiellement sur l'offre de services bancaires et de financement aux entreprises installées dans la zone offshore de Tanger et les zones franches, le financement, la couverture, la garantie ainsi que l'exécution des flux de règlement des opérateurs économiques réalisant des transactions commerciales avec des contreparties à l'étranger.

Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore

(En millions de dirhams)

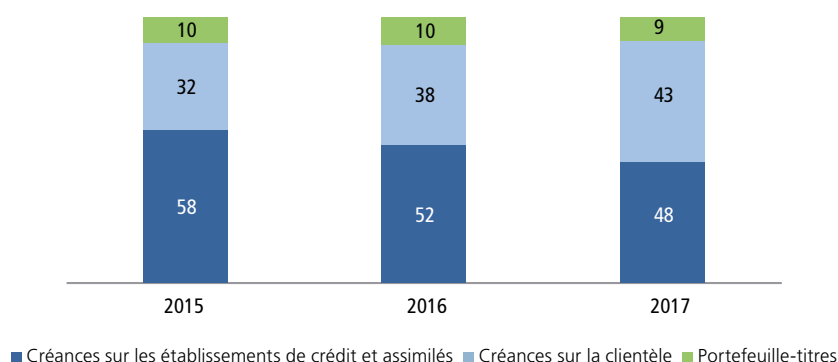
	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	23 699	25 181	20 524	-18,5
Créances sur la clientèle	13 294	18 147	18 536	2,1
Portefeuille-titres	3 796	4 484	2 901	-35,3
Autres actifs	180	277	696	151,5
Total-actif	40 969	48 089	42 657	-11,3

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

A fin 2017, les banques offshore ont enregistré un volume d'activité, mesuré par le total bilan évalué en contrevaletur dirhams, de 42,7 milliards de dirhams, en baisse de 11,3%, après une hausse de 17,4% en 2016. Cette contraction reflète un repli des créances sur les établissements de crédit de 18,5% à 20,5 milliards de dirhams, contre une hausse de 6,3% une année auparavant, et une baisse du

portefeuille-titres de 35,3% à 2,9 milliards. Les créances sur la clientèle ont connu une hausse limitée de 2,1% à 18,5 milliards de dirhams, après une hausse significative de 36,5% au cours de 2016. L'encours des créances en souffrance de ces banques s'est établi à 58 millions de dirhams, représentant 0,3% des crédits.

Graphique n°52 : Structure des emplois des banques offshore (en %)



En conséquence, les créances sur la clientèle ont vu leur part dans les emplois augmenter, passant d'une année à l'autre, de 38% à 43%, au détriment de la part des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui s'est repliée de 4 points à 48% et de celle du portefeuille-titres qui a régressé d'un point à 9%.

Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 368	41 092	34 619	-15,8
Dépôts de la clientèle	4 293	5 602	6 500	16,0
Fonds propres	627	643	641	-0,3
Autres passifs	681	752	897	19,4
Total-passif	40 969	48 089	42 657	-11,3

Les dettes des banques offshore envers les établissements de crédit et assimilés, constituant plus de 81% de leurs ressources, se sont repliées de 15,8% à 34,6 milliards, après avoir réalisé une hausse de 16,2%, il y a un an. Elles comprennent des ressources levées auprès d'établissements de crédit au Maroc à hauteur de 66% et des ressources levées auprès d'établissements de crédit non résidents à hauteur de 34%. Les dépôts collectés auprès de la clientèle, avec une part de 15,2%, ont enregistré une croissance de 16% à 6,5 milliards, contre 31% en 2016. Elles comprennent des dépôts de non-résidents à hauteur de 33%.

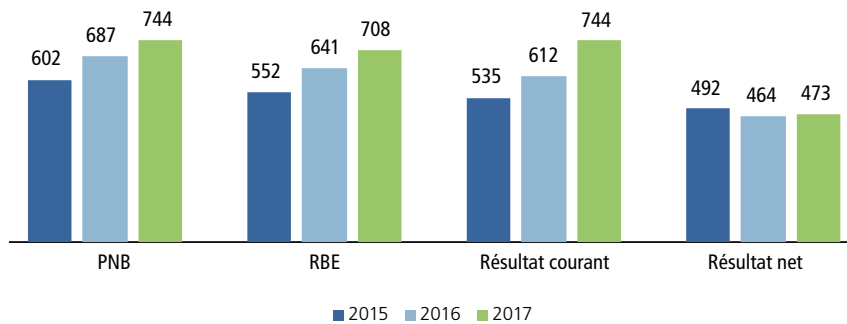
D'un montant de 641 millions de dirhams à fin décembre 2017, les fonds propres comptables des banques offshore ont décliné de 0,3% par rapport à 2016. Rapportés au total-actif, ils ont représenté 1,5%.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore se sont établis à 330 millions de dirhams, en baisse de 5,6%, reflétant un repli de 65% des engagements en faveur des établissements de crédit et assimilés à 104 millions de dirhams et une hausse des engagements en faveur de la clientèle qui sont passés de 54 à 226 millions de dirhams.

Les engagements de garantie donnés se sont accrus de 31% à 1,4 milliard de dirhams, après une baisse de 39% à fin 2016, reflétant une hausse de 94% pour les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 696,4 millions de dirhams et une baisse de 1,6% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle à 682 millions de dirhams.

Les engagements de garantie reçus ont, quant à eux, baissé de 21,7% à près de 13 milliards de dirhams.

Graphique n°53 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



Au terme de 2017, les banques offshore ont enregistré un PNB de 744 millions de dirhams, en hausse de 8,4% après 14% en 2016 et ce, en relation avec une amélioration de la marge sur commissions de 43,2%, à 36,5 millions de dirhams et du résultat des opérations de marché qui est passé d'un solde déficitaire de 9,6 millions à un solde excédentaire de 15,4 millions de dirhams, suite à un accroissement des revenus sur le portefeuille de placement. S'agissant de la marge d'intérêt, elle a crû de 3% à 692 millions de dirhams, après 21% une année auparavant.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a connu une hausse de près de 2% à 473 millions de dirhams, contre une baisse de 5,7% en 2016, année marquée par une hausse accrue du coût de risque.

5 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte un réseau de 1.757 points de vente, en hausse de 4,5% par rapport à 2016. Le nombre de clients s'est accru, pour sa part, de 3% à 925.000 clients, dont près de la moitié sont des femmes.

Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	832	792	655	-17,3
Créances sur la clientèle	5 746	6 234	6 437	3,3
Valeurs immobilisées	192	201	251	24,7
Autres actifs	172	183	227	24,6
Total-actif	6 942	7 410	7 570	2,2

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les prêts accordés par les associations de micro-crédit à la clientèle ont totalisé un encours brut de 6,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,7%, après celle de 7,7% il y a un an. Il en découle un encours moyen de crédit maintenu à 7.000 dirhams. Le secteur compte trois associations qui totalisent près de 92% des crédits à la clientèle.

Les crédits à la micro-entreprise représentent 89% du total, en baisse d'un point par rapport aux deux dernières années et près de 70% sont concentrés au niveau du milieu urbain, contre 66% une année auparavant. La part des prêts individuels s'est davantage renforcée, passant de 68% à 70%.

S'agissant des créances en souffrance, leur encours a enregistré une hausse de 20% à plus de 220 millions de dirhams, après un repli de 19% en 2016, dégageant un taux de risque de 3,3%, au lieu de 2,9% une année plus tôt. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 82% contre 80% en 2016.

Pour leur part, les créances sur les établissements de crédit et assimilés constitués principalement des opérations de placement auprès des banques, représentent 9% du total-actif, en repli de 17,3% à 655 millions de dirhams.

Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 876	3 989	3 938	-1,3
Fonds propres et assimilés	2 300	2 663	2 780	4,4
Autres passifs	766	758	852	12,4
Total passif	6 942	7 410	7 570	2,2

Constituées à hauteur de 83% d'endettement auprès des banques locales, les dettes envers les établissements de crédit se sont contractées de 1,3% contre une hausse de 2,9% à 3,9 milliards de dirhams. Elles représentent ainsi 52% des ressources des associations de micro-crédit.

Les associations de micro-crédit ont vu leurs fonds propres se consolider de 4,4% à 2,8 milliards de dirhams, soit 37% des ressources.

Le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'exercice 2017 sur un bénéfice net de 179 millions de dirhams, enregistrant une baisse de 15%, après celle de 14% en 2016. Cette évolution est liée à une hausse des charges d'exploitation de 6% à 1,1 milliard de dirhams et du coût du risque de 1% à 348 millions de dirhams, pour une progression du PNB de 5% à 1,6 milliard de dirhams. Les taux de rendement moyen des emplois et des fonds propres se sont repliés respectivement à 2,3% et 6,4%, contre 2,8% et 8,3% une année auparavant.

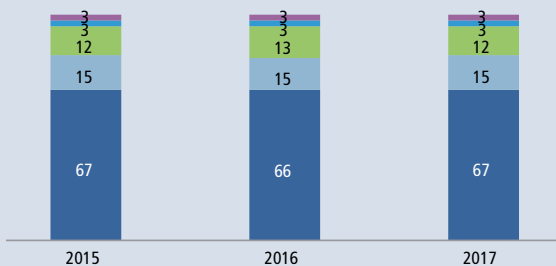
6 - Activité et rentabilité des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds

Au titre de l'exercice 2017, les établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds ont disposé d'un total bilan de 1,4 milliard de dirhams, en hausse de 8,8% par rapport à 2016. Les fonds propres se sont établis à 615 millions de dirhams, contre 594 millions et l'endettement s'est accru de 35% à 200 millions de dirhams.

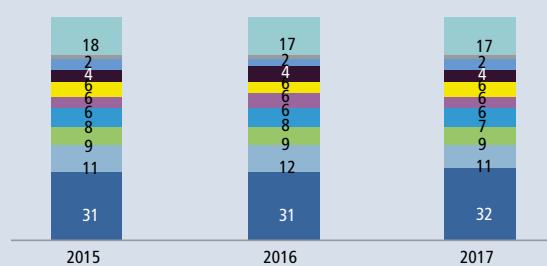
Encadré n°4 : Transfert de fonds de l'étranger (MTO¹⁰)

Les transferts de fonds reçus de l'international par l'entremise des plateformes de correspondants étrangers (Money Transfer Operators) ont été exécutés par les établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds à hauteur de 68% et les banques à hauteur de 32%. La répartition de ces transferts par origine fait ressortir une part prédominante de l'Europe (67%), suivie des pays du Golfe (15%) et d'Amérique (12%). Les transferts en provenance de l'Afrique représentent 3% du total.

Répartition des transferts MTO par groupement (en %)



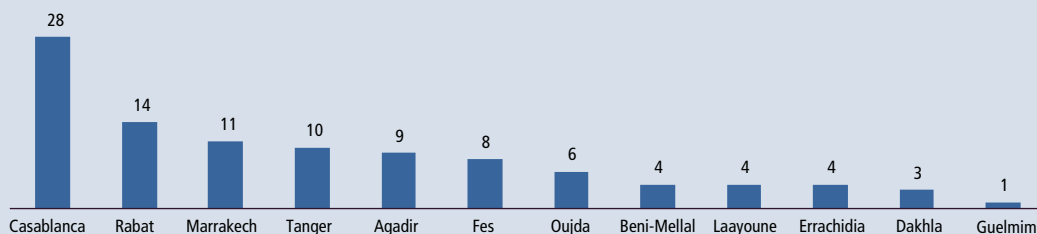
Répartition des transferts MTO par pays de provenance (en %)



Près de 83% des transferts MTO sont émis au niveau de 9 pays.

Ces transferts ont été destinés, pour plus de la moitié, aux 3 grandes régions de Casablanca-Settat (28%), Rabat-Kénitra (14%) et Marrakech-Safi (11%).

Part des villes destinataires des transferts MTO internationaux (en %)

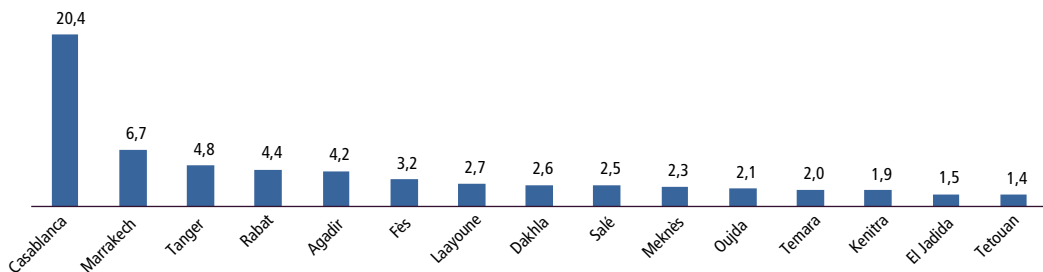


¹⁰ Money Transfer Operators.

Les transferts MTO internationaux exécutés par les établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds ont progressé de 16,5% par rapport à 2016 à 23 milliards de dirhams.

S'agissant des transferts nationaux, ces établissements ont réalisé un volume de 28,5 milliards de dirhams à fin 2017, contre 24,8 milliards de dirhams une année auparavant, soit 15,5%.

Graphique n°54 : Part des villes émettrices des transferts nationaux (en %)



En termes de rentabilité, le chiffre d'affaires réalisé par les établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds a connu une croissance de 15,2% en 2017 pour s'établir à 1,1 milliard de dirhams, en relation avec la hausse d'activité et l'extension du réseau de ces établissements. Leur résultat net s'est maintenu à 123 millions de dirhams.

7 - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS, par 9 groupes bancaires, représentant 93% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

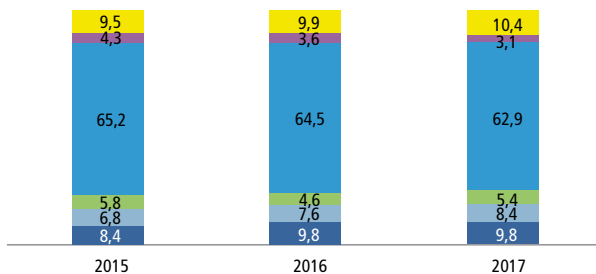
Les 9 groupes bancaires ont vu leurs indicateurs d'activité et de rentabilité s'améliorer en 2017, bénéficiant de la diversification de leurs activités, tant sectorielle que géographique. Cette évolution reflète la croissance organique des groupes ainsi que les changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation suite à des opérations de croissance externe et au renforcement de leurs participations dans certaines filiales.

7.1- L'activité des groupes bancaires s'est accélérée à la faveur d'une bonne contribution de l'activité à l'international

Les neuf groupes bancaires ont enregistré un total-actif de 1.540 milliards de dirhams, en progression de 7,6%, contre 5,4% à 2016. Cette évolution retrace du côté des emplois, une hausse des prêts et créances sur la clientèle et des actifs disponibles à la vente et du côté des ressources, un accroissement des dettes envers la clientèle.

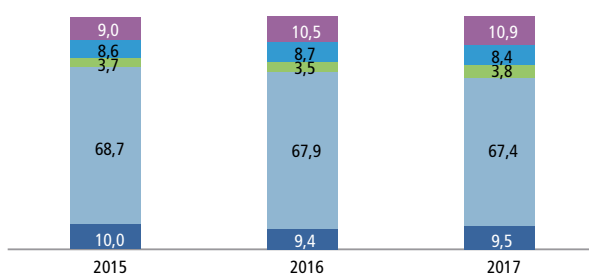
Compte tenu de ces évolutions, la part des actifs financiers disponibles à la vente a augmenté de 0,8 point à 8,4% et celle des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de 0,8 point, à 5,4%. Les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les placements détenus jusqu'à leur échéance ont vu, quant à eux, leur part reculer de 1,6 point et 0,5 point à respectivement 62,9% et 3,1%.

Graphique n°55 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés
- Prêts et créances sur la clientèle
- Placements détenus jusqu'à leur échéance
- Autres actifs

Graphique n°56 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- Dettes envers la clientèle
- Titres de créance émis
- Capitaux propres-part du Groupe
- Autres passifs

En parallèle, les dépôts collectés auprès de la clientèle continuent de constituer le poste le plus important des ressources avec une part de 67,4%. Cette part ressort à 9,5% pour les dettes envers les établissements de crédit, 3,8% pour les titres de créance émis et à 8,4% pour les capitaux propres.

7.1.1 - La hausse des emplois des groupes bancaires est tirée principalement par la progression des créances sur la clientèle et un accroissement substantiel des actifs disponibles à la vente

Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	114 798	139 906	150 555	7,6
Actifs financiers disponibles à la vente	92 819	108 345	129 241	19,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 784	65 185	83 034	27,4
Prêts et créances sur la clientèle	886 552	923 864	969 202	4,9
Placements détenus jusqu'à leur échéance	58 157	50 882	47 352	-6,9
Autres actifs	127 639	144 018	161 021	11,8
Total-actif	1 358 749	1 432 200	1 540 405	7,6

A fin 2017, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 4,9% à 969,2 milliards de dirhams, après celle de 4,2% à fin 2016. La même tendance a été également enregistrée par les créances sur les établissements de crédit qui ont augmenté de 27,4% à 83 milliards, contre une baisse de 17,3% une année auparavant.

Consécutivement à une hausse de 16,7% en 2016, les actifs financiers disponibles à la vente, constitués notamment des titres de participation non consolidés et des autres titres immobilisés, ont de nouveau augmenté de 19,3% pour totaliser 129,2 milliards de dirhams. Dans la même tendance, les actifs financiers à la juste valeur par résultat, composés principalement des instruments financiers détenus à des fins de transaction, ont enregistré un taux d'accroissement de 7,6% à 150,6 milliards, contre 22% une année auparavant. En revanche, les placements détenus jusqu'à leur échéance se sont de nouveau contractés de 6,9% à 47,4 milliards, après la baisse de 12,5% à fin 2016.

7.1.2- Les ressources des banques ont progressé à la faveur de la hausse des dépôts de la clientèle

Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017(en %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 248	3 229	2 560	-20,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 257	134 851	146 524	8,7
Dettes envers la clientèle	933 478	972 611	1 038 059	6,7
Titres de créance émis	50 418	50 590	59 072	16,8
Capitaux propres-part du Groupe	116 306	124 233	129 758	4,4
dont Résultat net	11 478	12 167	13 286	9,2
Autres passifs	120 042	146 686	164 432	12,1
Total-passif	1 358 749	1 432 200	1 540 405	7,6

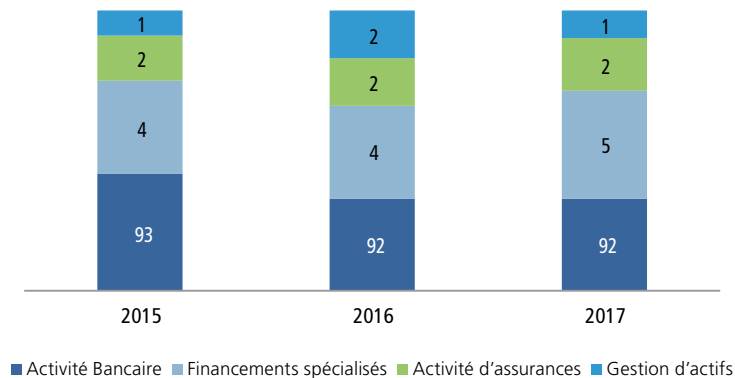
Les ressources des groupes bancaires ont été portées par la collecte des dépôts qui ont augmenté de 6,7%, contre 4,2% une année auparavant. Faisant suite à une stagnation en 2016, les dettes sur titres ont progressé de 16,8%, reflétant le recours à la dette obligataire par les banques au Maroc. Les dettes auprès des établissements de crédit et assimilés ont marqué une progression de 8,7%, en relation avec la hausse des avances de Bank Al-Maghrib. Pour leur part, les capitaux propres-part du groupe se sont appréciés de 4,4% à 129,8 milliards de dirhams.

7.1.3- La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée globalement stable

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par la part importante

de la composante bancaire qui contribue pour près de 92%, soit au même niveau que l'année précédente. La part des sociétés de financement a augmenté d'un point (5%) au détriment des activités de gestion des actifs (1%). Les activités d'assurances ont vu leur contribution stabilisée à 2%.

Graphique n°57 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)

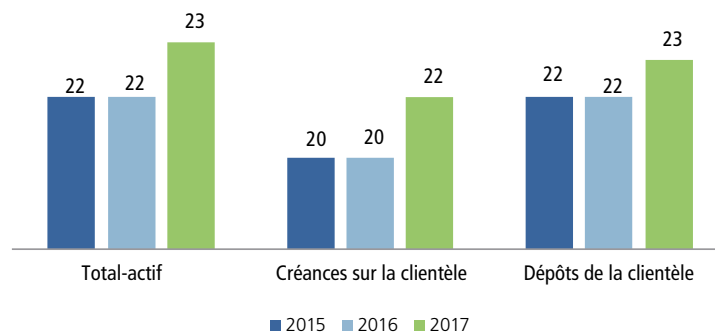


7.1.4- L'évolution de l'activité des filiales à l'étranger a marqué une accélération

A fin 2017, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une hausse de 16% à l'équivalent de 275 milliards de dirhams, contribuant à hauteur de 23% à leur activité. Près de 75% de ce volume est réalisé en Afrique subsaharienne.

Au niveau des crédits, l'activité des filiales à l'international a affiché une hausse de 13,3% à l'équivalent de 153,6 milliards de dirhams, contre 6,7% une année plus tôt. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est appréciée de 2 points à 22%. S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à l'équivalent de 181 milliards, marquant une hausse de 13,1%, après celle de 3,2% une année auparavant, soit une part de 23% du total des dépôts des 3 groupes bancaires.

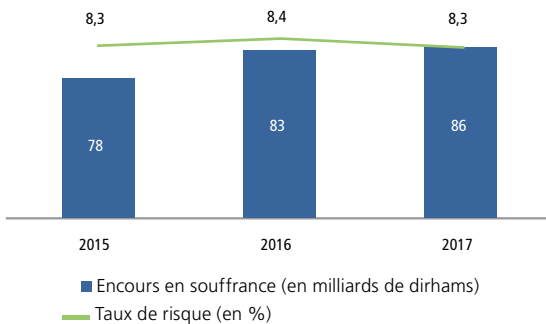
Graphique n°58 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en%)



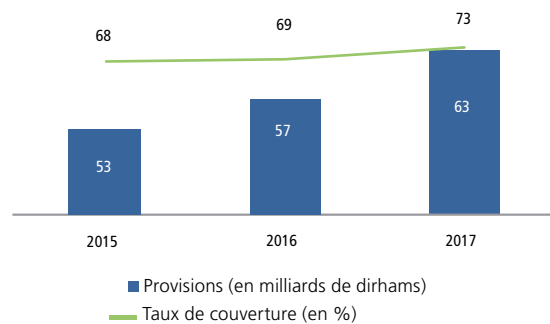
7.1.5- Le taux des créances en souffrance sur base consolidée s'est globalement maintenu

En 2017, l'encours des créances en souffrance a continué sa décélération. Après des hausses de 6,4% et 10,4% respectivement en 2016 et en 2015, cet encours s'est accru de 3,7% à près de 86 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de risque maintenu à 8,3%. Les créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 73%, soit une amélioration de 400 points de base par rapport à l'année précédente.

Graphique n°59 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques sur base consolidée



Graphique n°60 : Evolution des provisions et du taux de couverture des banques sur base consolidée

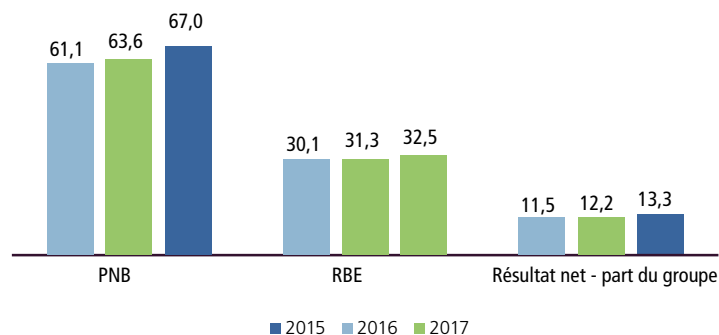


Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 15,3 milliards de dirhams, soit un taux de risque stable à 9,6%. Suite aux actions de supervision menées par Bank Al-Maghrib et les autorités d'accueil, le taux de couverture de ces créances par les provisions a continué à s'améliorer pour s'établir à 80%, soit 8 points de plus par rapport à 2016.

7.2- La croissance du résultat net des groupes bancaires a été portée par une hausse du PNB et une baisse du coût de risque

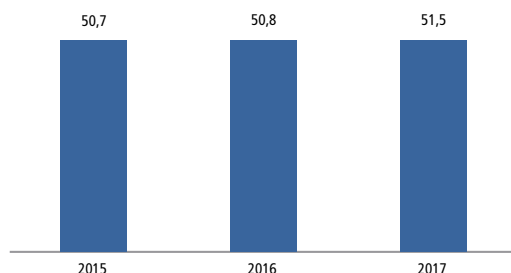
L'examen des comptes de résultats consolidés des neuf groupes bancaires, arrêtés à fin 2017, fait ressortir une amélioration des résultats, traduisant une hausse du PNB et une réduction du coût du risque.

Graphique n°61 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 67 milliards de dirhams, en progression de 5,4%, après 4,1% l'année passée. Cette évolution est liée à l'accroissement de la marge d'intérêt de 4,8% à 44,7 milliards et à l'appréciation de la marge sur commissions de 9,8%, à 12,3 milliards de dirhams. Le résultat des activités de marché a accusé une baisse de 1% à 8,4 milliards de dirhams, en lien avec celle observée au niveau de l'activité des banques au Maroc.

Graphique n°62 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



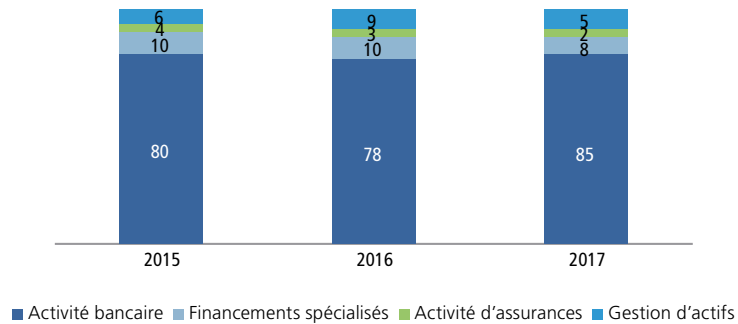
Les investissements réalisés en relation avec l'expansion des groupes bancaires ont contribué à la hausse de leurs charges générales d'exploitation. Celles-ci ont cumulé près de 34,5 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 7%, contre 4,1% à fin 2016. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 0,7 point à 51,5% et un résultat brut d'exploitation en accroissement de 3,8% à 32,5 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque, sur base consolidée, a baissé de 2,9% à 9,6 milliards, absorbant 29,7% du RBE, contre 31,7% l'année écoulée.

Au total, les neuf groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2017 avec un résultat net-part du groupe de 13,3 milliards, en hausse de 9,2% contre 6% en 2016. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi améliorée de 0,1 point à 0,9% et la rentabilité des fonds propres (ROE) de 0,4 point à 10,2%.

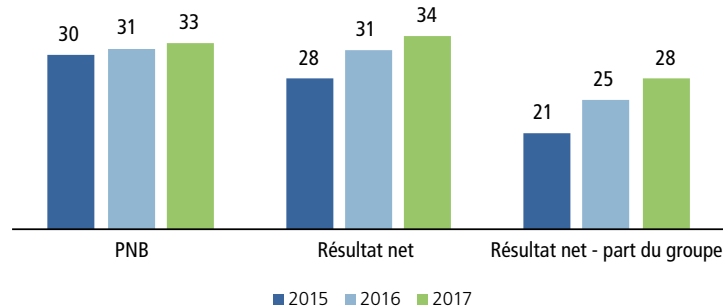
Par métier, il ressort que la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est davantage accrue en 2017 à 85%, soit une hausse de 7 points par rapport à 2016, induite notamment par le renforcement de cette activité tant au Maroc qu'à l'étranger. Pour les autres métiers, leur contribution à ce résultat a accusé des baisses de 4 points à 5% pour l'activité de gestion d'actifs, de 2 points à 8% pour les activités de financements spécialisés et d'un point à 2% pour les activités d'assurances.

Graphique n°63 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)



L'activité des filiales à l'international a généré un PNB en hausse de 14,6% à l'équivalent de 16,9 milliards de dirhams, dont près de 79% a été réalisé en Afrique subsaharienne. Sa contribution au PNB des groupes bancaires concernés s'est accrue de 2 points à 33% et au résultat net-part du groupe, de 3 points à 28% à la faveur d'un périmètre de consolidation élargi.

Graphique n°64 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)



Ainsi, le résultat net-part du groupe réalisé à l'international a augmenté de 24,5% à 2,9 milliards de dirhams, après une hausse de 21,6% une année auparavant

بنك المغرب

CHAPITRE II

RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

L'année 2017 a été marquée par une hausse modérée du crédit notamment en faveur des entreprises. Cette évolution s'est accompagnée d'un ralentissement de la croissance du volume des créances en souffrance et une stagnation du taux de risque moyen dégagé par les banques.

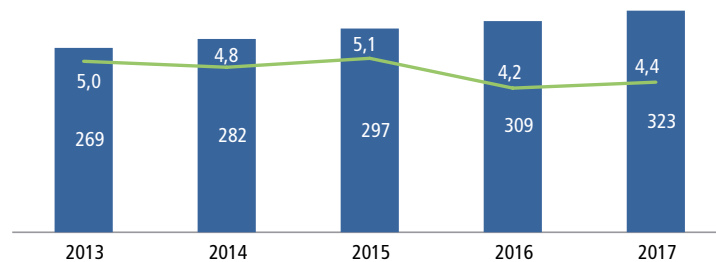
Sur le plan de l'assise financière, les fonds propres des banques se sont accrus à la faveur des résultats dégagés et de l'émission de dettes subordonnées.

Les développements qui suivent portent sur l'évolution de la solvabilité et de la liquidité des banques. Ils traitent également du risque de crédit, sous différents angles : l'endettement des ménages et des entreprises, les grands risques ainsi que les créances en souffrance.

1 - Évolution de l'endettement bancaire des ménages

Pour assurer le suivi de l'endettement des ménages auprès des établissements de crédit, dans ses deux composantes, crédits à l'habitat et à la consommation, Bank Al-Maghrib se base, outre les reporting réguliers, sur des enquêtes périodiques qu'elle effectue auprès de ces établissements. Au titre de l'exercice 2017, elle a mené auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation, sa 13^{ème} enquête annuelle qui a couvert un échantillon de 8 banques et 13 sociétés de crédit à la consommation, représentant des parts de marché de près de 94% en termes de prêts à l'habitat et de 100% en termes de crédits à la consommation. Cette enquête permet d'appréhender le profil des bénéficiaires de ces crédits selon divers critères.

Graphique n°65 : Evolution de la dette bancaire des ménages



■ Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

A fin décembre 2017, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est établi à 323 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,4% après 4,2% en 2016. Il a représenté près de 36% des concours distribués par les établissements de crédit. Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, soit au même niveau par rapport à l'année précédente. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », l'encours de l'endettement des ménages a représenté 30%, sans changement par rapport à 2016.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi, à fin décembre 2017, à 41.000 dirhams, contre 40.200 une année auparavant.

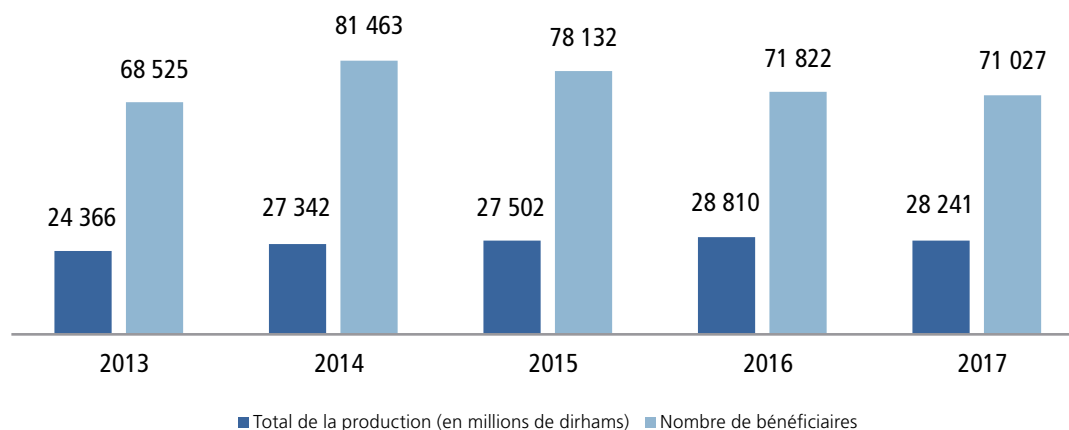
Les crédits aux ménages continuent à être orientés principalement vers les besoins de financement du logement, avec une part stable à 64% du total.

1.1- Crédit à l'habitat

1.1.1- Évolution des caractéristiques du crédit à l'habitat

Parallèlement à la baisse du nombre de transactions sur le marché de l'immobilier en 2017, la production du crédit à l'habitat a accusé un repli de 2% à 28,2 milliards de dirhams. Cette baisse a concerné les prêts encouragés par l'Etat (-10,4%). De leur côté, les prêts libres ont marqué une stagnation.

Graphique n°66 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



De même, le nombre de bénéficiaires a enregistré un recul de 1% à près de 71.000 clients. Cette baisse s'est située à 5% pour les prêts encouragés par l'Etat, tandis que le nombre de prêts libres a progressé de 1%. Il en résulte un montant moyen des crédits octroyés en 2017 de 398.000 dirhams, en baisse de 3.000 dirhams par rapport à 2016.

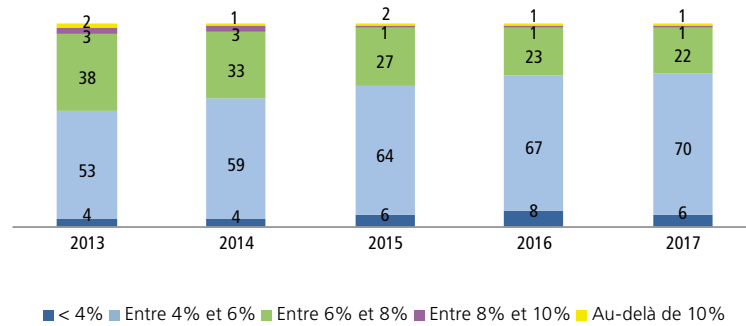
Ainsi, l'encours brut des crédits à l'habitat s'est établi à 207,5 milliards de dirhams, en hausse de 4,1% contre 4,8% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 81%, a marqué une hausse de 4,7%, contre 4,9%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de près de 1,8% faisant suite à une progression de 4,2%. Ils se sont ainsi établis à 39 milliards de dirhams, dont près de 20,2 milliards au titre du FOGALEF¹¹ et FOGALOGÉ¹², 15,5 milliards au titre du FOGARIM¹³ et 3,2 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché.

¹¹ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation.

¹² Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

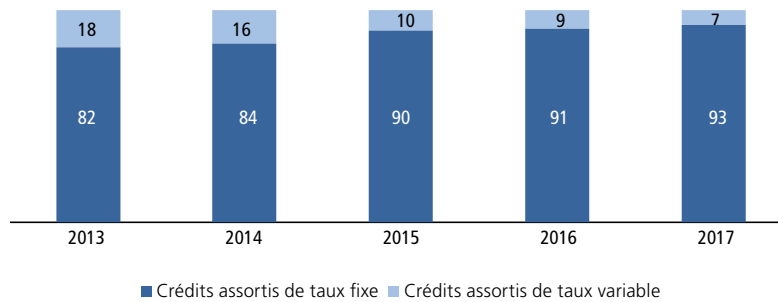
¹³ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°67 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



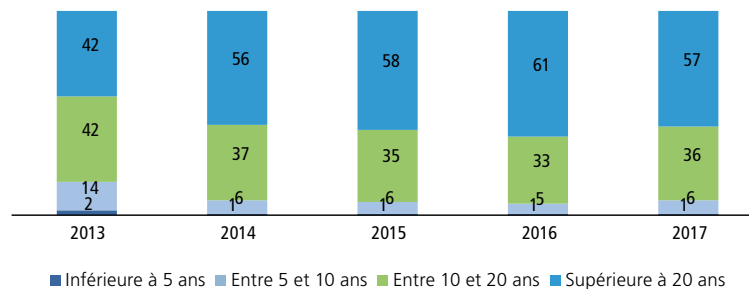
Le taux d'intérêt moyen appliqué au crédit à l'habitat a marqué un repli de près de 15 points de base à 4,81%. Aussi, près de 70% des crédits sont assortis d'un taux compris entre 4% et 6%, contre 67% à fin 2016.

Graphique n°68 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)



La part de la production des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est maintenue à 97%. En termes d'encours, cette part ressort à 93%, contre 91%. Cette situation favorise une protection des emprunteurs en cas de remontée des taux d'intérêt.

Graphique n°69 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)



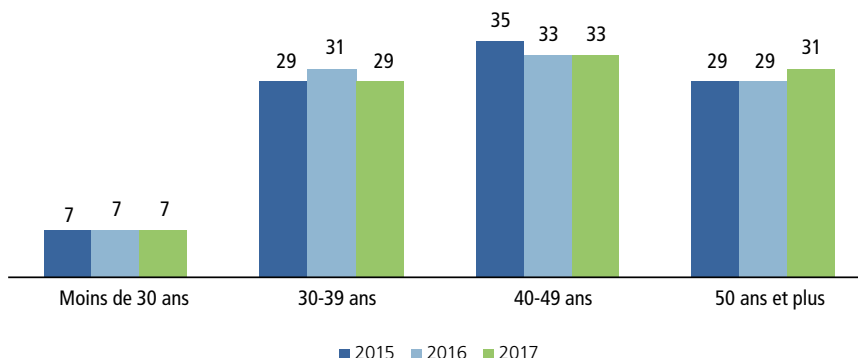
La durée initiale des crédits à l’habitat s’est rétrécie en moyenne à 20 ans, contre 20,7 ans en 2016. Ainsi, la part des crédits ayant une durée initiale de plus de 20 ans s’est contractée de 4 points à 57% en faveur de ceux dont la durée est comprise entre 10 et 20 ans.

1.1.2- Profil et caractéristiques des bénéficiaires des crédits à l’habitat

L’analyse du profil des bénéficiaires des crédits à l’habitat est effectuée selon les critères de l’âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

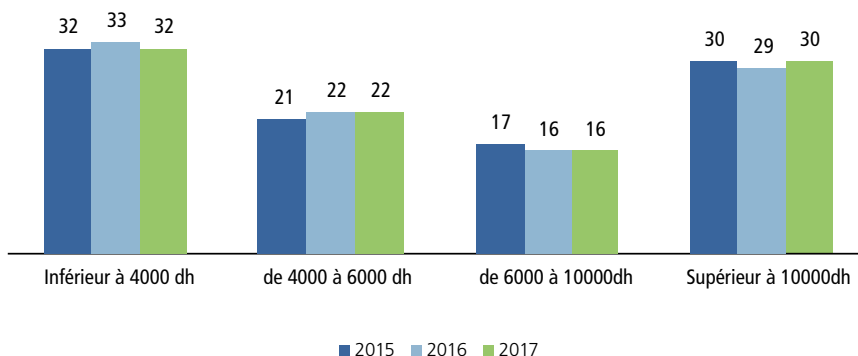
Selon le critère de l’âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers, contre 29% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 7% des dossiers de crédit à l’habitat.

Graphique n°70 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon l’âge (en %)



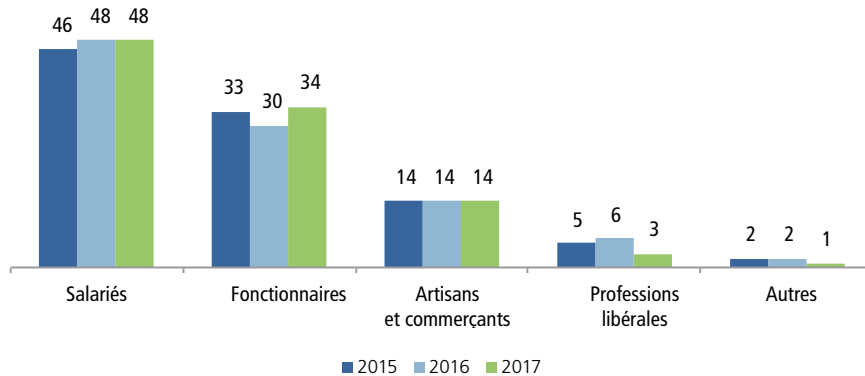
En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont représenté 32% des dossiers de crédit, en baisse d’un point par rapport à 2016. La part des personnes ayant des revenus supérieurs à 10.000 dirhams a augmenté d’un point à 30%.

Graphique n°71 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon le revenu (en %)



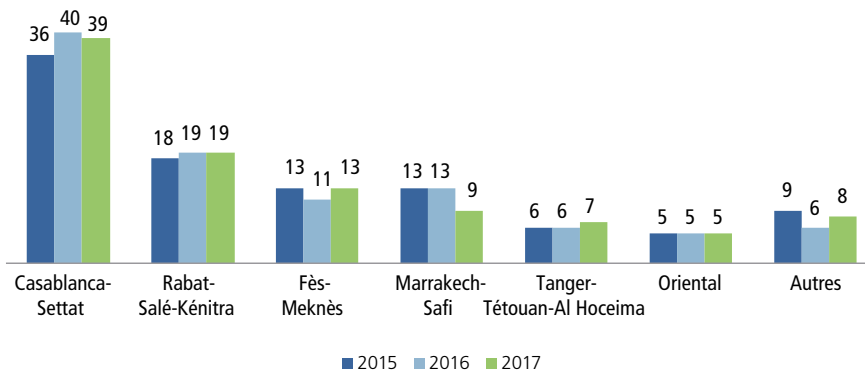
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui bénéficient le plus du crédit à l’habitat, avec des parts respectives de 48% (48% en 2016) et 34% (contre 30% l’année précédente).

Graphique n°72 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs ressort à 39% pour la région de Casablanca et à 19% pour celle de Rabat, contre respectivement 40% et 19% en 2016.

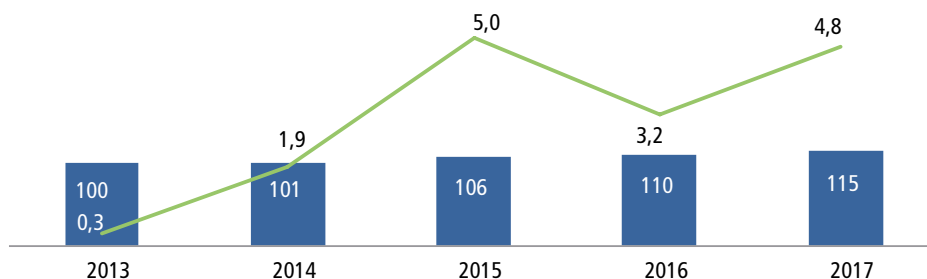
Graphique n°73 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)



1.2- Crédit à la consommation

1.2.1- Évolution de l'encours du crédit à la consommation

Graphique n°74 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation

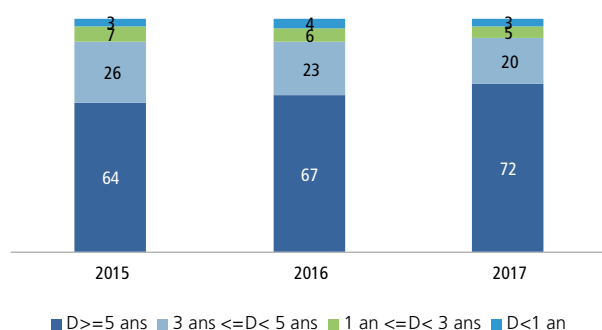


■ Encours brut du crédit à la consommation (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement du crédit à la consommation (en %)

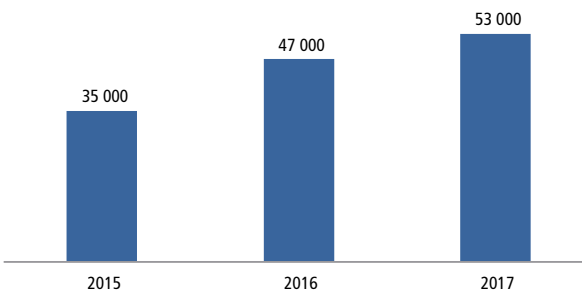
L'encours brut du crédit à la consommation a augmenté de 4,8%, contre 3,2% en 2016, pour ressortir à 115 milliards de dirhams. Cette hausse a concerné aussi bien les banques que les sociétés de crédit à la consommation.

L'examen des crédits à la consommation selon leur maturité montre que la part des crédits de maturité supérieure à 5 ans s'est renforcée de 5 points à 72%, au détriment des crédits de maturité inférieure à 5 ans. Parallèlement, le montant moyen des prêts s'est chiffré à 53.000 dirhams, en hausse de 6.000 dirhams d'une année à l'autre.

Graphique n°75 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)



Graphique n°76 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)



Ces évolutions traduisent un allongement de la maturité des crédits à la consommation ainsi qu'une charge plus élevée du coût de la dette pour les ménages. Cette situation peut exposer les établissements de crédit à un risque de crédit accru.

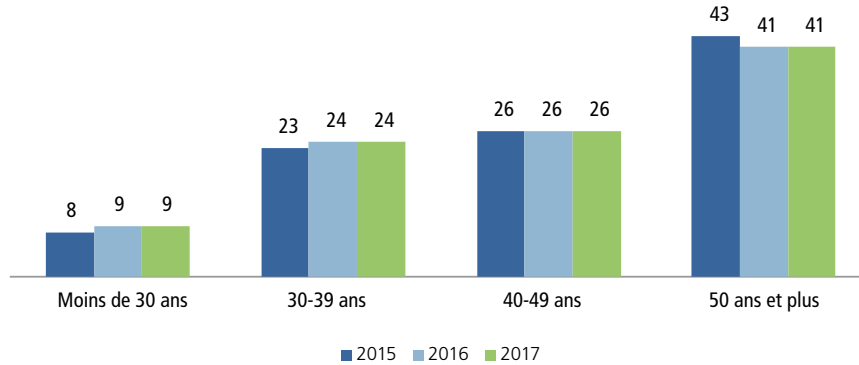
1.2.2- Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation¹⁴

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, le revenu, la catégorie socio-professionnelle et la résidence.

Selon l'âge, les personnes de plus de 40 ans ont représenté 67% des dossiers de crédit à la consommation en 2017. Ce niveau demeure limité pour les bénéficiaires de moins de 30 ans, soit 9%.

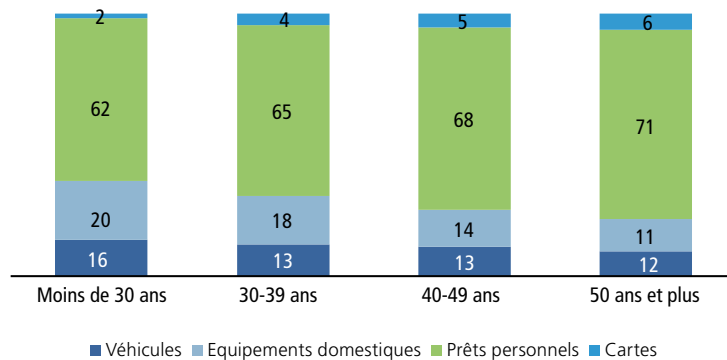
¹⁴ Données 2015/2016 mises à jour.

Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)



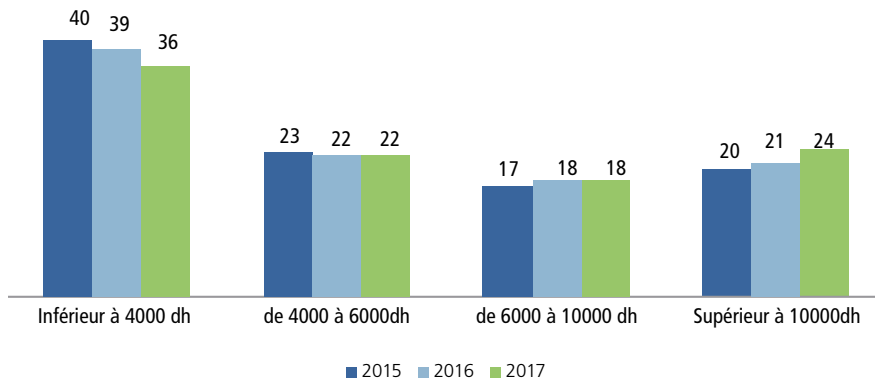
Les prêts personnels constituent le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches d'âges. A l'inverse, les cartes revolving représentent 6% de crédits contractés par les plus de 50 ans et seulement 2% par les personnes de moins de 30 ans. Cette dernière catégorie recourt davantage aux prêts pour véhicules et équipements domestiques.

Graphique n°78 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)



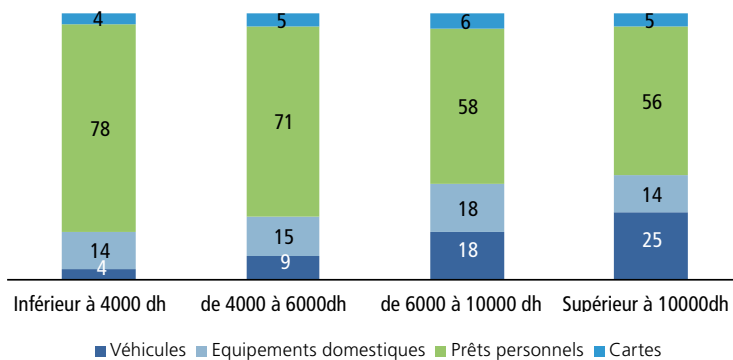
Sur la base du revenu, l'enquête a montré que près de 36% des dossiers de crédit ont bénéficié à des personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams, contre 39% en 2016. A l'inverse, les personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams ont vu leur part progresser de 3 points à 24% au cours de la même période.

Graphique n°79 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



Les prêts personnels constituent, encore une fois, le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Néanmoins, leur part est plus importante chez les personnes dont le revenu est plus faible. A l'inverse, les prêts pour achat de véhicules occupent une part significative chez les personnes à revenu plus élevé.

Graphique n°80 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)



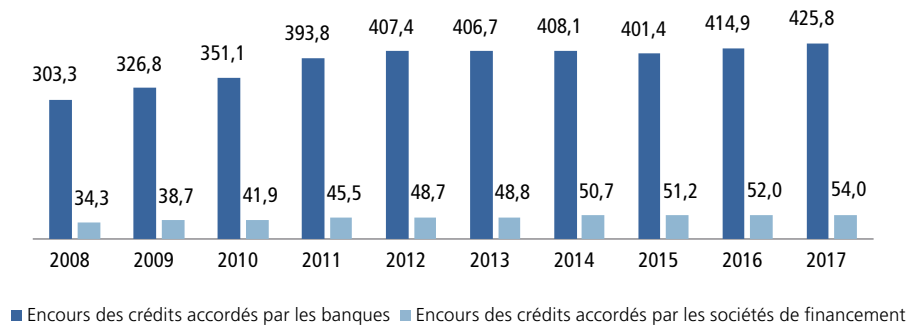
Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2017, des parts respectives de 46% et 36%, soit au même niveau qu'une année auparavant.

Selon la localisation géographique, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (20%).

2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

Avec un encours de près de 480 milliards de dirhams, les crédits par décaissement octroyés par les établissements de crédit aux entreprises non financières ont marqué une hausse de 2,8%, après 3,1% une année auparavant, représentant ainsi 54% de l'ensemble des crédits.

Graphique n°81 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



Les banques, avec une part de 89% du total, ont vu leur encours marquer une décélération à 2,6% pour totaliser 425,8 milliards de dirhams, après une hausse de 3,4% l'année précédente. Cette décélération des crédits bancaires a concerné les entreprises publiques dont l'encours a augmenté de 5,3% pour s'établir à 49,3 milliards de dirhams, contre 19,6% l'année passée, les entreprises privées, ayant, pour leur part, vu leur encours de crédit se redresser lentement à 2,3%, contre 1,6% une année auparavant, en relation avec une demande du crédit encore faible.

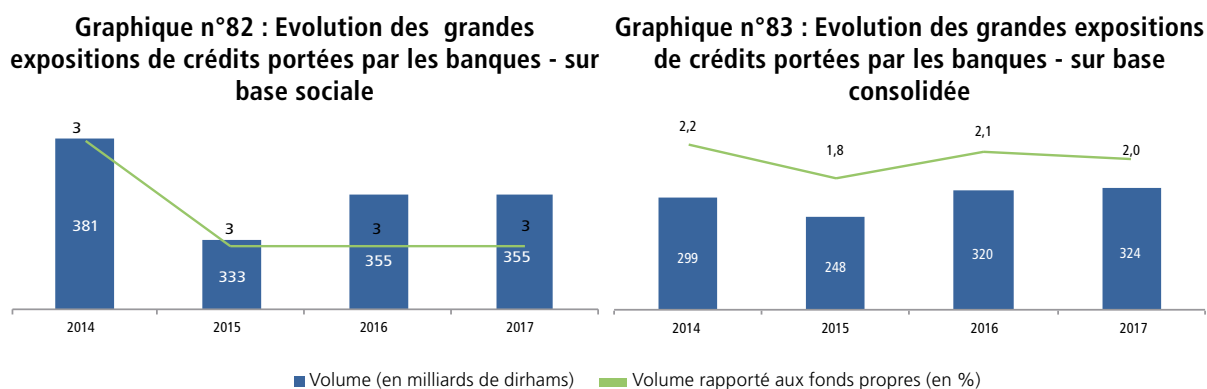
S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, leur encours s'est accru de près de 4% à 54 milliards de dirhams, contre une hausse limitée à 1,5% une année auparavant, évolution enregistrée notamment au niveau des sociétés de leasing.

Il ressort des données collectées auprès des banques et des sociétés de financement que les crédits accordés à la TPME¹⁵ ont augmenté de près de 5% au cours de 2017. Rapportés aux crédits bancaires aux entreprises, ces financements représentent 34 % du total en 2017.

¹⁵ Définies sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

3 - Évolution des grands risques des banques

A fin décembre 2017, les engagements des banques vis-à-vis des grands risques¹⁶ se sont maintenus à 355 milliards de dirhams et ont représenté 2,9 fois les fonds propres des banques, soit au même niveau qu'en 2016. Sur ce total, les engagements-bilan, constitués à hauteur de 91% par des crédits et des titres de créance, ont totalisé près de 265 milliards de dirhams, en hausse de 1,3% par rapport à 2016, alors que les expositions hors bilan, constituées notamment d'engagements de financement et de garantie, se sont contractées de 1,8% à 87 milliards de dirhams.



Les grandes expositions de crédit ont représenté 2,9 fois les fonds propres des banques contre 3,4 fois en 2014 et 3,8 fois il y a une dizaine d'années. Cette tendance montre que la concentration des portefeuilles est en net repli sur la décennie écoulée.

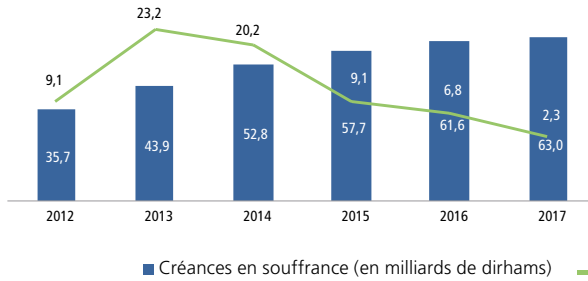
La répartition sectorielle des grands risques fait ressortir que les groupes financiers, autres que bancaires, ont bénéficié de 19%, suivis des bénéficiaires opérant dans le secteur de l'industrie manufacturière (16%), de la promotion immobilière (14%), de l'industrie extractive (11%) et du BTP (11%).

4 - Évolution des créances en souffrance

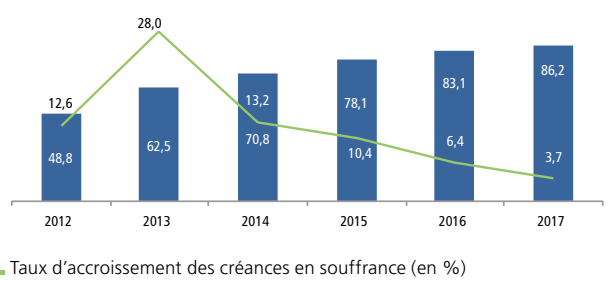
En 2017, l'encours des créances en souffrance des banques sur base sociale a poursuivi sa décélération, enregistrant une hausse de 2,3% à près de 63 milliards, qui fait suite à celles de 6,8% et 9% enregistrées respectivement en 2016 et 2015. Il en résulte un taux de sinistralité de 7,5%, accusant une légère baisse, après des hausses successives depuis 2012.

¹⁶ Bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque.

Graphique n°84 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale

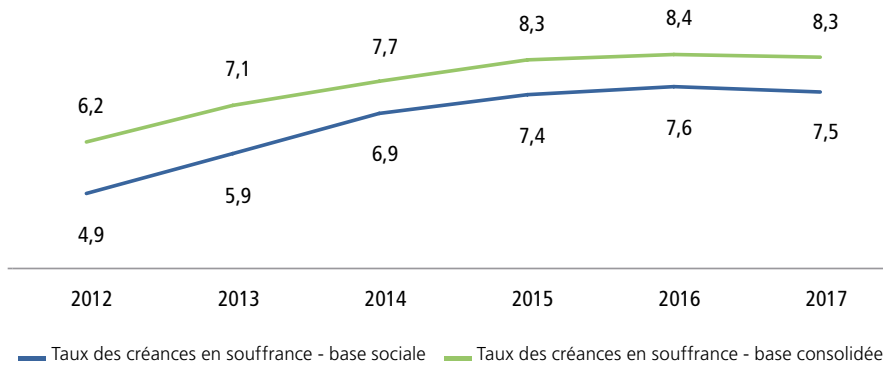


Graphique n°85 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base consolidée



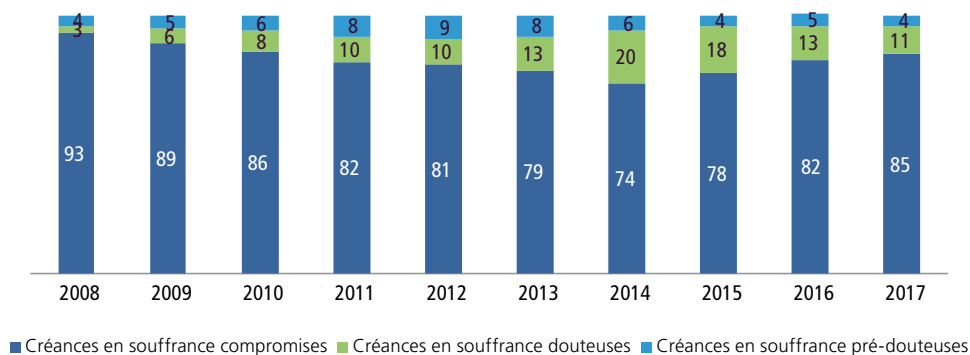
Suivant la même tendance, l'encours des créances en souffrance, calculé sur base consolidée, a marqué une hausse de 3,7% pour s'établir à 86,2 milliards de dirhams, dégageant un taux de risque de 8,3%, contre 8,4% en 2016.

Graphique n°86 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)



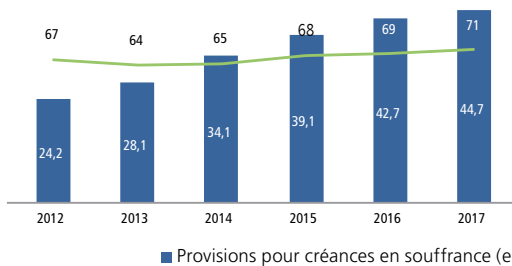
Sur base sociale, les créances pré-douteuses ont enregistré une baisse de 4% à 2,7 milliards de dirhams et les créances douteuses ont reculé de 13,8% à 6,8 milliards. Pour sa part, l'encours des créances compromises a augmenté de 5,2% à 53,5 milliards. Ces évolutions ont induit un recul de la part des créances douteuses de deux points à 11% au profit des créances compromises qui ont vu leur part augmenter à 85%. La quote-part des créances pré-douteuses s'est, quant à elle, repliée à 4% entre 2016 et 2017.

Graphique n°87 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)

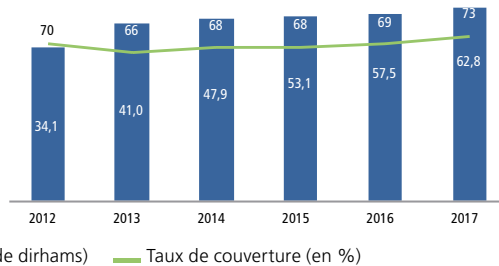


Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 4,7%, après 9,1% une année auparavant. Ces provisions sont déterminées après prise en compte des garanties éligibles à savoir les garanties hypothécaires objet de décotes et les sûretés financières. Il s’ensuit une amélioration du taux de couverture des créances en souffrance par les provisions de 2 points à 71% à fin 2017. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 57% pour les créances douteuses et 12% pour les créances pré-douteuses.

Graphique n°88 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale



Graphique n°89 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



Sur base consolidée, les provisions des groupes bancaires ont atteint 62,8 milliards de dirhams, soit une progression de 9,2%. Il en résulte un taux de couverture de 73%, soit 4 points de plus par rapport à 2016.

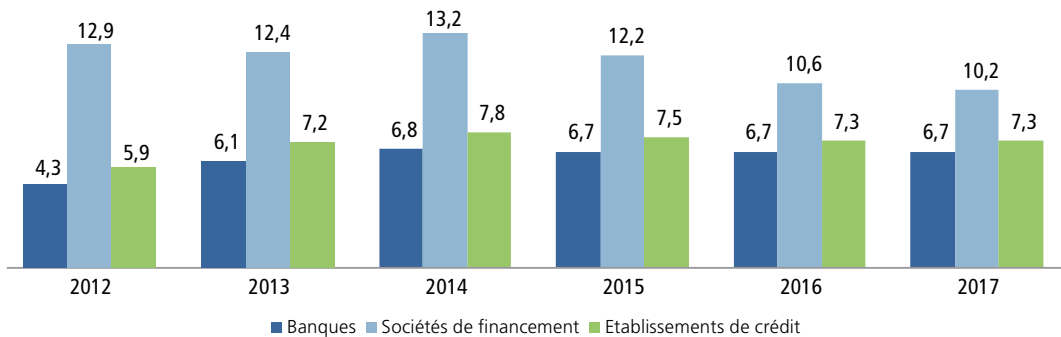
En sus des provisions spécifiques, les banques ont continué à renforcer le volume des provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles à la conjoncture économique, pour le porter à 8,4 milliards de dirhams.

Pour leur part, les créances en souffrance portées par les sociétés de financement se sont accrues de 5,9% en 2017 à 10 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,4%, sans changement par rapport à l’année passée. Ces créances en souffrance sont couvertes par des provisions à hauteur de 74%, soit au même niveau que l’année dernière.

4.1- Créances en souffrance détenues sur les ménages

Au cours de 2017, l'encours des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages s'est accru de 4,8% à 23,5 milliards, contre 0,8% l'année précédente. Le taux de risque a atteint 7,3%, soit au même niveau qu'une année auparavant. Ce taux s'est stabilisé à 7,2% pour les ménages résidents et a baissé à 7,6% contre 7,8% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions pour les banques et les sociétés de crédit à la consommation s'est maintenu à 69%.

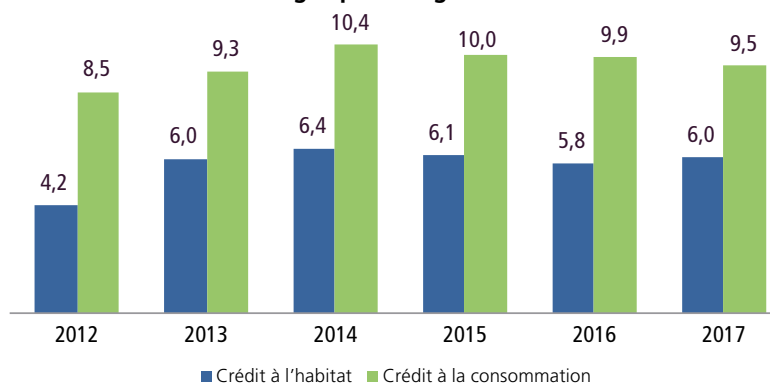
Graphique n°90 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 5,5% à 18,4 milliards, contre une hausse de 3,9% une année auparavant, soit un taux de risque de 6,7%, sans changement par rapport à 2016. Cet encours est couvert par des provisions à hauteur de 66%, au même niveau qu'en 2016.

Pour les sociétés de crédit à la consommation, leurs créances en souffrance se sont accrues de 2,3% à 5 milliards de dirhams, faisant suite à un recul de 8,7% l'année précédente. Le taux de risque est passé de 10,6% à 10,2% en 2017. Pour sa part, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions observé par ces sociétés s'est stabilisé à 80%.

Graphique n°91 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)

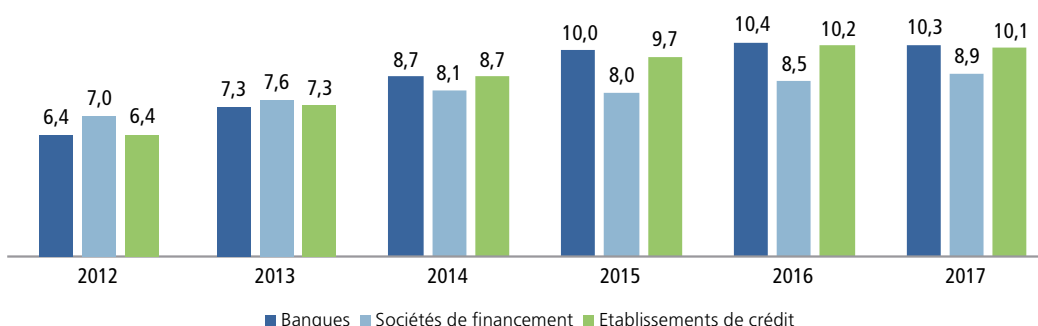


Le taux de risque ressort à 6% pour le crédit à l'habitat, après 5,8% une année auparavant et à 9,5% pour le crédit à la consommation, après 9,9% en 2016.

4.2- Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

Après avoir augmenté de 8% en 2016, les créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières ont décéléré au cours de l'année 2017. Elles ont marqué une hausse limitée à 1,8% pour s'établir à 48,5 milliards de dirhams. Le taux des créances en souffrance a ainsi fléchi, pour la première fois depuis sept ans, à 10,1%, contre 10,2% une année auparavant. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 72%, soit deux points de plus par rapport à 2016.

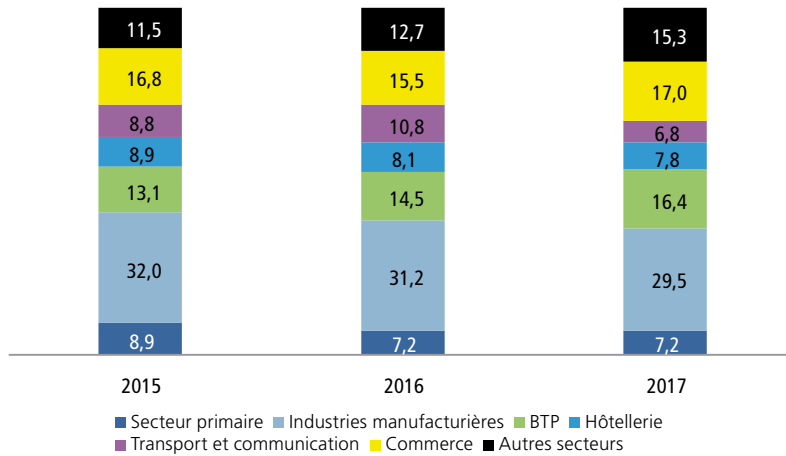
Graphique n°92 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières s'est accru de 1% à 43,7 milliards, soit un taux de risque de 10,3%, contre 10,4% en 2016. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 73%, soit une amélioration de 2 points.

Leur répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire se sont accrues de 3% et ont représenté 10% des crédits bénéficiant à ce secteur, contre 9,4% une année auparavant. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont reculé de 4,5%, induisant un taux de risque du secteur de 9,3% contre 9,7% en 2016. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont progressé de 15,6%, ramenant le taux de sinistralité du secteur à 7,6%, contre 6,8% en 2016.

Graphique n°93 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)

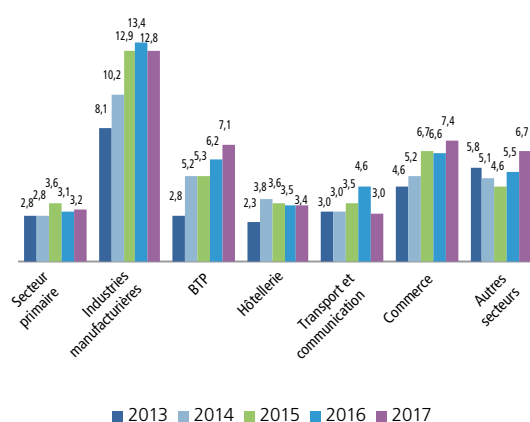


Pour sa part, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives augmenter de 11,6% après un recul de 1,8% une année auparavant, se traduisant par une hausse du taux de sinistralité du secteur à 13,1%, contre 12,8% en 2016.

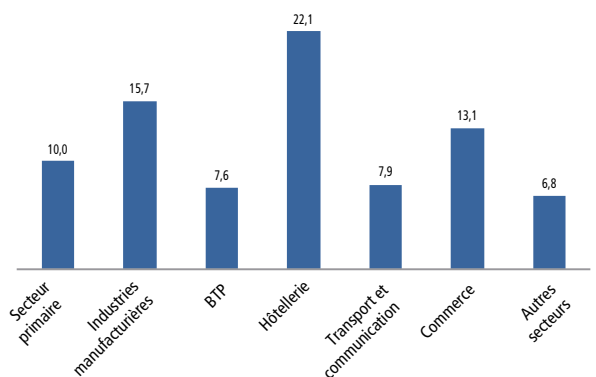
Après un repli de 3,5% enregistré en 2016, l'encours des créances en souffrance du secteur de l'hôtellerie a reculé de 2,5% en 2017. Son taux de sinistralité s'est stabilisé à 22,1%.

Pour sa part, le secteur de transport et communication a vu ses créances en souffrance marquer une baisse significative de 35,5%, après une hausse de 30,1% une année auparavant. Son taux de risque ressort à 7,9% contre 13,9%. Cette baisse est à mettre en relation avec une hausse des crédits à ce secteur (+14% en 2017), conjuguée à des opérations de radiations et de régularisation de créances en souffrance.

Graphique n°94 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)



Graphique n°95 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale - 2017 (en %)



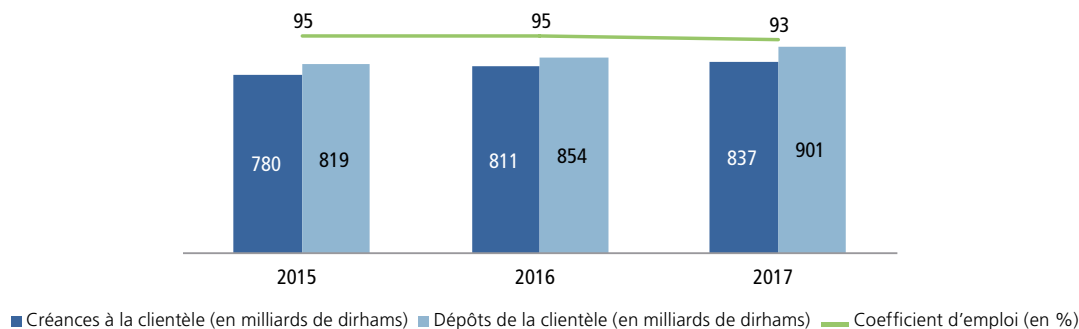
Les sociétés de financement ont enregistré, quant à elles, un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 4,8 milliards, s'inscrivant en hausse de 8,7%. Ces créances ont représenté 8,9% du total des crédits accordés à ce segment, contre 8,5% en 2016. Elles sont couvertes par les provisions à hauteur de 69%.

5 - Évolution de la liquidité des banques

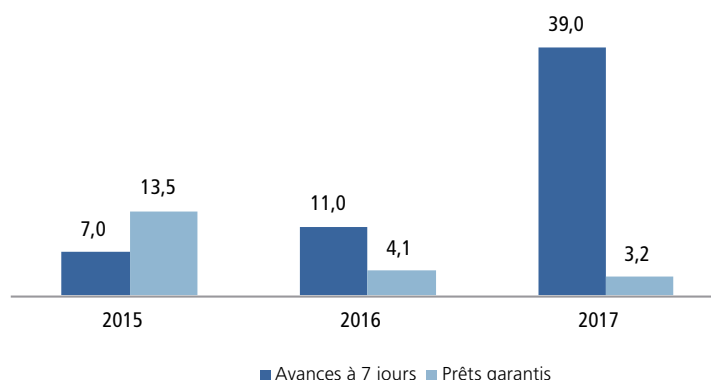
Le risque de liquidité, inhérent à l'activité bancaire, est défini comme le risque qu'un établissement bancaire ne puisse pas s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances. La gestion de ce risque implique pour les banques de disposer d'actifs liquides suffisants pour faire face à une éventuelle tension sur leur liquidité et de veiller à adosser au mieux la maturité de leurs ressources à celle de leurs emplois.

En 2017, le besoin de liquidité en dirhams des banques s'est accru, comparativement à l'année précédente, en relation, particulièrement, avec la hausse de leurs avoirs en devises. En revanche, les banques ont continué de bénéficier de la bonne tenue des dépôts collectés qui ont augmenté de 5,5%, alors que le taux de progression des crédits s'est établi à 3,2%. Le ratio, rapportant les crédits aux dépôts, a ainsi poursuivi sa baisse pour atteindre près de 93%. Ajusté des certificats de dépôt, ce ratio ressort à 88%, soit 2 points de moins qu'en 2016.

Graphique n°96 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques



Dans ce contexte, le recours des banques au refinancement auprès de Bank Al-Maghrib a augmenté, notamment au titre des avances à 7 jours, dont le volume est passé de 11 à 39 milliards en 2017. L'encours des emprunts auprès de Bank Al-Maghrib au titre du mécanisme de refinancement de la TPME a reculé, passant de 4,1 à 3,2 milliards de dirhams.

Graphique n°97 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)

La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé un solde net positif¹⁷ de 3,3 milliards de dirhams, contre 10 milliards en 2016, sous l'effet conjugué de la baisse des valeurs reçues en pension de 3,1 milliards et de la hausse de celles données de 3,7 milliards.

Pour sa part, la dette obligataire, représentant près de 8% des ressources, a progressé de 14,2%, contre 9% en 2016. La décomposition de ces ressources par maturité montre une baisse de la durée moyenne de l'encours des titres de créance émis par les banques. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont vu leur part diminuer de 5 points à 52% du total, au profit des titres de maturité inférieure à 2 ans, dont la part s'est renforcée, passant de 43% à 48%.

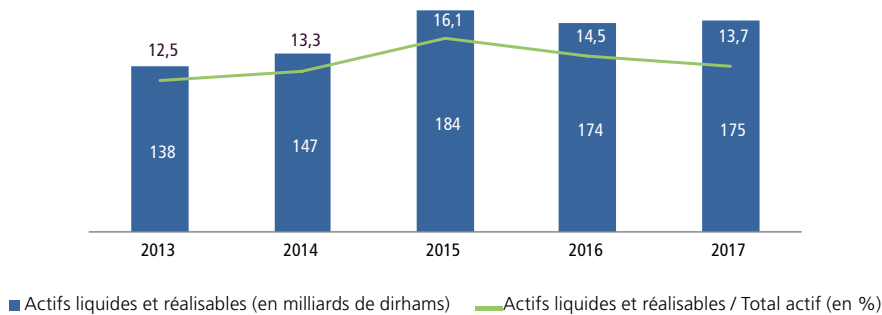
De leur côté, les dettes subordonnées, d'une maturité longue, ont enregistré une nouvelle hausse de 20,6%, après celle de 13,7% observée en 2016 pour s'établir à 41,5 milliards de dirhams.

En dépit des mesures prises pour renforcer leur gestion Actif-passif, les banques demeurent confrontées au défi de la mobilisation de ressources diversifiées et mieux adossées à leurs emplois pour lesquels il est observé un allongement des maturités. Ces derniers sont constitués à hauteur de près de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme contre 47% et 53% en 2016, pendant que leurs ressources sont composées à hauteur de 59% de ressources sans échéance, 20% de ressources à court terme et 21% de ressources à moyen et long terme, sans changement par rapport à 2016.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des prêts interbancaires, des Bons du Trésor libres et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2017, un encours de 175 milliards de dirhams, presque au même niveau qu'en 2016. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est établie en conséquence à 13,7%, contre 14,5% une année auparavant.

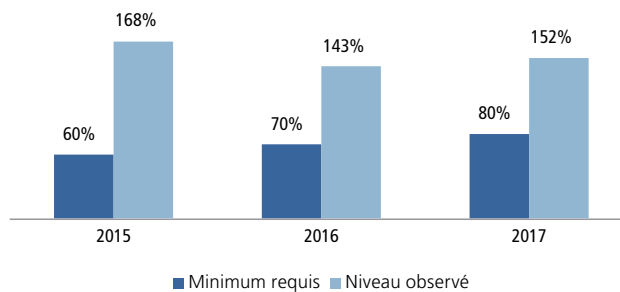
¹⁷ Ecart positif entre les valeurs reçues et données en pension.

Graphique n°98 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) dégagé par les banques s’est établi en moyenne à 152%, contre 143% en 2016, pour un minimum de 80% en 2017, témoignant d’une situation de liquidité excédentaire des banques en lien avec l’évolution modérée du crédit bancaire. Ce ratio mesure la quantité d’actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d’un mois.

Graphique n°99 : Evolution du coefficient de liquidité à court terme (LCR) des banques



6 - Évolution de la solvabilité des banques

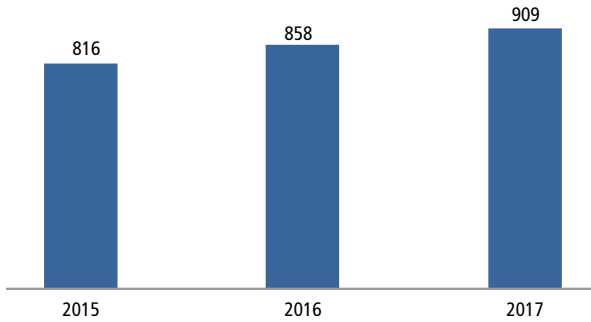
Au cours de 2017, les fonds propres des banques se sont renforcés pendant que les risques nets pondérés, constitués des risques de crédit, de marché et opérationnels, ont évolué à un rythme modéré.

L’analyse de l’évolution des risques des banques, présentée ci-après, est retracée à partir des données extraites de leurs états prudentiels établis selon les normes de Bâle II. Les fonds propres et la solvabilité sont déterminés selon les normes de Bâle III.

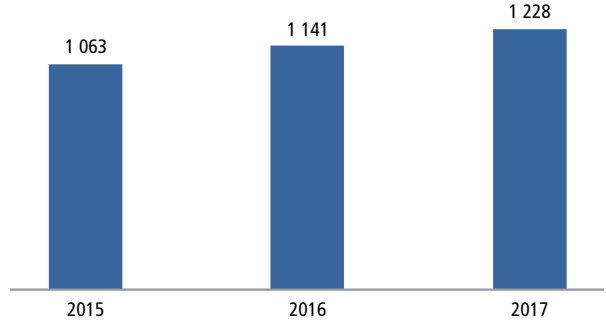
6.1- Évolution des risques nets pondérés

Au terme de l’année 2017, les risques nets pondérés du secteur bancaire se sont élevés à 909 milliards de dirhams sur base sociale, s’inscrivant en hausse de 6% contre 5,2% à fin 2016. Ils se répartissent à hauteur de 84% au titre de risque de crédit, 9% au titre de risque opérationnel et 7% au titre des risques de marché.

Graphique n°100 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°101 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

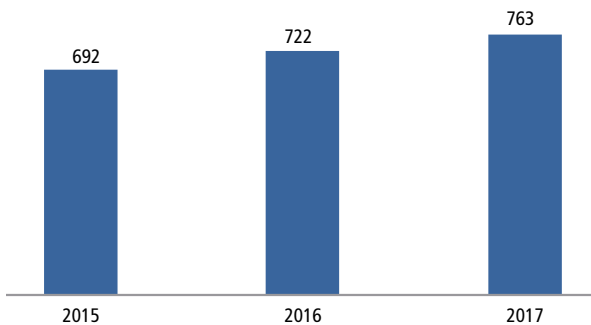


Sur base consolidée, ces risques ont atteint 1.228 milliards de dirhams répartis à hauteur de 85%, 10% et 5% respectivement pour les risques de crédit, opérationnel et de marché.

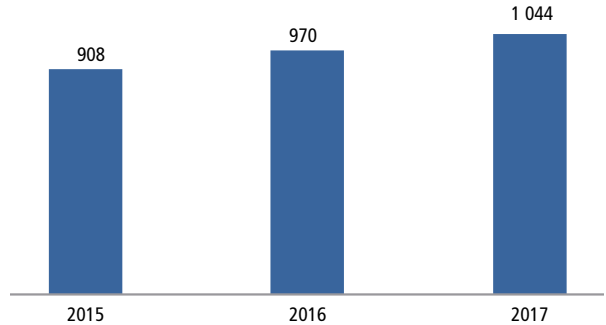
6.1.1- Risques de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit ont atteint 763 milliards de dirhams sur base sociale, en hausse de 5,7% contre 4,3% en 2016. Ces risques, calculés selon les approches « standards », correspondent aux expositions pondérées au titre du risque de crédit - bilan et hors-bilan-déterminés après l'application des techniques d'atténuation des risques.

Graphique n°102 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°103 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



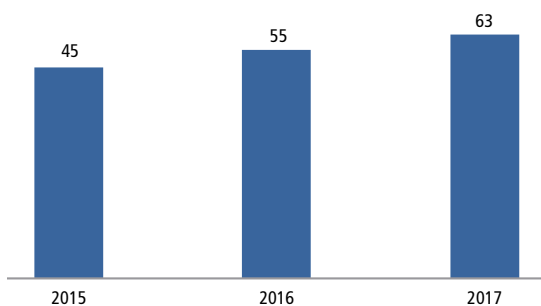
Sur base consolidée, ces actifs ont atteint l'équivalent de 1.044 milliards de dirhams, en hausse de 7,5%.

6.1.2- Risques de marché

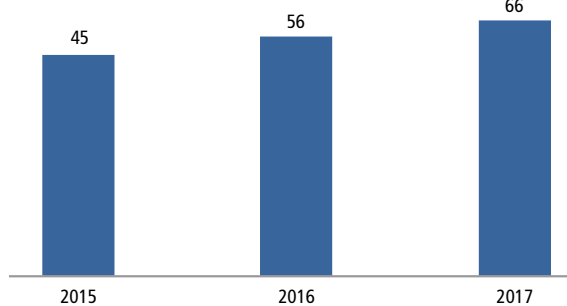
Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés à des évolutions défavorables des prix de marché. Ils recouvrent les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ainsi que le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans ce portefeuille.

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé près de 63 milliards de dirhams à fin décembre 2017 sur base sociale, marquant une hausse de 15% après celle de 23% enregistrée une année auparavant. Ils sont constitués pour l'essentiel des risques de taux.

Graphique n°104 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°105 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

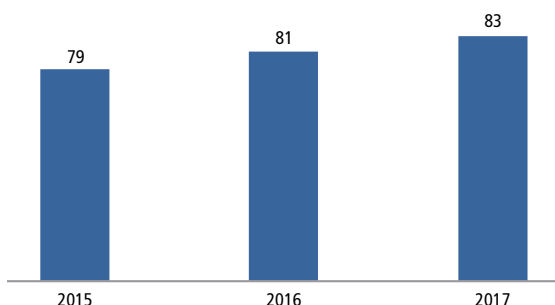
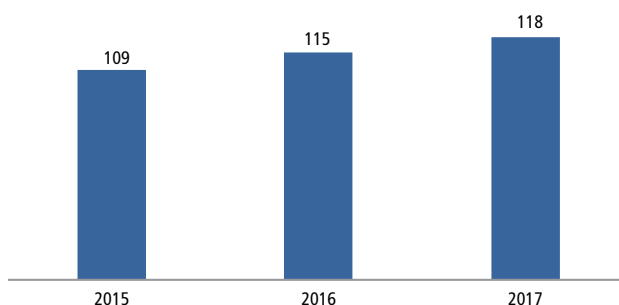


Sur base consolidée, ces expositions ont atteint 66 milliards de dirhams, en progression de 17,3%.

6.1.3- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base, selon laquelle le risque opérationnel est estimé en fonction du niveau du PNB global des banques. Elles ont totalisé à fin 2017 près de 83 milliards sur base sociale, marquant une hausse de 2%, après celle de 3,1% en 2016.

Graphique n°106 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale**Graphique n°107 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

Sur base consolidée, ces expositions ont atteint 118 milliards de dirhams, en hausse de 3%.

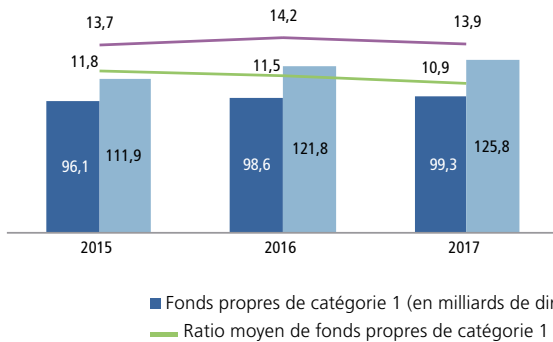
6.2- Évolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2017, le niveau des fonds propres prudentiels des banques s'est renforcé à près de 126 milliards de dirhams, soit 4 milliards de plus par rapport à 2016. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les premiers¹⁸, constitués à hauteur de 97% des fonds propres de base, ont augmenté de 730 millions de dirhams, d'une année à l'autre, pour ressortir à 99,3 milliards, résultant d'un effet partiellement compensé entre les incorporations des résultats non distribués et des opérations de prise de participations dans le capital de banques à l'étranger. Les seconds ont augmenté de plus de 3 milliards pour atteindre 26 milliards de dirhams, suite à l'émission de dettes subordonnées.

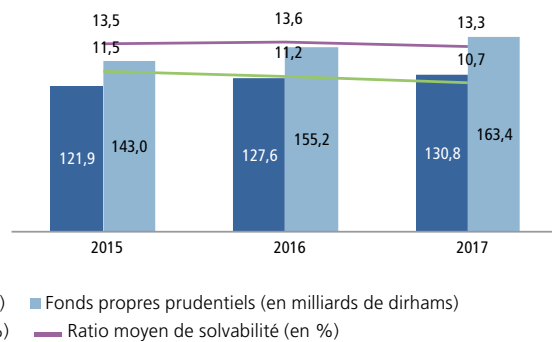
Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, a atteint 13,9%, au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation prudentielle en vigueur. Ce ratio est en baisse d'environ 40 points de base par rapport à fin 2016, en relation avec la levée progressive des dispositions transitoires accordées par Bank Al-Maghrib pour l'application totale du régime de fonds propres de Bâle III fixée à fin 2018 ainsi que l'accroissement des participations bancaires qui font l'objet de déductions des fonds propres.

¹⁸ Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

Graphique n°108 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale



Graphique n°109 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée



Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi en moyenne à 11% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 10,6% pour un minimum de 8%.

Sur base consolidée, les fonds propres prudents et de catégorie 1 des banques ont marqué des hausses respectives de 5,3% à 163 milliards de dirhams et de 2,5% à 131 milliards. Il en résulte un ratio moyen de solvabilité de 13,3% et un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 10,7%.

CHAPITRE III

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

بنك المغرب

بنك المغرب

Bank Al-Maghrif a poursuivi, au cours de 2017, ses travaux pour rehausser son cadre de régulation et de supervision, en convergence avec les standards internationaux. En conformité avec la loi bancaire promulguée en 2014, le cadre institutionnel a été complété par la promulgation des décrets régissant le Comité des Etablissements de Crédit et le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques. Quatre nouvelles circulaires ont été adoptées par le Comité des Etablissements de crédit en 2017 et ont couvert les domaines relatifs au plan de redressement de crise interne, au devoir de vigilance et au commissariat aux comptes des établissements de crédit.

Parallèlement, Bank Al-Maghrif s'est mobilisée cette année pour accompagner les banques dans l'adoption, au niveau de leurs comptes consolidés, de la norme comptable « IFRS 9 » portant sur les Instruments financiers, dès son entrée en vigueur au niveau international au 1^{er} janvier 2018. Elle a également poursuivi la préparation du chantier de réforme des règles de classification des créances, sur base sociale, en convergence avec les normes internationales.

L'année 2017 a été marquée par le démarrage de l'activité des banques participatives et ce, après la publication au bulletin officiel, des agréments de 5 banques et 3 fenêtres participatives et des circulaires de Bank Al-Maghrif validées par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) relatives aux produits de financement, dépôts d'investissement et aux conditions d'exercice des fenêtres participatives. Les travaux de l'année ont porté sur l'adoption du cadre comptable et se poursuivent pour la préparation du cadre prudentiel. La Banque a également accompagné la profession dans le cadre de l'élaboration et la validation par le CSO des contrats-types des produits participatifs avec la clientèle.

En application des dispositions de la loi bancaire, la Banque a engagé des travaux pour l'encadrement des conglomérats financiers, en coordination avec les autres régulateurs du système financier.

1 - Cadre institutionnel des établissements de crédit

En 2017, ont été publiés les décrets régissant le Comité des Etablissements de Crédit et le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, pris en application des dispositions de la loi bancaire.

1.1- Comité des Etablissements de Crédit

Le Comité des Etablissements de Crédit est régi par les dispositions des articles 25 et 26 de la loi bancaire. Celles-ci prévoient que les modalités de son fonctionnement sont fixées par décret. Ainsi, en date du 16 novembre 2017, le décret n°2-17-30 a été adopté et a abrogé celui portant n°2-06-223 du 3 juillet 2007 pris en application de la loi bancaire n°34-03.

Selon le nouveau décret, le Comité a vu sa composition et ses attributions élargies. Présidé par le wali de Bank Al-Maghrib, ce comité comprend, lorsqu'il est appelé à examiner les questions intéressant l'activité des établissements de crédit et revêtant un caractère général notamment les textes d'application de la loi 103-12 précitée, un représentant de la Banque Centrale, deux représentants du Ministère chargé des finances, deux représentants du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, un représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, un représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement (APEP) et un représentant de la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAN).

Lorsqu'il est saisi de questions à caractère individuel, la composition de ce Comité est restreinte aux seuls représentants de Bank Al-Maghrib et du Ministère chargé des finances. Ses compétences ont été étendues pour formuler un avis sur l'octroi et le retrait des agréments des associations de micro-crédit, des établissements de paiement, des banques offshore et des banques participatives.

1.2- Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques est institué en application des dispositions de l'article 108 de la loi bancaire, en remplacement de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier. Il constitue un cadre au sein duquel les autorités de régulation et de supervision du secteur financier coordonnent notamment leurs actions en matière de supervision et procèdent à l'échange, entre elles, d'expériences et d'informations sur les établissements soumis à leurs contrôles respectifs. Il tient lieu également de forum de concertation et de coordination des actions de ces autorités en lien avec la stabilité du système financier.

La composition et les modalités de fonctionnement de ce comité sont fixées par décret ainsi que par son règlement intérieur. Dans ce cadre et en date du 16 novembre 2017, le décret n°2-17-32 a été adopté et a abrogé celui portant numéro 2-06-225 du 3 juillet 2007.

Placé sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib, le Comité comprend un représentant de la Banque Centrale, deux représentants de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux et deux représentants de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale. Sa composition est élargie aux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures lorsqu'il a à traiter des questions figurant aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 108 précité.

Encadré n°5 : Missions du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques

En vertu des dispositions de l'article 108 de la loi bancaire, le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques est chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier. Il a pour missions :

- 1- de coordonner les actions de ses membres en matière de supervision des établissements soumis à leur contrôle ;
- 2- de coordonner la surveillance des organismes qui contrôlent les entités constituant un conglomérat financier ainsi que la réglementation commune applicable à ces établissements ;
- 3- de déterminer les établissements financiers revêtant un risque systémique et de coordonner la réglementation commune applicable à ces établissements ainsi que leur surveillance ;
- 4- d'analyser la situation du secteur financier et d'évaluer les risques systémiques ;
- 5- de veiller à la mise en œuvre de toutes mesures pour prévenir les risques systémiques et en atténuer les effets ;
- 6- de coordonner les actions de résolution de crises affectant les établissements soumis à leur contrôle et revêtant un risque systémique ;
- 7- de coordonner la coopération et l'échange d'informations avec les instances chargées de missions similaires à l'étranger.

Le ministre chargé des finances peut saisir le comité de coordination de toute question d'intérêt commun.

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois que nécessaire, sur convocation de son président, soit à sa propre initiative soit sur demande de l'un de ses membres. Son secrétariat est assuré par Bank Al-Maghrib.

2 - Cadre prudentiel

2.1- Texte adopté : Plan de redressement de crise interne

Les dispositions de l'article 79 de la loi bancaire prévoient que le Wali de Bank Al-Maghrib peut exiger d'un établissement de crédit présentant un profil de risque particulier ou revêtant une importance systémique, de respecter des règles prudentielles plus contraignantes et de présenter un plan de redressement de crise interne.

En application de ces dispositions, Bank Al-Maghrib a adopté une circulaire requérant des banques notamment celles d'importance systémique, la préparation d'un plan de redressement de crise interne visant à définir, dans des cas de défaillance, les solutions qu'elles comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation de sorte à limiter l'impact sur le système financier.

Cette circulaire fixe les dispositions régissant l'élaboration de ce plan ainsi que les modalités de sa présentation. Elle s'inscrit en convergence avec les standards internationaux en matière de gestion de crise notamment ceux édictés par le Conseil de la Stabilité Financière et s'insère dans la mise en place d'un cadre permettant d'assurer le traitement des défaillances des établissements de crédit.

Un plan de redressement de crise interne est défini par ladite circulaire comme un dispositif de gestion visant à arrêter les options que compte mettre en œuvre un établissement assujéti pour rétablir sa situation, en réaction à d'éventuels chocs extrêmes, de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans générer de coût supplémentaire pour l'État et le contribuable. Les éléments constitutifs dudit plan retracent :

- une description du cadre de gouvernance lié au processus de l'élaboration, de l'approbation et de la mise à jour du plan ;
- une description de l'établissement notamment ses activités fondamentales et ses fonctions critiques ;
- l'identification des scénarii de crise susceptibles de menacer la viabilité de l'établissement ;
- la définition des conditions du déclenchement du plan ainsi que les dispositifs de suivi mis en place pour détecter l'apparition de tensions ;
- la présentation des stratégies et mesures de redressement envisagées ;
- la description des actions préparatoires permettant de faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement identifiées ;
- la présentation de la stratégie de communication et d'information ;
- la fixation des informations à fournir par l'établissement de crédit à Bank Al-Maghrib en vue des travaux préparatoires à une éventuelle résolution.

Il est requis de l'organe d'administration, en tant qu'instance responsable de l'approbation du plan, de veiller à ce que l'organe de direction mette en place une structure pour l'assister dans l'élaboration du plan, sa mise à jour et sa mise en œuvre, le cas échéant.

Les établissements de crédit sont tenus d'adresser ce plan, au plus tard le 31 mai de chaque année. A titre exceptionnel, la remise du 1^{er} plan doit intervenir, le 30 septembre 2018 pour les banques revêtant une importance systémique et le 31 mai 2020 pour les autres établissements qui seront notifiés par Bank Al-Maghrib.

2.2- Textes en cours

2.2.1- Réforme de la classification des créances

Suite aux recommandations de la mission d'évaluation du secteur financier marocain effectuée conjointement par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale en 2015, portant sur l'élargissement de la définition de défaut, Bank Al-Maghrib a lancé, courant le 4^{ème} trimestre 2015, un chantier de réforme des règles de classification des créances, qui a abouti à l'élaboration d'un premier projet de circulaire soumis à la profession.

La réforme de la circulaire sur la classification des créances a introduit une nouvelle classe de risque intermédiaire, qualifiée de risques sensibles et a élargi la définition de défaut.

La nouvelle classe des créances sensibles concerne les contreparties dont les créances répondent à un ou plusieurs indicateurs de risques. Une dizaine de critères ont été identifiés pour considérer l'éligibilité d'une créance à l'inscription en watch list.

S'agissant de la définition du défaut, le projet a prévu des critères additionnels qui concernent principalement les dépassements persistants par rapport aux autorisations accordées sur les lignes de fonctionnement et les découverts, les créances ayant fait l'objet de plus de deux restructurations ou encore les projets présentant certains indicateurs de difficultés avérées.

Tenant compte du retour des banques sur ce projet, une 2^{ème} version du projet de circulaire a été établie et donné lieu à une 2^{ème} étude d'impact améliorée qui a fait ressortir des impacts différenciés selon les banques. Ces impacts proviennent principalement du nouveau critère de défaut relatif aux dépassements persistants par rapport aux lignes autorisées suivi par les multiples restructurations de crédits. S'agissant des créances sensibles, les impacts proviennent notamment des critères ayant trait à la détérioration des indicateurs financiers des contreparties et à l'absence des états de synthèse des entreprises débitrices.

Bank Al-Maghrib a invité les banques à mener un programme d'actions préparatoires à l'entrée en vigueur de la réforme, en particulier à travers la mise en place de plans d'assainissement des dépassements persistants des découverts par rapport aux lignes autorisées.

Compte tenu des impacts de la réforme et des actions préparatoires à mener par les banques, Bank Al-Maghrib a entrepris une étude pour arrêter le délai à retenir pour son entrée en vigueur.

2.2.2- Cadre prudentiel des organismes assimilés assujettis à la loi bancaire

Bank Al-Maghrib a mené des travaux pour consolider le dispositif prudentiel applicable aux organismes assimilés. Dans ce cadre, un projet de circulaire relatif à l'adaptation du cadre de solvabilité de la Caisse de Dépôt et de Gestion à son profil d'activité et de risque a été finalisé, en concertation avec cet établissement. Il sera adopté au cours de 2018.

En particulier, la Caisse de Dépôt et de Gestion est exposée à un risque d'investissement qui nécessite la mise en place d'une approche de mesure de ce risque ainsi qu'une approche pour sa couverture par des exigences en fonds propres.

Compte tenu de ces éléments, le nouveau cadre de solvabilité de la Caisse de Dépôt et de Gestion va dorénavant s'articuler en 2 composantes :

- les activités financières du groupe continueront d'être assujetties au cadre prudentiel bâlois, à l'instar des établissements de crédit, sur la base de l'exposition aux risques de crédit, de marché et opérationnel ;
- les activités non financières du groupe seront assujetties à des exigences en fonds propres en couverture du risque d'investissement, selon une démarche prospective pluriannuelle.

Le nouveau cadre de solvabilité prend en compte également les spécificités du rôle de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant qu'investisseur de long terme, notamment au niveau de la détermination des fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, deux projets de circulaire fixant les conditions spécifiques applicables aux associations de micro-crédit et aux banques offshore sont en cours d'élaboration, en application des dispositions de la loi bancaire.

2.2.3- Cadre réglementaire relatif au fonds collectif de garantie des dépôts

La loi bancaire de 2014 a institué une société chargée de la gestion des fonds de garantie des dépôts. Cette société peut également effectuer des interventions préventives dans le cadre du traitement des difficultés des établissements de crédit.

En application des dispositions de l'article 132 de la loi précitée, la Banque a élaboré en 2017 un projet de cahier des charges de la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts. Ce projet a pour objet de préciser les obligations afférentes au fonctionnement de la société gestionnaire, en lien avec ses prérogatives de gestion des fonds et de contribution au traitement des difficultés des établissements de crédit.

Ce projet prévoit aussi les règles déontologiques régissant cette société ainsi que les modalités d'échange d'informations avec Bank Al-Maghrib.

Aussi, Bank Al-Maghrib a élaboré un projet de circulaire relative aux conditions de versements des cotisations au fonds de garantie des dépôts par les établissements de crédit concernés à l'effet d'introduire un système de différenciation selon le profil de risque.

Ces textes seront adoptés en 2018, après la phase de concertation avec les parties prenantes.

2.2.4- Veille réglementaire sur les développements pruden­tiels à l'échelle internationale

Dans le cadre de son activité de veille réglementaire, Bank Al-Maghrib assure un suivi des travaux menés par le Comité de Bâle. Celui-ci a publié, le 7 décembre 2017, le dispositif Bâle III révisé, pour une application prévue à partir de janvier 2022. Cette revue vise plus particulièrement à simplifier le cadre global, restaurer la confiance dans le calcul des actifs pondérés en fonction du risque, notamment sur la base des modèles internes aux banques, et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres entre les banques.

Cet accord révisé constitue l'aboutissement d'un effort réglementaire sans précédent et qui a été largement positif pour la stabilité financière. Les principales révisions de cet accord portent sur le renforcement de la solidité et de la sensibilité aux risques des approches standards de détermination des exigences en fonds propres ainsi que sur la restriction de l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes. Pour leur part, les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale se verront appliquer une exigence additionnelle au titre de l'effet de levier en vue de réduire les externalités négatives pouvant résulter de leur défaillance¹⁹.

Cet accord couvre la révision des exigences en matière de risques de crédit, opérationnel et de marché, l'introduction d'un plancher en capital (« output floor ») et arrête les délais de mise en œuvre au niveau des pays membres du G20.

¹⁹ Au-delà de la surcharge de capital à constituer par les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale (G-SIBs) introduite par les réformes initiales du dispositif Bâle III, le Comité a prévu une exigence de levier spécifique à constituer par ces banques, en sus de l'exigence standard prévalant jusque-là. Cette exigence a été fixée à 50% de la surcharge de capital applicable à une banque d'importance systémique à l'échelle mondiale.

Encadré n°6 : Processus de transposition de Bâle III au Maroc

Bank Al-Maghrib a œuvré, dès 2010, pour la transposition du dispositif Bâle III, tout en tenant compte des spécificités du contexte économique et financier national et en favorisant une mise en application progressive et priorisée des standards internationaux.

Régime des fonds propres : la transposition du régime de fonds propres a porté sur ce qui suit :

- déploiement des critères d'éligibilité des instruments de fonds propres ;
- fixation des niveaux d'exigence de fonds propres plus élevés que ceux recommandés par le Comité de Bâle (8%, 9% et 12% pour les ratios de fonds propres de base, de catégorie 1, et de solvabilité respectivement) ;
- introduction, à des fins macro-prudentielles, du coussin de fonds propres contra-cyclique qui se situe entre 0% et 2,5% des risques pondérés.

Traitement des banques d'importance systémique : La loi bancaire de 2014 a introduit le principe de l'application de règles prudentielles plus contraignantes pour les banques d'importance systémique. A cet égard, la méthodologie de détermination de ces établissements a été définie et leur liste arrêtée et entérinée par le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques. Des travaux sont en cours, pour calibrer la surcharge de capital devant leur être appliquée ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Ratio de liquidité de court terme « LCR » : la circulaire sur le ratio de liquidité de court terme « LCR » a été publiée en 2013. L'entrée en vigueur de ce ratio a eu lieu en juillet 2015, après une période d'observation de 18 mois, au terme de laquelle des ajustements ont été apportés. A cette date, le ratio minimum à respecter par les banques a été fixé à 60% puis augmenté progressivement de 10% par an pour atteindre 100 % au 1^{er} juillet 2019.

Ratio de liquidité NFSR (Net Stable Funding Ratio) : Ce ratio de liquidité est déterminé à long terme. Il restreint les financements longs des banques aux ressources longues dont elles disposent. Bank Al-Maghrib a programmé l'examen de cette réforme en 2019.

Ratio d'effet de levier : les réflexions sur l'adoption de cette norme au niveau national ont donné lieu à la conduite d'une étude d'impact, dont les résultats ont fait ressortir un recours modéré par les banques marocaines à cette technique. La Banque a inscrit cette réforme dans son programme réglementaire de 2019.

Exigences révisées au titre des risques de crédit, marché et opérationnels : Bank Al-Maghrib a prévu d'étudier la transposabilité des nouvelles révisions apportées par le Comité de Bâle en décembre 2017 et de définir, sur cette base, une feuille de route réglementaire.

3 - Cadre comptable et de transparence financière

3.1 - Accompagnement des établissements de crédit dans l'adoption de la norme internationale « IFRS 9 »

Publiée en juillet 2014, la norme internationale IFRS 9 « Instruments financiers » vient en remplacement des principes de comptabilisation et d'information financière des actifs et passifs financiers énoncés par la norme IAS 39, ayant fait l'objet de nombreux reproches durant la crise financière, notamment en matière d'anticipation du risque de crédit.

Cette nouvelle norme introduit un nouveau modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues selon lequel les banques sont tenues de déprécier leurs créances dès l'octroi de crédit et tout au long de leur cycle de vie en fonction de leur profil de risque.

Encadré n°7 : Norme IFRS 9

En réponse à la crise financière internationale, l'International Accounting Standards Board (IASB) a remplacé la norme « IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » par la norme « IFRS 9 - Instruments financiers ».

Cette norme couvre les 3 composantes suivantes : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture.

Les réaménagements apportés par IFRS 9, qui visent à améliorer l'information des investisseurs, incluent :

- une approche unifiée pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
- un modèle unique de dépréciation pour l'ensemble des instruments financiers. Ce modèle se veut prospectif et fondé sur les « pertes attendues » ;
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Au Maroc, les établissements de crédit sont tenus, depuis 2008, d'appliquer les normes IFRS pour l'élaboration et la communication de leurs comptes consolidés en vertu des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Ces derniers ont été appelés à appliquer la norme comptable IFRS 9 à son entrée en vigueur à l'échelle internationale au 1^{er} janvier 2018.

Pour ce faire, Bank Al-Maghrib a accompagné, au cours de 2017, les banques dans l'adoption de cette norme, à travers notamment l'organisation d'ateliers de travail sur les principales thématiques de la norme et les enjeux de sa mise en application.

Une étude d'impact a été menée dans ce sens auprès des établissements de crédit concernés par la consolidation des comptes à l'effet d'adopter des mesures transitoires. A l'issue de cette étude, Bank Al-Maghrib a décidé, après échanges avec ces banques et leurs commissaires aux comptes :

- d'intégrer, au niveau des amendements du PCEC, l'exemption jusqu'à 2021 de l'application de la norme IFRS 9 aux activités d'assurances relevant d'un groupe bancaire ;
- d'accorder un délai additionnel de 2 mois pour la publication des comptes consolidés au titre du premier trimestre 2018. En parallèle, Bank Al-Maghrib a requis de soumettre la première application de la norme à la certification des commissaires aux comptes préalablement à toute publication.

Sur le plan réglementaire, la Banque a finalisé l'amendement du PCEC en conformité avec la nouvelle norme et a préparé une circulaire d'adoption qui a été soumise au début de 2018 au Comité des Etablissements de Crédit, avant sa transmission au Conseil National de la Comptabilité.

Afin d'atténuer l'incidence des impacts de la réforme comptable sur les fonds propres prudentiels, Bank Al-Maghrib examine la mise en place de dispositions transitoires qui vont permettre une absorption graduelle des impacts de la première application de cette norme.

3.2- Révision de la circulaire relative à la fonction du commissariat aux comptes des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib a procédé à la révision de la circulaire n°21/G/2006 relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit en la remplaçant par la circulaire 6/W/2017 du 24 juillet 2017 portant sur le même objet.

Les principaux apports de cette révision sont :

- **Rotation des commissaires aux comptes** : la nouvelle circulaire prévoit la possibilité d'exercer un troisième mandat pour les sociétés d'experts comptables à condition de procéder à une rotation de l'associé responsable de la conduite de la mission de commissariat aux comptes au lieu de deux mandats consécutifs prévue par la circulaire abrogée.
- **Délai de traitement des dossiers de demande d'approbation** : Pour permettre un traitement approprié de ces dossiers par Bank Al-Maghrib, le délai y afférent est ramené à 30 jours au lieu de 21 jours ouvrables à compter de la date de réception de l'ensemble des documents et renseignements requis.

Bank Al-Maghrib a également adopté la circulaire relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit, prise en application des dispositions de l'article 100 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

En vertu de cette circulaire, les diligences que les commissaires aux comptes doivent observer lors de l'exercice de leurs missions sont notamment :

- procéder à l'évaluation de la qualité du système de contrôle interne, à l'appréciation de l'organisation générale et des moyens mis en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement, compte tenu de la taille de l'établissement, de la nature de ses activités et des risques encourus ;
- vérifier que les comptes annuels de l'établissement sont élaborés dans le respect des principes comptables et des méthodes d'évaluation prescrites et qu'ils soient présentés conformément aux règles prévues en la matière ;
- porter à la connaissance de l'organe de direction, du comité d'audit et du conseil d'administration ou de surveillance, les lacunes significatives des dispositifs du contrôle interne, les anomalies et insuffisances significatives relevées dans la comptabilité, les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les postes des états de synthèse ou des états financiers et tout fait leur apparaissant délictueux dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mission ;
- s'assurer du respect, par les établissements, des dispositions prises en application des prescriptions de la loi bancaire portant sur le respect des règles prudentielles et relever dans leur rapport les ajustements qui, à leur avis, doivent être apportés aux ratios prudentiels ;
- transmettre à Bank Al-Maghrib le rapport sur les états de synthèse, le rapport d'opinion sur les états financiers consolidés, le rapport spécial sur les conventions réglementées ainsi que le rapport d'évaluation du contrôle interne dans les délais fixés par elle.

4 - Cadre de l'intégrité financière

Dans la continuité de ses efforts pour faire converger le dispositif réglementaire bancaire avec les normes internationales du Groupe d'Action Financière (GAFI) et du Comité de Bâle, Bank Al-Maghrib a procédé à la refonte de la circulaire n°2/G/2012 relative à l'obligation de vigilance des établissements de crédit.

Le nouveau texte a consacré la mise en place de l'approche par les risques en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Dans ce cadre, les établissements de crédit doivent procéder à une analyse et une évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme liés aux catégories de clients, aux pays ou zones géographiques et aux produits, services, opérations ou canaux de distribution. Des mesures de vigilance renforcées sont requises pour les risques élevés.

Il a explicitement défini les notions du bénéficiaire effectif d'une transaction bancaire, des relations d'affaires et de clients occasionnels, en convergence avec celles adoptées par le GAFI.

Encadré n°8 : Définition du bénéficiaire effectif, client occasionnel et relations d'affaires

Au sens de la nouvelle circulaire, on entend par :

Bénéficiaire effectif : Toute personne physique qui exerce, en dernier lieu, un contrôle sur le client et/ou toute personne physique pour le compte de laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée.

Client occasionnel : Celui qui :

- réalise auprès d'un établissement de crédit une opération ponctuelle que celle-ci s'effectue en une seule opération ou en plusieurs opérations apparaissant comme liées entre elles ;
- ne recourt pas de manière régulière aux services offerts par l'établissement de crédit.

Relation d'affaires : Elle est nouée lorsque l'établissement engage une relation professionnelle ou commerciale qui est censée, au moment où le contact est établi, s'inscrire dans la durée. Elle peut être régie par un contrat ou être nouée en l'absence de contrat.

La nouvelle circulaire a introduit plusieurs exigences en relation avec :

- l'identification et la connaissance des relations d'affaires et des bénéficiaires effectifs ;
- l'identification de la clientèle au titre des ouvertures de comptes depuis l'étranger ;
- les informations sur les donneurs d'ordre et les bénéficiaires devant accompagner les virements et transferts de fonds nationaux ou transfrontaliers, émis et reçus ;
- la consécration de l'obligation de vérifier si la clientèle, les donneurs d'ordre ou les bénéficiaires effectifs des opérations à exécuter ou exécutées figurent dans les listes des sanctions des instances internationales habilitées ;
- les conditions à observer par les établissements en matière de recours à des tiers pour l'identification de la clientèle et des bénéficiaires effectifs ;
- la prise en charge des risques liés aux produits, pratiques et technologies n'impliquant pas une présence physique du client ou susceptibles de favoriser l'anonymat ;
- l'entrée en relation des banques marocaines avec des correspondants bancaires étrangers.
- les mesures de vigilance à adopter au sein d'un groupe bancaire notamment en matière de mise en place d'une cartographie des risques de blanchiment et de financement du terrorisme-groupe, de convergence des dispositifs à l'échelle du groupe et de procédures d'échanges d'informations au sujet des clients communs.

Des mesures de vigilance allégées en matière d'identification ont été introduites pour les établissements de paiement pour les comptes de paiement à faible montant, dans un objectif de promotion de l'inclusion financière. Des mesures d'allègement des diligences d'identification ont

été prévues concernant les organismes marocains soumis au contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux et de l'Autorité du Contrôle d'Assurances et de Prévoyance Sociale, ainsi que les organismes publics.

5 - Travaux d'accompagnement pour le démarrage de l'activité des banques participatives

5.1- Rétrospective historique

Depuis 2004, Bank Al-Maghrib s'est engagée dans un processus préparatoire progressif visant à introduire sur le marché marocain des produits de financement participatif. Elle a entrepris de former ses agents aux principes de la Finance Participative et a adhéré, en 2007, en tant que membre observateur à l'Islamic Financial Services Board (IFSB). La même année, elle a émis une recommandation relative à l'offre des produits alternatifs (Ijara, Moucharaka et Mourabaha). En 2010, elle a agréé la première société de financement spécialisée dans la commercialisation de ces produits.

Bien que les produits alternatifs n'aient pas connu le succès escompté, cette expérience a été enrichissante puisqu'elle a permis, entre autres, de prendre conscience que la genèse et le développement d'une nouvelle activité bancaire conforme à la Charia nécessitent un ensemble de prérequis notamment la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et fiscal adapté ainsi que l'émergence d'un écosystème complet.

Cet écosystème nécessite, au plan institutionnel, une instance nationale, seule référence du système financier en matière de conformité Charia ainsi qu'une gouvernance au sein des établissements de crédit, garante de la bonne application des principes édictés concernant les produits et opérations bancaires ciblés.

En 2013, Bank Al-Maghrib est devenue membre à part entière de l'IFSB et a créé, au sein de la Direction de la Supervision Bancaire, un Département de la Régulation de la Finance Participative. Par la suite, elle a adhéré, en 2014, à l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI), dont le siège est à Bahreïn.

Sur le plan légal et institutionnel, ont été publiés, en 2014, la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, qui consacre son titre III aux banques participatives et en 2015, le Dahir portant réorganisation du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) qui a créé au sein de cette institution le Comité Charia pour la Finance Participative (CCFP).

Ce comité a pour mission d'émettre des avis concernant la conformité à la Charia des produits bancaires, d'assurance et du marché de capitaux.

5.2- Travaux d'accompagnement du démarrage des banques participatives menés en 2017

Au cours de 2017, Bank Al-Maghrib s'est mobilisée pour assurer dans les meilleures conditions possibles le démarrage de l'activité des banques et fenêtres participatives.

5.2.1- Adaptation du cadre comptable aux spécificités de la Finance Participative

Le cadre comptable et d'information financière a été adapté aux spécificités de cette nouvelle activité. Les amendements au plan comptable des établissements de crédit ont été approuvés par le Conseil National de la Comptabilité (CNC), en date du 11 juillet 2017. Ils portent sur :

- **les règles comptables et d'évaluation** : des règles spécifiques applicables aux produits participatifs Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam et aux dépôts d'investissements ont été arrêtées de même que les schémas comptables y afférents ;
- **le plan des comptes** : les huit classes du plan comptable ont été revues pour y intégrer les comptes spécifiques aux opérations de la finance participative. Le fonctionnement et le contenu desdits comptes ont été définis ;
- **les états de synthèse** : Ils ont été revus de sorte à retracer les activités de la finance participative. La structure de base de ces états a, toutefois, été maintenue pour en faire un modèle commun aux banques participatives et aux banques conventionnelles que celles-ci abritent ou pas une fenêtre participative.

5-2.2- Accompagnement dans l'élaboration des contrats bancaires participatifs

Le Dahir n°1.15.02 portant réorganisation du CSO prévoit que les contrats-types relatifs aux produits bancaires participatifs soient soumis à sa validation. Bank Al-Maghrib a œuvré au cours de 2017 à accompagner les banques participatives dans l'élaboration desdits contrats. La démarche initiée est une approche de place menée au sein du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Après examen, le Comité Charia pour la Finance Participative a formulé, en juillet 2017, un avis conforme sur la convention de compte à vue participatif et le contrat Mourabaha pour le financement de l'Immobilier. D'autres contrats ont été préparés et seront soumis à l'avis du CSO en début de 2018. Ils concernent les contrats Mourabaha et Mourabaha pour donneur d'ordre pour le financement des biens meubles et de l'automobile. Des séances de travail ont été organisées pour examiner les contrats Ijara et les contrats porteurs de cartes qui ont fait l'objet de remarques par le comité précité.

5.2.3- Accompagnement à l'adaptation du cadre régissant le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT)

Au cours de cette année, Bank Al-Maghrib a accompagné le GSIMT pour son adaptation au démarrage de l'activité des banques et fenêtres participatives. Dans ce cadre, des travaux ont été effectués pour identifier les impacts au plan institutionnel, conventionnel et opérationnel.

Des séances d'audition ont été organisées par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO), en présence de Bank Al-Maghrib et du GSIMT, à l'effet de présenter le cadre institutionnel, les modalités de fonctionnement du mécanisme de compensation et de sécurisation financière, ainsi que les propositions d'adaptation de ces derniers aux spécificités de l'activité participative.

Le CSO a émis un avis conforme sur ces modalités en date du 17 octobre 2017, dans lequel il fixe les conditions d'adhésion directe ou indirecte des établissements bancaires participatifs au GSIMT et celles relatives à la mise en place d'un fonds de garantie permanent propre aux établissements bancaires participatifs, destiné à la couverture de leur défaillance potentielle en matière de compensation, constitué à partir de leurs contributions et placé dans des instruments conformes à la Charia.

5.2.4- Autres actions d'accompagnement

La Banque a continué d'œuvrer, aux côtés des parties concernées, à la mise en place des autres prérequis nécessaires à l'éclosion d'un écosystème complet de la finance participative, notamment au plan de la fiscalité, de l'émission de certificats de sukuk, de l'assurance Takaful et du développement d'une offre de garantie des financements participatifs via la Caisse Centrale de Garantie.

Sur le plan de la fiscalité, Bank Al-Maghrib a coordonné, avec la Direction Générale des Impôts, pour définir des dispositions fiscales relatives aux produits de financement Mourabaha, Ijara et Moucharaka visant à garantir une neutralité fiscale avec les produits de financements conventionnels. Ces dispositions concernent :

- le traitement fiscal des rémunérations des dépôts d'investissement prévus dans le cadre de la finance participative.
- En matière de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :
 - la base d'imposition des opérations « Ijara Mountahiya Bitamlik » ;
 - les conditions relatives au transfert du droit de déduction sur les biens acquis dans le cadre de « Mourabaha », aux acquéreurs assujettis ;
- Le régime applicable, en matière de droits d'enregistrement, aux mutations des biens dans le cadre des opérations de « Mourabaha », « Ijara Mountahia bitamlik » ou « Moucharaka Moutanakissa ».

Sur le plan de la liquidité et du refinancement, Bank Al-Maghrib a apporté sa contribution dans le cadre des travaux du comité de pilotage inter-autorités, institué pour la préparation de l'émission de Sukuk souverains, et de la commission portant sur le projet d'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances fixant les caractéristiques techniques et modalités d'émission de Sukuk Al-Ijara. Les instruments précités visent à fournir aux institutions de la finance participative des actifs liquides ainsi que des mécanismes de refinancement compatibles avec la Charia.

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a contribué à travers le comité de pilotage, comprenant le Ministère de l'Economie et des Finances et la Caisse Centrale de Garantie, au développement des instruments de garantie adaptés à l'activité bancaire participative.

5.2.5- Cadre prudentiel participatif

Les travaux pour la finalisation du cadre prudentiel des banques participatives se sont poursuivis en 2017. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a co-organisé un séminaire régional, avec l'Islamic Financial Services Board (IFSB), portant sur la réglementation prudentielle appliquée aux banques participatives. Les expériences de plusieurs pays disposant d'une finance compatible avec la Charia ont été étudiées.

Des projets de circulaires relatives aux fonds propres, au ratio de solvabilité et au ratio de liquidité ont été élaborés afin de tenir compte des spécificités de l'activité bancaire participative, notamment en termes de produits et de risques qui en découlent. Ils seront soumis pour avis à la profession au cours de 2018.

6 - Travaux préparatoires au lancement de l'offre de services adossés à des comptes de paiement

Le cadre réglementaire régissant l'activité des établissements de paiement a été finalisé et publié au Bulletin Officiel au terme du premier trimestre 2017. Ce cadre fixe les règles du capital minimum et les conditions d'exercice de ces établissements ainsi que les modalités de présentation des services de paiement. Sa mise en place permettra d'introduire l'offre de services de paiements électroniques adossés à des comptes de paiement, favoriser le développement de services innovants, tels que le paiement mobile, et partant de promouvoir l'inclusion financière de la population.

En 2017, les travaux menés ont porté sur la préparation d'un projet de convention de compte de cantonnement que les établissements de paiement devront ouvrir auprès d'une banque agréée. Aussi, des dossiers-types de notification des agents par les établissements de paiement ont été élaborés. La circulaire relative au Relevé d'Identité Bancaire a été également révisée pour couvrir les comptes de paiement.

7 - Préparation à la mise en place d'un cadre réglementaire des conglomérats financiers

La loi bancaire de 2014 a défini la notion de conglomérats financiers et a fixé des exigences à observer par ces entités sur le plan comptable, prudentiel et de communication financière. Ces exigences seront déclinées par circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier à savoir Bank Al-Maghrib, l'Autorité de Contrôle de l'Assurance et de Prévoyance Sociale et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. La loi a également confié au Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques la responsabilité de coordonner la surveillance des organismes qui contrôlent ces entités.

Encadré n°9 : Définition de conglomérat financier

Au sens de l'article 21 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, constitue un conglomérat financier, tout groupe remplissant les trois conditions suivantes :

- être placé sous contrôle unique ou influence notable d'une entité du groupe ayant son siège social ou activité principale au Maroc ;
- deux au moins des entités du groupe doivent appartenir au secteur bancaire et/ou au secteur de l'assurance et/ou au secteur du marché des capitaux ;
- les activités financières exercées par le groupe sont significatives.

En 2017, Bank Al-Maghrib a mené des travaux de préparation en interne visant à étudier les expériences des pays ayant adopté une réglementation dans ce domaine. La banque a également étudié les exigences issues des principes du Joint Forum en matière de supervision des conglomérats financiers. Sur cette base, elle a élaboré un avant-projet de circulaire.

Encadré n°10 : Joint Forum

Le Joint Forum réunit le Comité de Bâle sur la supervision bancaire, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et l'Association internationale des superviseurs de l'assurance. Ces organismes ont publié un rapport sur les principes de la supervision des conglomérats financiers.

Ce rapport met à jour et complète les principes édictés en 1999 sur la supervision des conglomérats financiers. Ces principes couvrent 5 domaines : pouvoirs et autorité de la supervision, responsabilité de la supervision, gouvernance d'entreprise, adéquation du capital et liquidité et gestion du risque.

Pour fixer le cadre réglementaire et de supervision de ces entités, un groupe de travail comprenant les représentants des autorités de supervision du secteur financier a été constitué à l'effet de coordonner les travaux d'identification des conglomérats financiers et d'élaborer une circulaire conjointe portant sur les exigences réglementaires qui leur seront appliquées.

8 - Consultation au titre des réformes légales relatives au système financier

Au cours de 2017, Bank Al-Maghrib a contribué, dans le cadre de consultations sur les projets de lois relatifs au financement collaboratif « crowdfunding » et aux instruments financiers à terme.

8.1- Projet de loi sur le financement collaboratif « Crowdfunding »

Bank Al-Maghrib a été consultée sur le projet de loi portant sur le financement collaboratif « Crowdfunding » préparé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Encadré n°11 : Définition et principales formes de Crowdfunding

Le crowdfunding, appelé également financement collaboratif, est une technique de financement de projets utilisant l'internet comme canal de mise en relation entre les entrepreneurs porteurs de projets et les personnes souhaitant investir dans ces projets. Cette technique permet à des entrepreneurs notamment dans les domaines de la création de start-up, projets culturels, artistiques ou associatifs de lever des fonds par l'intermédiaire d'une plateforme Internet spécialisée, auprès d'un large public d'internautes, personnes physiques ou morales, sans limitation géographique.

Les plateformes d'intermédiation s'appuyant sur le principe du financement collaboratif supportent différentes formes de transactions. Les plus importantes sont :

Crowdfunding Don : consiste à donner, à titre gratuit, des fonds en faveur d'un projet, souvent associatif. Ce modèle est surtout plébiscité par les associations caritatives pour toucher un panel plus large de donateurs.

Crowdfunding Prêt : le prêt aux entrepreneurs permet un financement par les particuliers, en contrepartie d'une rémunération sous forme d'intérêts. Il peut revêtir la forme d'un prêt non rémunéré.

Equity Crowdfunding : le financement participatif en capital permet une prise de participation sous forme de parts sociales dans les entreprises financées et une rétribution financière via les dividendes et les plus-values potentielles réalisées. Ces plateformes donnent accès à l'investissement dans les PME non cotées.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale d'inclusion financière menée par les pouvoirs publics et vise plus particulièrement à faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement. Il définit les modalités de fonctionnement du Crowdfunding et en fixe les principes de base.

Le projet de loi a introduit des dispositions spécifiques visant :

- la définition des principes de base de la réglementation de l'activité de Crowdfunding notamment des obligations en matière d'information et de transparence, de gestion des flux financiers, de protection des investisseurs/prêteurs/donateurs et de vigilance.
- l'instauration d'un cadre d'agrément et de contrôle des acteurs du Crowdfunding.

8.2- Projet de loi sur la révision de la loi relative au Marché à terme d'instruments financiers

Suite à la consultation menée par le Ministère de l'Economie et des Finances, la Banque a examiné et a fait part de ses propositions quant au projet de révision de la loi n°42-12 relative au Marché à Terme d'Instruments Financiers. Ce projet vise à mettre en place un cadre légal spécifique aux instruments financiers à terme négociés de gré à gré qui sont régis, jusque-là, par le droit commun.

CHAPITRE IV

SUPERVISION BANCAIRE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

1 - Activité de supervision bancaire

Bank Al-Maghrib est chargée de la supervision de l'ensemble des établissements de crédit et organismes assimilés. À ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte les règles prudentielles et comptables, contrôle les établissements assujettis, sanctionne les infractions aux dispositions légales et réglementaires et traite les difficultés bancaires.

Suite à l'agrément de 5 nouveaux acteurs de la finance participative, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib s'est élargi en 2017 pour couvrir une population de 86 établissements de crédit et organismes assimilés, comprenant 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 32 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 9 établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

1.1 - Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de 2017, à :

- l'élargissement de l'agrément d'une société de financement spécialisée dans le financement automobile pour couvrir d'autres marques de véhicules ainsi que des véhicules d'occasion ;
- l'approbation préalable de l'acquisition par une banque marocaine de la totalité du capital d'une banque en Egypte.

Au cours de cette année, ont été également prononcées les décisions de retrait d'agrément à :

- une société de financement opérant dans l'activité de crédit à la consommation en situation de non-conformité aux exigences du capital minimum ;
- une société de transfert de fonds, dans le cadre de la phase finale du traitement de ses difficultés.

La Banque a, par ailleurs, instruit 24 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 7 banques, 15 sociétés de financement, un établissement de paiement spécialisé en matière de transfert de fonds et une association de micro-crédit.

Elle a également approuvé la nomination de 55 administrateurs et dirigeants dans 12 banques, 10 sociétés de financement, 2 établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds et une banque offshore.

1.2 - Activités de contrôle sur pièces et sur place

La surveillance des établissements assujettis repose sur la combinaison des contrôles permanents et sur place, fondés sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité de ces établissements. Ces deux types de contrôle sont complétés par des analyses intégrées du secteur bancaire, réalisées par des équipes dédiées, pour une vision transverse des risques.

Le contrôle sur documents se base sur l'examen des états comptables et prudentiels transmis par les établissements ainsi que sur leurs rapports annuels de contrôle interne et ceux émis par les commissaires aux comptes. En complément, des réunions sont régulièrement tenues avec les représentants des établissements et leurs commissaires aux comptes.

Ces rencontres se tiennent avec les dirigeants et les responsables des fonctions clés des établissements notamment les fonctions financière, de gestion et contrôle des risques, et des contrôles périodique, permanent et de conformité.

Les éléments d'appréciation du profil de risque des établissements assujettis sont reflétés sous forme de notation indiquant de façon synthétique leur situation financière et prudentielle.

Dans un environnement qui est demeuré marqué par une croissance modeste du crédit et un niveau encore élevé du risque de crédit, la Banque a assuré un suivi rapproché de la qualité des actifs et des expositions des banques aux risques de concentration et de taux d'intérêt. Elle a aussi suivi l'évolution des profils de risque de ces établissements, leur dispositif de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que leur solidité financière et prudentielle.

Au cours de cette année, une attention particulière a été réservée au suivi des risques de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, ainsi qu'aux risques liés à la cybercriminalité. Elle a engagé une réflexion sur les risques émergents liés au changement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. Aussi, la Banque est restée attentive au développement à l'international des groupes bancaires marocains.

Certains des domaines précités ont également fait l'objet de contrôles sur place à l'effet de vérifier, sur le terrain, l'adéquation et l'efficacité des dispositifs mis en place sur le plan de la gouvernance, organisationnel, procédural et des moyens humains et techniques. Cette année, la Banque a conduit 27 missions de contrôle sur place, dont 5 à caractère général. Les missions thématiques ont porté sur le processus d'octroi de crédit, la qualité des reportings réglementaires et prudentiels, le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le dispositif de gestion du risque juridique, ainsi que sur la sécurité des systèmes d'information avec un focus sur les tests d'intrusion, le plan de secours informatique et la gestion opérationnelle du Plan de Continuité d'Activité.

En préparation à la réforme de la flexibilisation du régime de change, la Banque a également mené, auprès de banques actives sur les opérations de change et les transactions en devises, des vérifications sur les dispositifs de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité en devises.

Par ailleurs, la Banque a engagé des actions de suivi des initiatives entreprises par les banques visant à développer l'offre de services digitaux à l'effet de favoriser les échanges sur les implications potentielles aux plans de la gestion des risques, de la réglementation et du contrôle.

1.2.1- Gouvernance et gestion globale des risques

Bank Al-Maghrib a continué à veiller sur la mise en œuvre par les établissements de crédit des dispositions de la circulaire portant sur le contrôle interne et de la directive relative à la gouvernance adoptées courant 2014, ainsi que des dispositions de la circulaire relative aux administrateurs ou membres indépendants de l'organe d'administration édictées en 2016.

Dans ce cadre, les superviseurs de Bank Al-Maghrib se sont attachés à analyser l'implication des organes d'administration et des comités spécialisés qui en émanent, dans la détermination des orientations stratégiques et du degré d'aversion aux risques des établissements de crédit. L'analyse a porté également sur l'articulation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein du système de gouvernance des établissements de crédit. De même, un accent particulier a été mis, au cours de 2017, sur la question du cumul de mandats des administrateurs au sein de ces établissements.

Un focus a été également porté sur le dimensionnement et l'efficacité des fonctions de contrôle (permanent, périodique, conformité, contrôle des risques).

Aussi, le processus interne de l'adéquation des fonds propres « ICAAP » et les pratiques en matière de conduite des stress tests ont fait l'objet de plusieurs réunions tenues avec les grandes banques.

1.2.2- Mise en œuvre des normes transposées de Bâle III relatives aux fonds propres et à la liquidité

Bank Al-Maghrib a continué à suivre la conformité des banques au régime de fonds propres transposé de Bâle III, adopté en 2013. À ce titre, elle s'est assurée du respect par les établissements de crédit des dispositions transitoires fixées sur la période 2014-2018. Certains établissements ont été appelés à procéder au renforcement de leur fonds propres.

Bank Al-Maghrib a veillé également au respect par les banques de la norme de liquidité de court terme transposée de Bâle III (dit LCR), dont le niveau minimum est de 80% pour l'année 2017.

1.2.3- Risques financiers

A la veille de la transition vers un régime de change plus flexible, la Banque a accordé une attention particulière au suivi des risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité notamment en devises. Outre les missions de contrôle sur place menées pour évaluer le niveau de préparation des banques à ce passage, des échanges rapprochés ont eu lieu avec les responsables en charge de la surveillance des risques de marché et des fonctions en charge de la gestion actif-passif au niveau des banques actives sur les opérations de marché. Ces échanges ont porté sur :

- la qualité des données déclarées par les banques à Bank Al-Maghrib au titre des activités de change ;
- les dispositifs de gestion Actif-Passif et de gestion de la trésorerie et la séparation entre les activités bancaires et de négociation ;
- la qualité des dispositifs du contrôle interne, de gestion des risques et leur gouvernance ;
- l'adéquation des ressources humaines au plan qualitatif et quantitatif ;
- la qualité des systèmes d'information supportant les activités de marché.

En parallèle, la Banque a entamé la revue de sa démarche de notation interne des risques de marché encourus par les banques, selon une approche visant à prendre en considération les interactions entre ces risques et les autres formes de risque (crédit, concentration, liquidité).

Afin de renforcer ses outils de suivi des risques de marché, elle a également établi un nouveau reporting réglementaire à recevoir des banques retraçant les portefeuilles détenus, les positions et les mesures de risques y afférents.

Les superviseurs ont également procédé à l'analyse du profil du risque de taux des banques et les ont invitées à renforcer leur dispositif de mesure et de gestion de ce risque.

1.2.4- Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Bank Al-Maghrib vérifie le respect, par les entités soumises à son contrôle, des obligations de la loi n°43-05 relative au blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et des dispositions de la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit.

En 2017, elle a porté une attention sur le renforcement par les établissements assujettis de leurs dispositifs internes de contrôle de la conformité et de gestion de ces risques, dans un contexte marqué par une digitalisation progressive des services financiers et une sophistication des techniques utilisées pour le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les actions menées par les superviseurs se sont appuyées sur l'analyse des réponses au questionnaire relatif au devoir de vigilance et des rapports sur le contrôle interne, renseigné annuellement par les établissements de crédit, complétée par les entretiens conduits avec les responsables de la fonction de conformité des établissements contrôlés.

En complément à l'évaluation du profil de risque individuel de chaque établissement, des études intégrées ont été réalisées pour disposer d'une vision globale et comparée des établissements de crédit et de dresser une cartographie des risques à l'échelle du secteur bancaire.

Les recommandations formulées par la Banque à l'attention des établissements de crédit, à l'issue des contrôles exercés, ont porté sur l'application de l'approche par les risques, le renforcement des dispositifs d'identification et de connaissance des relations d'affaires et des clients occasionnels, les modalités de filtrage des bases clients et des flux d'opérations ainsi que sur le dispositif de déclaration de soupçons à l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, y compris en matière de délais.

Une attention particulière a été portée à l'examen de la couverture groupe des dispositifs mis en place tant au niveau des filiales au Maroc qu'à l'étranger.

Aussi, plusieurs réunions ont été tenues en 2017 avec les banques conventionnelles, participatives et offshore, les sociétés de financement et les établissements de paiement, portant notamment sur les plans d'actions de mise en conformité aux nouvelles dispositions de la circulaire n°5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance. Des ateliers d'échange ont été également organisés sur les résultats préliminaires de l'évaluation nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et son impact sur le secteur bancaire.

Encadré n°12 : Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

À l'initiative de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, une Évaluation Nationale des Risques a été initiée avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des nouvelles recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), invitant les pays à identifier, évaluer et comprendre les risques et menaces relatifs au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme auxquels ils sont exposés et à prendre des mesures pour les prévenir et les atténuer et ce, en fonction de leur gravité.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a été chargée de piloter le groupe de travail sur les vulnérabilités du secteur financier et risques liés à l'inclusion financière.

Des actions de sensibilisation ont été organisées cette année, conjointement avec l'UTRF, pour échanger sur le processus de déclaration de soupçons et les typologies y afférentes ainsi que sur les pistes d'amélioration.

D'un autre côté, le référentiel interne de contrôle de Bank Al-Maghrib des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été revu pour refléter les nouvelles exigences de la circulaire relative aux obligations de vigilance. Dans ce cadre, la Banque a mis à jour son outil de notation au titre de la composante d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et sa méthodologie de contrôle sur place dans ce domaine. Elle a également procédé à une refonte du questionnaire relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme renseigné annuellement par les établissements de crédit.

L'année 2017 a été caractérisée, par ailleurs, par les travaux préparatoires à la mission d'évaluation mutuelle du dispositif national relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme menée par le Groupe d'Action Financière pour la région MENA (GAFIMOAN) programmée au cours du 1^{er} trimestre 2018. Dans ce cadre, la Banque a été sollicitée, au cours du 2^{ème} semestre 2017, pour fournir aux évaluateurs la documentation nécessaire et renseigner des questionnaires d'auto-évaluation par rapport aux recommandations du GAFI.

Encadré n°13 : Cadre d'évaluation mutuelle du dispositif national relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme menée par le GAFIMOAN

Dans le cadre du 2^{ème} cycle d'évaluations mutuelles des dispositifs relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le GAFIMOAN adopte des approches complémentaires visant à évaluer la conformité technique aux 40 Recommandations du GAFI et à déterminer si les systèmes mis en place par les pays en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont efficaces.

La méthodologie adoptée s'articule autour de deux axes :

- **L'évaluation de la conformité technique** porte sur les exigences liées aux 40 Recommandations du GAFI qui portent sur le cadre juridique et institutionnel du pays, ainsi que sur les pouvoirs et les procédures des autorités compétentes.
- **L'évaluation de l'efficacité** porte sur la qualité de la mise en œuvre de ces Recommandations et consiste à apprécier comment le cadre juridique et institutionnel produit les résultats escomptés.

1.2.5- Risques liés à la cybercriminalité

Le développement digital constitue une opportunité réelle pour les banques, en vue d'améliorer la relation clientèle et les services offerts en les rendant plus accessibles et plus rapides. Néanmoins, cette tendance, qui implique un recours de plus en plus important aux plateformes Web et mobile, induit un risque accru de cyber-attaques et requiert la plus grande vigilance de la part des acteurs bancaires.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a examiné les premiers rapports annuels sur l'exercice des tests d'intrusion que doivent établir les établissements de crédit, en application de la directive adoptée dans ce sens en 2016. Des plans d'actions ont été demandés à certains d'entre eux pour corriger les insuffisances identifiées. Des missions de contrôle sur place ont été également menées pour évaluer les dispositifs mis en place par certaines banques pour la maîtrise des cyber-risques et la sécurité informatique de manière plus générale.

Parallèlement, la Banque a arrêté, en application du décret n°2-15-712 fixant le dispositif de protection des systèmes d'information sensibles des Infrastructures d'importance Vitale (IIV), la liste des banques désignées en tant que telles, en coordination avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI), relevant de l'Administration de la Défense Nationale. Ces banques ont été appelées, conformément au décret précité, à identifier leurs systèmes d'information sensibles à l'effet de les soumettre à des mesures de sécurité renforcées. De même, les échanges d'information sur les incidents et alertes informatiques ont été intensifiés, avec l'appui de Bank Al-Maghrib, entre le secteur bancaire et le centre de veille, de détection et de réponses aux attaques informatiques (ma-CERT) relevant de la DGSSI.

1.2.6- Surveillance des activités bancaires transfrontalières

Avec le développement à l'étranger des 3 plus grands groupes bancaires marocains notamment au niveau du continent africain, Bank Al-Maghrib a continué d'accorder une attention soutenue à la surveillance des activités bancaires transfrontalières. Trois nouvelles conventions en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale ont été conclues, cette année, avec les Banques Centrales de la Tanzanie, du Rwanda et de la Jordanie portant le nombre de ces conventions à 12 couvrant 24 pays sur les 33 pays de présence. D'autres conventions sont en cours de discussion notamment avec la Banque Centrale d'Egypte et de la Mauritanie.

Pour la 4^{ème} année consécutive, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires susvisés ont été tenus pour examiner la situation financière et prudentielle de ces groupes, leurs stratégies et le pilotage de leurs risques notamment au vu des nouvelles exigences réglementaires au Maroc et dans les pays d'accueil. D'un autre côté, Bank Al-Maghrib a participé aux collèges de superviseurs de deux groupes bancaires français détenant des filiales au Maroc et a pris part, pour la 1^{ère} fois, au collège des superviseurs d'une banque jordanienne disposant d'une succursale au Maroc.

Parallèlement, la Banque a continué à suivre les chantiers d'harmonisation des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à travers le réseau des filiales des groupes bancaires marocains en Afrique. En particulier, le dispositif de gestion du risque de crédit doit couvrir notamment le déploiement des normes relatives à l'organisation, au schéma délégataire, au pilotage et au reporting ainsi que la mise en place de dispositifs de stress tests et de limites de concentration.

Au cours de 2017, la Banque a contribué à 2 missions de contrôle conjoint menées avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) auprès de 2 filiales de banques marocaines situées en Côte d'Ivoire.

Parallèlement, les échanges avec les autorités de supervision des pays d'accueil se sont intensifiés notamment à travers la tenue régulière de conférences téléphoniques, avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution.

1.2.7- Suite des contrôles de Bank Al-Maghrib

A l'issue des contrôles sur place et sur documents, des plans d'actions correctives ont été mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de la Banque. Ces plans d'actions font l'objet d'un suivi régulier par les superviseurs permanents.

Des sanctions ont été prononcées par la Banque pour des cas de manquements à des dispositions légales ou réglementaires. Elles ont porté sur :

- 3 sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre d'une banque, une société de financement et un établissement de paiement spécialisé en matière de transfert de fonds ;
- 7 sanctions pécuniaires prononcées à l'encontre de 4 banques et 3 établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds.

2 - Traitement des difficultés des établissements de crédit

Dans la continuité des travaux menés pour le renforcement du dispositif de traitement des difficultés des établissements de crédit, une mission d'assistance technique a été engagée avec l'appui de la Banque Mondiale, afin d'accompagner la Banque et le Ministère de l'Économie et des Finances dans la mise en place d'un cadre légal permettant la résolution bancaire.

Encadré n° 14 : Cadre international en matière de résolution bancaire

La « résolution bancaire » est définie selon les normes du Conseil de Stabilité Financière, comme un ensemble de règles juridiques, conférant à une autorité indépendante, dite autorité de résolution, le pouvoir de prendre des mesures à l'égard d'une banque en défaillance avérée ou prévisible en vue d'éviter tout impact sur la stabilité financière et de limiter le recours au financement public et ce, à travers des instruments juridiques et des moyens financiers appropriés.

Le Conseil de Stabilité Financière a arrêté la liste des attributs essentiels à la mise en place d'un régime de résolution efficace, qui devraient être transposés dans la législation en vigueur dans chaque juridiction.

Dans ce cadre, la Banque a continué à œuvrer, avec les différentes parties prenantes, à l'étude des prérequis nécessaires à la mise en place d'un cadre de la résolution répondant aux normes internationales du Conseil de Stabilité Financière. Une étude a été menée à l'effet d'examiner la compatibilité des principes internationaux dans ce domaine avec les principes de droit marocain. Le chantier s'est poursuivi par la réalisation d'études portant sur les modèles légaux, institutionnels et opérationnels de pays dotés d'un tel dispositif.

3 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

Au cours de 2017, Bank Al-Maghrib a veillé au respect, par les établissements de crédit, des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur ayant trait aux crédits immobiliers et à la consommation. Les missions de contrôle sur place conduites, à ce sujet, ont couvert également l'examen des dispositifs de traitement par les établissements de crédit des réclamations de leur clientèle ainsi que la vérification de la mise en œuvre des dispositions de l'article 503 du Code de Commerce régissant la clôture des comptes et de l'application de la clause de variabilité du taux d'intérêt.

Parallèlement, la Banque a continué à assurer le traitement des réclamations qu'elle reçoit de la clientèle des établissements de crédit et a engagé un chantier d'optimisation du cadre opérationnel afférent à cette activité.

Elle a également suivi l'activité du Centre Marocain de Médiation Bancaire.

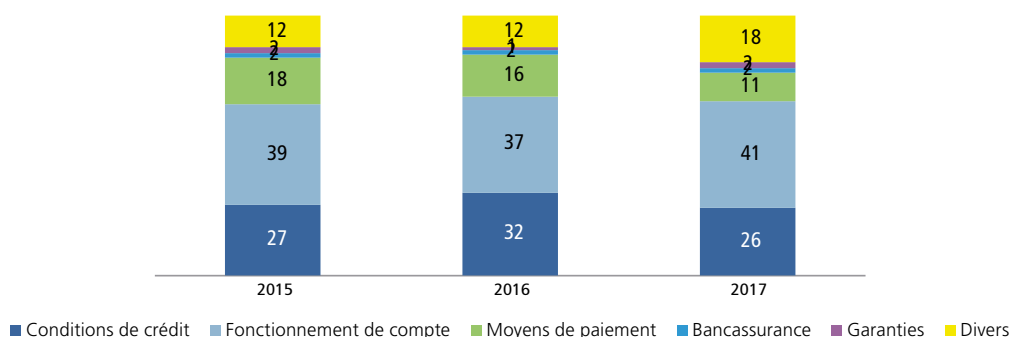
3.1- Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2017, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé au traitement de 1.356 demandes de tiers, contre 1.235 en 2016. Ces demandes sont réparties entre :

- 590 réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit, contre 540 à fin 2016 ;
- 331 demandes de recherche de comptes émanant des héritiers des personnes décédées, contre 321 ;
- 435 demandes de communication de comptes émanant des autorités judiciaires, contre 367 en 2016.

L'analyse de la typologie des réclamations montre que les doléances portant sur le fonctionnement de compte ont représenté près de 41% du total, dont plus de la moitié concerne la clôture de comptes. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 26% des réclamations reçues. Pour leur part, les réclamations portant sur les moyens de paiement, notamment sur l'utilisation des chèques, représentent 11% des réclamations reçues.

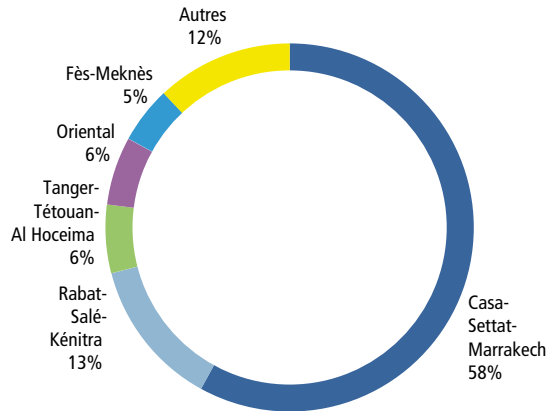
Graphique n°110 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçus par Bank Al-Maghrib



Plus de 98% des réclamations sont parvenues de la clientèle de personnes physiques.

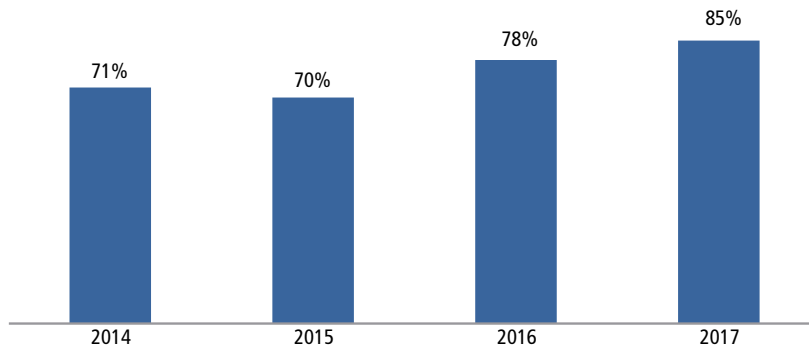
À l'instar des années précédentes, la répartition régionale des réclamations montre que la majorité des doléances provient de plaignants basés à Casablanca.

Graphique n°111 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2017



Près de 85% des réclamations ont été clôturées en faveur des plaignants, contre 78% en 2016.

Graphique n°112 : Taux de dénouement, en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit



3.2- Activité de la médiation bancaire

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Ses membres fondateurs sont Bank Al-Maghrib, l'Agence nationale de la promotion de la petite et moyenne entreprise (Maroc PME), le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement et la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit.

Il gère deux compartiments : un compartiment dit « institutionnel », dont le recours est volontaire et à titre gratuit pour les différends portant sur un montant égal ou inférieur à 1 000 000 de dirhams et un compartiment dit « conventionnel », dont le recours est payant, portant sur un montant supérieur à 1 000 000 de dirhams.

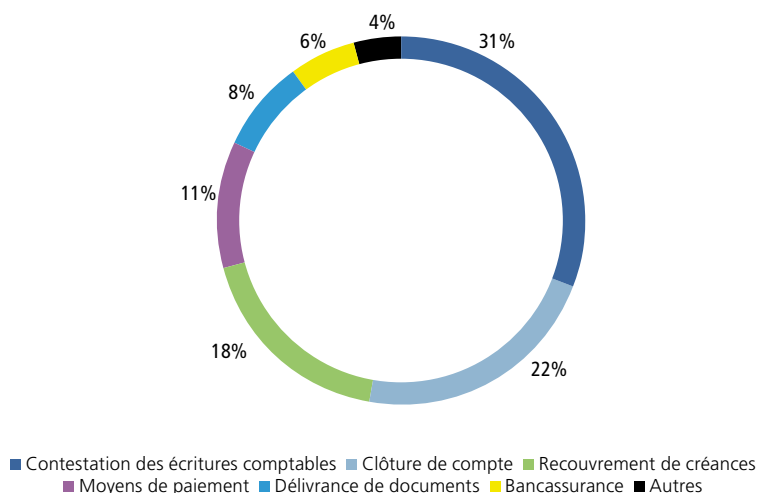
Il a pour missions :

- le règlement à l’amiable des différends pouvant naître entre, d’une part, les banques, les sociétés de financement et les associations de micro-crédit et, d’autre part, leur clientèle ;
- l’organisation de manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation ;
- la conclusion de tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue du développement de ce mode de règlement des différends.

En 2017, le Centre Marocain de Médiation Bancaire « CMMB » a reçu 412 dossiers complets, dans le cadre de la médiation institutionnelle, pour des montants de litige correspondant à près de 21 millions de dirhams. Sur ce total, 228 dossiers ont été résolus avec succès, 101 dossiers n’ont pas abouti à une médiation et 83 dossiers sont en cours de traitement.

La typologie des litiges reçus porte principalement sur les contestations des écritures comptables (31%), la clôture des comptes (22%) et le recouvrement des créances (18%), suivis des moyens de paiement (11%) et de la délivrance des documents (8%).

Graphique n°113 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2017



Les demandes de médiation bancaire sont principalement déposées par des clients personnes physiques (90%) et concernent à hauteur de 80% des opérations avec les banques et 20% des opérations avec les sociétés de financement.

Près de 52% des dossiers reçus par le CMMB sont concentrés au niveau de la région de Casablanca.

Au titre de la médiation dite « conventionnelle », le CMMB a reçu deux dossiers en 2017. La médiation proposée n’a pas été acceptée par les établissements de crédit concernés.

3.3- Diligences relatives aux activités illégales de collecte de fonds du public

En 2017, la Banque est demeurée attentive face à la prolifération et aux agissements de certaines sociétés dites de ventes pyramidales, qui collectent des fonds du public, en dehors de tout cadre réglementaire, à travers l'offre de rendements exceptionnels réalisés à partir du placement de ces fonds. Elle a instruit les cas de sociétés déclarées par les banques et a appelé ces dernières à une vigilance renforcée face aux sociétés présentant le même profil.

3.4- Risques associés à l'usage des crypto-actifs

A cours de 2017, la Banque a mis en garde le public, de concert avec le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, quant aux risques liés à l'utilisation du Bitcoin comme moyen de paiement pour l'achat de produits et services.

A cet effet, les 3 autorités ont publié conjointement un communiqué faisant ressortir les risques associés à l'utilisation des monnaies virtuelles. Ces risques portent, notamment, sur :

- l'absence de protection du consommateur ;
- la volatilité du cours de change de ces actifs contre une devise ayant cours légal ;
- leur utilisation potentielle à des fins illicites ou criminelles, notamment au titre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Encadré n° 15 : Notion de « monnaies digitales »

Le Conseil de la Stabilité Financière définit les « monnaies digitales » comme des représentations numériques de valeur, émises par des développeurs privés et généralement libellés dans leur propre unité de compte. Elles n'ont pas de contrepartie papier et n'existent que par voie électronique. Elles n'ont aucun soutien d'un gouvernement ou d'une banque.

Les régimes de « monnaies digitales » décentralisés ne sont exploités par aucune institution spécifique et sont souvent dénommés crypto-monnaies en raison de l'utilisation de techniques cryptographiques. Les « monnaies numériques » ne sont soutenues que par la confiance des utilisateurs dans ces instruments et l'attente que d'autres seront prêts à les échanger contre de la monnaie souveraine ou des biens et services.

4 - Travaux d'accompagnement à la mise en route de l'Observatoire de la TPME

L'Observatoire marocain de la TPME « OMTPE » a pour objet de centraliser les données et informations sur l'environnement des TPME au plan national et régional et d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement. Il vise à remédier au manque de données fiables et régulières sur les TPME au Maroc et à améliorer l'accès à diverses prestations de services et d'informations.

Encadré n° 16 : Membres fondateurs de l'observatoire marocain de la TPME

L'Observatoire de la TPME est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Ses membres fondateurs sont :

- Bank Al-Maghrib ;
- le Haut Commissariat au Plan
- le Ministère chargé de l'Economie et des Finances,
- le Ministère chargé de l'Industrie et du Commerce,
- le Ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance,
- la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale,
- l'Agence Nationale de la Promotion de la PME,
- le Groupement Professionnel des Banques du Maroc,
- l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale,
- la Caisse Centrale de Garantie,
- la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

En 2017, la Banque a continué à œuvrer, aux côtés de ses partenaires, à la mise en route de cet établissement. Cette année, l'Observatoire a mis en place un cadre d'échange de données avec les principaux fournisseurs de données notamment la Direction Générale des Impôts, l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale, Bank Al-Maghrib et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. La signature de ces conventions a permis à l'Observatoire la réception effective des premiers flux de données et le lancement du chantier de la constitution d'une base consolidée sur les entreprises.

Parallèlement, l'Observatoire a engagé les travaux pour la mise en place du Schéma Directeur de son système d'information et un appel d'offres pour la rédaction du cahier des charges a été lancé dans ce sens.

L'Observatoire de la TPME a également participé aux actions du groupe de travail sur les TPME du réseau mondial sur l'inclusion Financière « Alliance for Financial Inclusion AFI » qui regroupe une quarantaine de pays émergents et en développement, dans le but de mettre en place des politiques qui facilitent l'accès des TPME aux services financiers.

5 - Promotion de la finance durable

Le secteur financier s'est doté d'une feuille de route en marge de la COP22 organisée à Marrakech sous la présidence marocaine, visant son alignement aux objectifs du développement durable. Dans ce cadre, ce sujet a été régulièrement inscrit à l'ordre du jour lors des rencontres semestrielles tenues entre le Wali de Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), l'objectif étant de faire le point sur les initiatives prises dans le cadre de la feuille de route précitée.

Encadré n°17 : Feuille de route pour l'alignement du secteur financier sur les enjeux du développement durable

La feuille de route pour l'alignement du secteur financier sur les enjeux du développement durable a été coordonnée par Bank Al-Maghrib dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les régulateurs et les opérateurs du secteur financier marocain.

Celle-ci s'articule, au plan national, autour de 5 axes stratégiques couvrant la mobilisation des ressources et l'offre de produits et services durables, la gouvernance des risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, la promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable, le renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable et la transparence et la discipline de marché.

Au plan africain, et dans la lignée de l'engagement réaffirmé du Maroc pour promouvoir une coopération régionale Sud-Sud, cette feuille de route vise à favoriser l'émergence d'une finance verte à l'échelle continentale en capitalisant sur la forte implantation du secteur financier marocain en Afrique ainsi que sur la place financière marocaine « Casablanca Finance City ».

Dans ce cadre, les banques ont été encouragées à élargir leur cartographie des risques pour couvrir la dimension sociale et environnementale. Certaines d'entre elles ont enrichi leurs offres de financement par des produits destinés à réduire la consommation énergétique tant des entreprises que des ménages.

Sur le plan de la mobilisation des ressources vertes, des initiatives ont été observées portant sur l'émission d'obligations vertes, la mise en place de fonds dédiés à l'efficacité énergétique et le recours aux fonds internationaux verts, notamment le Fonds Vert pour le Climat, mis en place par l'Organisation des Nations Unies.

Les banques ont fourni des efforts de communication sur leurs actions dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale, en tant qu'entreprise et à titre d'intermédiaires financiers.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a assuré une veille sur les orientations des instances internationales en la matière notamment celles émanant du Conseil de Stabilité Financière concernant la communication.

Encadré n°18 : Orientation du Conseil de Stabilité Financière en matière de communication sur la finance durable

Le Conseil de la Stabilité Financière a lancé, à l'occasion de la COP 21, un groupe de travail sur la communication financière liée au climat (TFCD), composé de 32 membres, en charge de proposer des lignes directrices de reporting sur le risque climat en identifiant les bonnes pratiques permettant d'en améliorer la consistance, l'accessibilité, la clarté et la pertinence.

L'objectif de ce cadre informatif et volontaire est de permettre notamment aux investisseurs, organismes prêteurs, d'assurance et de couverture de prendre des décisions éclairées et aux régulateurs, d'appréhender et de mieux comprendre les risques financiers liés au climat.

Le rapport final du Conseil de la Stabilité Financière sur la communication financière liée au climat a été publié en juin 2017. Dans ce rapport, cet organisme a mis en exergue les opportunités qu'offrent ces changements climatiques pour les opérateurs économiques notamment en termes d'efficacité énergétique, de développement de nouveaux produits et services et d'émergence de nouveaux marchés. Parallèlement, ce rapport met l'accent sur les risques liés au climat :

- le risque physique lié aux changements climatiques ;
- le risque de transition vers une économie plus sobre en carbone qui induirait une dévalorisation des actifs financiers intensifs en carbone.

Le rapport recommande d'inclure la communication financière liée au climat dans les publications annuelles des organisations. Cette communication porte sur 4 domaines ayant trait à la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs en la matière.

Aussi, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs forums de discussion internationaux avec les autorités de supervision et banques centrales pour débattre de ces sujets. Il en ressort deux risques principaux qui méritent l'attention, à savoir les risques physiques et les risques de transition.

Encadré n°19 : Risques financiers liés au changement climatique

Les risques financiers liés au changement climatique se matérialisent soit par des dommages directement causés par des phénomènes météorologiques ou catastrophes naturelles, risques dits « physiques », ou par des réajustements de la valorisation des actifs détenus dans les portefeuilles des opérateurs économiques induits par la transition vers une économie bas-carbone, risques dit de « transition ».

Risques physiques : les aléas climatiques peuvent affecter le secteur bancaire via divers canaux de transmission. Au-delà des dommages directs que les banques peuvent subir et qui correspondent à un risque opérationnel, les impacts peuvent être induits par des dommages subis par leurs contreparties (entreprises et ménages) et prendre la forme de risques plus classiques auxquels les banques sont exposées, à savoir le risque de crédit, risque de marché ou risque de liquidité. L'intensité finale du risque pour les banques est liée à la disponibilité ou non d'une couverture assurantielle.

Risques de transition : ces risques résultent quant à eux des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie moins génératrice de gaz à effet de serre, en particulier lorsque ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Les secteurs, entreprises et projets d'investissement qui ne seraient pas conformes avec les orientations environnementales arrêtées pourraient voir leur viabilité financière compromise à moyen-long terme. La dévalorisation des actifs financiers liés pourrait impacter le bilan des banques et affecter la stabilité financière. Pour réduire ce risque, les banques sont appelées à tenir compte des facteurs environnementaux et sociaux pour fonder leurs décisions d'investissement ou de financement et à accompagner leurs clients dans un processus de transition graduelle et maîtrisée vers une économie bas-carbone.

Bank Al-Maghrib a également engagé un programme de renforcement des capacités internes dans ce domaine et mené des études de benchmark sur les leviers de développement d'une finance au service de la croissance durable.

Elle a effectué en 2017 une visite d'étude auprès de la Banque Centrale des Pays-Bas portant sur la Finance durable pour s'enquérir de son expérience dans ce domaine.

Bank Al-Maghrib continuera à suivre de près les débats engagés, au niveau international, sur le traitement prudentiel des actifs financiers considérés comme « verts » ou « bruns » selon leur impact sur l'environnement.

6 - Concertation avec les associations professionnelles

La Banque Centrale a organisé, en 2017, des rencontres avec les associations professionnelles, à l'effet de faire le point sur la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement les acteurs.

Avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les sujets traités ont porté en particulier sur les questions liées aux préparatifs afférents au passage au régime de change plus flexible et sur l'avancement des principales réformes réglementaires. Aussi, ont été examinés l'évolution des conditions de financement de l'économie notamment de la TPME, les sujets ayant trait à la protection du consommateur des services bancaires, à l'inclusion financière et aux systèmes de paiement. Les échanges avec la profession intègrent dorénavant la dimension relative aux enjeux de la transformation digitale et la promotion de la finance durable.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les échanges ont porté sur l'activité et la situation du secteur, la concurrence, la réglementation prudentielle ainsi que la protection de la clientèle.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM), les sujets traités ont couvert l'évolution de l'activité et des risques du secteur de micro-crédit, les réformes légale et réglementaire et les perspectives d'avenir du secteur. Le point a été fait sur l'état d'avancement du Réseau de Micro-finance solidaire regroupant 8 associations et l'adhésion des associations au Credit bureau.

7 - Coopération internationale

Durant l'année 2017, la Banque a renforcé sa coopération avec les autres Banques Centrales et les institutions financières internationales à travers l'organisation, conjointement avec ces partenaires, d'événements et séminaires au Maroc et à travers sa participation à des événements à l'étranger.

Dans ce cadre, la Banque et l'Islamic Financial Services Board (IFSB), avec le soutien de la Banque Islamique de Développement (BID), ont co-organisé, du 28 Février au 3 Mars 2017, un workshop régional portant sur la réglementation prudentielle appliquée aux banques participatives. Cet événement a connu la participation des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances et du Secrétariat Général du Gouvernement, de la Banque Islamique de Développement, de la Banque Africaine de Développement, d'autorités de régulation et de contrôle d'Afrique et du Moyen Orient, du Comité Charia pour la Finance Participative et des banques et fenêtres participatives.

Elle a également accueilli, à Casablanca, un séminaire sur la transformation digitale et la stabilité financière en zone Euro-Méditerranéenne, co-organisé avec la Banque de France et la Banque Mondiale. Ce séminaire a réuni les responsables de la supervision bancaire des pays de la Méditerranée et les représentants d'institutions internationales notamment la Banque Mondiale, l'OCDE et le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP).

Dans le domaine de la finance participative, la Direction de la Supervision Bancaire a participé en octobre de cette année au sommet et au pré-sommet de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) à Abu Dhabi. Elle a pris part également à la réunion du Global Islamic Finance and Investment Group à Londres et exposé son expérience lors d'une conférence à l'Institut du Monde Arabe de Madrid sur le thème « les institutions financières islamiques dans les transitions arabes : des pistes possibles pour le développement financier ». Elle a également participé à la 2^{ème} édition du General Council for Islamic Banks and Financial Institutions (CIBAFI)²⁰ global Forum organisé en Jordanie en mai sous le thème «Rénovation essentielle des pratiques bancaires vers une résilience et une prospérité partagée » et pris part à la réunion des banques centrales et des autorités monétaires des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OIC), organisée en Turquie.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Direction de la Supervision Bancaire a participé à la 25^{ème} assemblée générale du Groupe d'Action Financière pour la Région MENA (GAFIMOAN) ainsi qu'aux réunions de ses groupes de travail qui se sont déroulés au Koweït du 22 au 27 avril.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a continué à participer aux différents comités et groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe sur les questions en relation avec la supervision bancaire.

Dans le cadre des échanges d'expériences, Bank Al-Maghrib a reçu, au cours de cette année, une délégation de la Banque Centrale du Congo, venue s'enquérir de l'expérience marocaine dans la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts. En parallèle, deux cadres de la Direction de la Supervision Bancaire ont animé des actions de formation au profit des superviseurs de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine sur la réglementation Bâle III et la supervision basée sur les risques.

8 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

L'effectif de la DSB s'est établi, à fin décembre 2017, à 99 agents en évolution de 8% par rapport à 2016. Près des deux tiers de cet effectif est en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités du support.

²⁰ General Council for Islamic Banks and Financial Institutions est une institution internationale créée à l'initiative de la Banque Islamique de Développement dans le but de soutenir et de protéger l'industrie financière islamique. Cette institution vise à augmenter le niveau de qualification des ressources humaines de l'industrie de la finance islamique, de standardiser la formation et de fournir un service d'homologation au niveau international.

Près de 79 % de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans, 68% d'une ancienneté de plus de 5 ans et la moitié sont de genre féminin. Les agents de la Direction de la Supervision Bancaire sont à près de 75% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

La Direction de la Supervision Bancaire attache une importance primordiale à la formation continue de ses agents et ce, dans un contexte marqué par une évolution permanente des réglementations bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et formes de risques.

L'effort de formation est resté soutenu, au cours de l'année 2017, en vue notamment de renforcer les capacités des superviseurs. Près de 88% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié d'au moins d'une formation pour un total de 544 jours/homme de formation au Maroc et 93 jours/homme à l'international.

Le plan de formation a couvert, cette année, 79 actions notamment dans les domaines liés à la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers, aux risques de taux, de marché et de cybersécurité et à la réglementation prudentielle. Un focus particulier a été aussi porté sur les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Finance Participative, la résolution bancaire et le traitement des difficultés des établissements ainsi que la Finance durable.

La Direction de la Supervision Bancaire a également contribué à la formation des étudiants, en accueillant 36 stagiaires en 2017, dont 8 au titre de stages de fin d'études.

Sur le plan des outils de supervision, la Direction de la Supervision Bancaire dispose d'applications informatiques supportant les processus de la surveillance permanente et du contrôle sur place.

Encadré n°20: Applications informatiques de la supervision bancaire

BASFIM : Dispositif permettant aux superviseurs de recevoir, stocker et restituer le reporting réglementaire des établissements de crédit. Ce reporting comprend les données comptables et prudentielles.

Système de notation SANEC : outil pour la gestion d'un dossier de notation d'un établissement de crédit.

Outil GMC : Système de gestion des missions de contrôle sur place auprès des établissements de crédit et organismes assimilés et de suivi de la mise en œuvre des différentes recommandations y afférentes.

En 2017, la Banque a engagé une mission d'étude de diagnostic du système d'information en vue de sa mise à niveau. Dans ce cadre, des réunions ont été tenues avec les utilisateurs internes, avec un échantillon d'établissements assujettis ainsi qu'avec ses partenaires, pour recueillir leurs attentes.

Sur la base de ce diagnostic, un système cible sera arrêté au cours de 2018 et sera décliné en lots de projets informatiques qui feront l'objet d'une mise en œuvre.

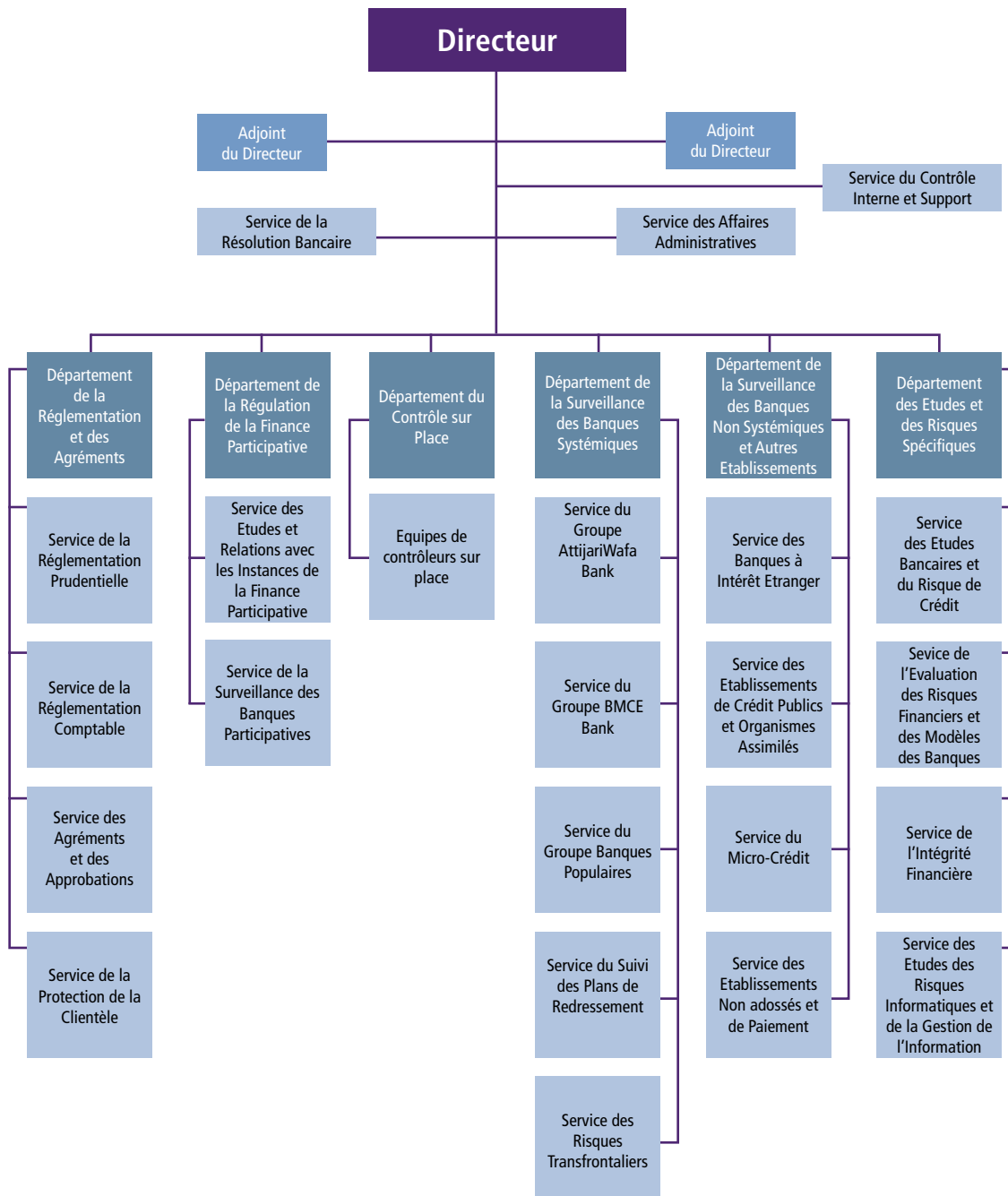
بنك المغرب

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2017

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkoutni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkoutni - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIJDA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	2, Avenue d'Alger - Rabat
CFG BANK	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMB »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
UMNIA BANK	397, Route El Jamia - Casablanca
BANK AL YOURS	162, angle Boulevard Anfa et rue Molière
BANK ASSAFA	4, rue Sanaa - Casablanca
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies – Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « CREDIT EQDOM »	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	122, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP. 20060 Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II , Lot N°3, Route de Nouaceur - Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48 - 58 Boulevard Zerktoni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktoni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
M2M SPS	20, Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFIA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Liste des Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER - BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
SOCIETE GENERALE BANQUE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCESSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCESSALE O.S BMCE)	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Lot 45 D Zone franche d'exportation, Route de Rabat - Tanger

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AMANA MICROFINANCE	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Boulevard Abdelmounen, Appt 23, 4 ^{ème} étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
ATTADAMOUNE « Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières »	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N° 1 TETOUAN
ATTAWFIK MICRO FINANCE	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI » micro-crédit	Avenue Hassan 2, Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	82, Rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen, CASABLANCA
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} étage apprt 2 - Kenitra

Liste des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite. Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4 ; Av Hassan II Rabat
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6 ^{ème} étage - Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni Espace Erreada - Casablanca
Barid Cash	202, Boulevard Roudani Casablanca
UAE Exchange Morocco	36, Boulevard El Massira Khadra, 2 ^{ème} étage - Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark, route de Nouaceur, BP 16430 - Casablanca

Autres établissements

Dénomination sociale	Adresse
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
Au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	38 732 560	38 067 956
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	145 824 047	157 534 549
. A vue	21 396 193	33 423 120
. A terme	124 427 854	124 111 429
Créances sur la clientèle	712 632 562	740 407 872
. Crédits de trésorerie et à la consommation	222 079 987	219 855 112
. Crédits à l'équipement	177 077 996	197 128 042
. Crédits immobiliers	246 182 643	256 722 413
. Autres crédits	67 291 936	66 702 305
Créances acquises par affacturage	3 811 370	4 170 298
Titres de transaction et de placement	180 874 442	200 792 905
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	92 477 388	112 324 476
. Autres titres de créance	15 358 293	17 440 073
. Titres de propriété	73 038 761	71 028 356
Autres actifs	20 231 443	20 730 643
Titres d'investissement	27 326 364	28 334 108
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	25 865 539	26 878 208
. Autres titres de créance	1 460 825	1 455 900
Titres de participation et emplois assimilés	37 321 050	45 059 665
Créances subordonnées	799 812	648 591
Immobilisations données en crédit-bail et en location	833 305	1 452 498
Immobilisations incorporelles	5 393 924	5 366 412
Immobilisations corporelles	24 978 150	28 558 035
Total de l'Actif	1 198 759 029	1 271 123 531

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17	8 442
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	93 687 199	100 190 294
. A vue	25 054 751	18 765 127
. A terme	68 632 448	81 425 167
Dépôts de la clientèle	854 080 506	901 442 364
. Comptes à vue créditeurs	511 025 522	553 292 783
. Comptes d'épargne	145 552 515	153 427 890
. Dépôts à terme	172 066 035	168 197 535
. Autres comptes créditeurs	25 436 434	26 524 156
Titres de créance émis	52 645 615	57 874 794
. Titres de créance négociables	43 521 329	48 021 003
. Emprunts obligataires	7 416 238	8 963 488
. Autres titres de créance émis	1 708 048	890 303
Autres passifs	31 595 321	31 149 307
Provisions pour risques et charges	11 311 640	12 721 355
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 213 980	3 650 801
Dettes subordonnées	34 388 647	41 478 790
Ecart de réévaluation	421	420
Réserves et primes liées au capital	73 715 910	80 493 778
Capital	25 956 933	25 864 789
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	5 907 963	5 746 793
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	45 265	-280 434
Résultat net de l'exercice (+/-)	12 257 612	10 830 037
Total du Passif	1 198 759 029	1 271 123 531

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2016	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES	236 141 431	270 470 799
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 019 250	7 314 916
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	96 783 044	114 817 620
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	47 252 580	54 698 757
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	88 947 732	91 681 468
Titres achetés à réméré	78 357	78 357
Autres titres à livrer	60 468	1 879 681
ENGAGEMENTS RECUS	78 316 188	85 000 220
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 296 486	2 765 537
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	63 378 357	71 884 614
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	9 639 797	10 322 216
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	1 548	27 853

Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	44 640 842	45 506 833
- Intérêts et charges assimilées	14 907 757	14 639 554
Marge d'intérêt	29 733 085	30 867 279
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	439 894	262 799
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	395 163	331 650
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	44 731	-68 851
+ Commissions perçues	6 970 190	7 563 719
- Commissions servies	671 645	671 764
Marge sur commissions	6 298 545	6 891 955
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 364 813	3 839 078
± Résultat des opérations sur titres de placement	1 700 457	795 194
± Résultat des opérations de change	1 773 423	2 053 116
± Résultat des opérations sur produits dérivés	16 409	171 086
Résultat des opérations de marché	7 855 102	6 858 474
+ Divers autres produits bancaires	6 354 843	3 771 486
- Diverses autres charges bancaires	2 181 854	2 353 684
PRODUIT NET BANCAIRE	48 104 452	45 966 659
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	297 247	327 054
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	510 784	991 798
- Autres charges d'exploitation non bancaire	364 054	525 086
- Charges générales d'exploitation	22 220 763	23 252 718
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	26 327 666	23 507 707
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-7 501 605	-5 127 163
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 247 363	-1 627 114
RESULTAT COURANT	17 578 698	16 753 430
RESULTAT NON COURANT	-479 923	-829 660
- Impôts sur les résultats	4 841 164	5 093 734
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 257 611	10 830 036

Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	166 946	161 081
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 864 071	6 223 877
. A vue	1 308 831	1 787 200
. A terme	3 555 240	4 436 677
Créances sur la clientèle	31 717 470	32 742 799
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 888 591	28 510 209
. Crédits à l'équipement	924 710	1 094 628
. Crédits immobiliers	1 800 093	1 987 446
. Autres crédits	1 104 076	1 150 516
Créances acquises par affacturage	4 921 187	4 075 979
Titres de transaction et de placement	1 033 537	1 330 213
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	207	
. Autres titres de créance	211	250 234
. Titres de propriété	1 033 119	1 079 979
Autres actifs	3 867 393	4 397 554
Titres d'investissement	219 127	220 906
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	219 127	220 906
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	143 671	147 828
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	57 637 077	62 183 207
Immobilisations incorporelles	790 080	772 301
Immobilisations corporelles	637 845	611 555
Total de l'Actif	105 998 404	112 867 300

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	63 800 149	62 656 075
. A vue	6 232 264	5 972 568
. A terme	57 567 885	56 683 507
Dépôts de la clientèle	9 421 202	10 957 929
. Comptes à vue créditeurs	1 122 810	928 336
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	222 573	184 848
. Autres comptes créditeurs	8 075 819	9 844 745
Titres de créance émis	11 942 089	17 335 599
. Titres de créance négociables	11 708 300	15 986 089
. Emprunts obligataires	208 436	1 327 668
. Autres titres de créance émis	25 353	21 842
Autres passifs	7 198 249	7 476 080
Provisions pour risques et charges	442 106	522 791
Provisions réglementées	12 473	13 201
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	173 028	162 887
Dettes subordonnées	962 151	1 364 537
Ecarts de réévaluation	16 957	
Réserves et primes liées au capital	4 543 715	4 721 289
Capital	3 944 106	3 965 523
Actionnaires. Capital non versé (-)	-1	-1
Report à nouveau (+/-)	1 899 109	2 026 168
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-744
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 643 059	1 665 966
Total du Passif	105 998 404	112 867 300

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	3 817 554	3 741 504
- Intérêts et charges assimilées	2 925 925	2 832 765
Marge d'intérêt	891 629	908 739
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	18 529 204	19 638 502
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	15 281 348	16 341 055
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 247 856	3 297 447
+ Commissions perçues	2 228 417	2 472 924
- Commissions servies	681 527	834 990
Marge sur commissions	1 546 890	1 637 934
± Résultat des opérations sur titres de transaction	9 854	8 417
± Résultat des opérations sur titres de placement	18 674	12 748
± Résultat des opérations de change	12 358	-10 405
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	40 886	10 760
+ Divers autres produits bancaires	129 716	129 728
- Diverses autres charges bancaires	11 063	3 089
PRODUIT NET BANCAIRE	5 845 914	5 981 519
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	13	13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	93 816	112 461
- Autres charges d'exploitation non bancaire	26 034	21 492
- Charges générales d'exploitation	2 315 102	2 376 454
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 598 607	3 696 047
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-883 666	-985 918
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-39 500	-53 051
RESULTAT COURANT	2 675 441	2 657 078
RESULTAT NON COURANT	-38 064	5 885
- Impôts sur les résultats	994 318	996 657
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 643 059	1 666 306

Annexe 10

Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	74 621	77 448
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	702 854	616 115
. A vue	655 562	566 436
. A terme	47 292	49 679
Créances sur la clientèle	28 944 508	29 704 388
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 593 408	28 141 894
. Crédits à l'équipement	451 640	630 384
. Crédits immobiliers	25 982	18 891
. Autres crédits	873 478	913 219
Créances acquises par affacturage	389 743	218 226
Titres de transaction et de placement	181 323	875
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	207	
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	181 116	875
Autres actifs	2 850 457	3 241 361
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	16 104	16 104
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	13 496 073	15 803 629
Immobilisations incorporelles	340 455	318 938
Immobilisations corporelles	372 348	356 053
Total de l'Actif	47 368 486	50 353 137

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 317 573	19 073 141
. A vue	979 267	932 456
. A terme	20 338 306	18 140 685
Dépôts de la clientèle	6 944 276	8 579 852
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	6 944 276	8 579 852
Titres de créance émis	8 020 002	11 117 344
. Titres de créance négociables	8 020 002	11 117 344
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	3 727 690	3 753 112
Provisions pour risques et charges	136 821	140 007
Provisions réglementées	12 015	12 972
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	634 011	871 285
Ecart de réévaluation	16 957	
Réserves et primes liées au capital	2 980 236	3 190 492
Capital	1 947 734	1 969 150
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	756 286	723 106
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-744
Résultat net de l'exercice (+/-)	874 873	923 420
Total du Passif	47 368 486	50 353 137

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	3 225 370	3 193 018
- Intérêts et charges assimilées	1 172 196	1 139 332
Marge d'intérêt	2 053 174	2 053 686
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 973 735	4 693 594
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 572 828	4 312 970
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	400 907	380 624
+ Commissions perçues	733 556	802 054
- Commissions servies	53 149	73 999
Marge sur commissions	680 407	728 055
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 908	443
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	17	34
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	1 925	477
+ Divers autres produits bancaires	115 668	121 883
- Diverses autres charges bancaires	9 142	2 409
PRODUIT NET BANCAIRE	3 242 939	3 282 316
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	25 377	31 223
- Autres charges d'exploitation non bancaire	9 753	1 455
- Charges générales d'exploitation	1 299 352	1 313 419
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 959 211	1 998 665
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-521 410	-526 342
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	14 354	-4 340
RESULTAT COURANT	1 452 155	1 467 983
RESULTAT NON COURANT	-99 859	-9 932
- Impôts sur les résultats	477 423	534 632
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	874 873	923 419

Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	44	47
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 530	14 515
. A vue	1 530	14 515
. A terme		
Créances sur la clientèle	43 930	36 562
. Crédits de trésorerie et à la consommation	7 060	6 512
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	14 651	12 149
. Autres crédits	22 219	17 901
Créances acquises par affacturage	152 578	186 174
Titres de transaction et de placement	211	250 234
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	211	250 234
. Titres de propriété		
Autres actifs	740 349	773 721
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	18 223	18 223
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	44 141 004	46 379 578
Immobilisations incorporelles	157 519	156 094
Immobilisations corporelles	134 488	129 356
Total de l'Actif	45 389 876	47 944 504

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 050 951	35 161 358
. A vue	3 811 557	3 073 274
. A terme	31 239 394	32 088 084
Dépôts de la clientèle	518 307	522 370
. Comptes à vue créditeurs	77 645	73 568
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	222 573	184 848
. Autres comptes créditeurs	218 089	263 954
Titres de créance émis	3 714 701	5 709 757
. Titres de créance négociables	3 688 298	4 868 745
. Emprunts obligataires	1 050	819 170
. Autres titres de créance émis	25 353	21 842
Autres passifs	2 445 995	2 649 169
Provisions pour risques et charges	169 661	198 752
Provisions réglementées	458	229
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	70 552	142 472
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 388 560	1 397 440
Capital	910 095	910 095
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	778 116	868 622
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	342 479	384 240
Total du Passif	45 389 876	47 944 504

Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	6 646	9 631
- Intérêts et charges assimilées	1 530 431	1 512 783
Marge d'intérêt	-1 523 785	-1 503 152
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 554 200	14 941 306
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 708 520	12 028 085
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 845 680	2 913 221
+ Commissions perçues	5 956	1 793
- Commissions servies	7 065	8 768
Marge sur commissions	-1 109	-6 975
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	43	-822
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	43	-822
+ Divers autres produits bancaires	3 773	3 708
- Diverses autres charges bancaires	205	231
PRODUIT NET BANCAIRE	1 324 397	1 405 749
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	3 700	5 358
- Autres charges d'exploitation non bancaire	2 131	2 466
- Charges générales d'exploitation	360 353	367 492
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	965 613	1 041 149
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-324 989	-379 780
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-42 921	-41 137
RESULTAT COURANT	597 703	620 232
RESULTAT NON COURANT	-3 909	-13 008
- Impôts sur les résultats	251 315	222 985
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	342 479	384 239

Bilan consolidé des 9 groupes bancaires Au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	53 678 953	56 685 558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	139 906 100	150 555 294
Instruments dérivés de couverture	2 938	
Actifs financiers disponibles à la vente	108 345 085	129 241 200
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	65 185 171	83 034 415
Prêts et créances sur la clientèle	923 864 382	969 201 990
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	50 881 786	47 352 372
Actifs d'impôt exigible	2 736 497	3 329 622
Actifs d'impôt différé	3 290 831	4 701 143
Comptes de régularisation et autres actifs	25 881 232	29 441 646
Actifs non courants destinés à être cédés	153 761	175 402
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 860 468	1 794 057
Immeubles de placement	8 703 072	8 619 279
Immobilisations corporelles	33 562 124	37 650 432
Immobilisations incorporelles	4 584 804	5 381 880
Ecarts d'acquisition	9 562 831	13 240 819
Total de l'actif	1 432 200 035	1 540 405 110

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	699 729	950 970
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 229 375	2 559 683
Instruments dérivés de couverture		6 008
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	134 850 799	146 524 417
Dettes envers la clientèle	972 610 584	1 038 059 267
Titres de créance émis	50 590 498	59 072 189
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	4 157 536	4 558 666
Passifs d'impôt différé	5 827 735	6 722 313
Comptes de régularisation et autres passifs	38 882 441	40 444 601
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	18 519	4 414
Provisions techniques des contrats d'assurance	29 326 380	33 720 302
Provisions	7 111 949	7 830 383
Subventions et fonds assimilés	3 402 252	3 797 968
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	35 330 488	42 346 708
Capitaux propres	146 161 750	153 807 220
Capitaux propres part du groupe	124 233 013	129 757 684
Capital et réserves liées	69 684 795	71 775 353
Réserves consolidées	39 927 720	42 324 699
Gains ou pertes latents ou différés	2 453 103	2 372 110
Résultat de l'exercice	12 167 395	13 285 521
Intérêts minoritaires	21 928 737	24 049 536
Total du passif	1 432 200 035	1 540 405 110

Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

En milliers de dirhams

	31/12/2016	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	62 722 248	65 886 478
- Intérêts et charges assimilées	20 104 063	21 222 374
MARGE D'INTERET	42 618 185	44 664 103
+ Commissions (Produits)	12 782 987	13 795 776
- Commissions (Charges)	1 617 167	1 530 188
MARGE SUR COMMISSIONS	11 165 820	12 265 588
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 259 805	6 150 112
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 209 125	2 236 745
+ Produits des autres activités	12 860 300	15 668 338
- Charges des autres activités	11 524 901	13 959 071
PRODUIT NET BANCAIRE	63 588 334	67 025 816
- Charges générales d'exploitation	28 953 549	30 954 666
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 323 646	3 579 702
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31 311 139	32 491 448
- Coût du risque	9 940 338	-9 648 371
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 370 801	22 843 077
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	207 543	115 388
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-46 171	39 022
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-31 741	-96 174
RESULTAT AVANT IMPOT	21 500 432	22 901 313
- Impôts sur les résultats	7 178 700	7 045 538
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-29 874	110
RESULTAT NET	14 291 858	15 855 885
- Intérêts minoritaires	2 124 463	2 570 364
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	12 167 395	13 285 521

Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2015	2016	2017
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	13,7	14,2	13,9
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	11,4	11,5	10,9
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,8	17,3	15,8
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,4	7,6	7,5
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,4	5,7	5,6
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	10,7	11,2	11,3
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,6	16,2	15,3
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,5	4,7	4,9
Prêts au secteur du commerce	6,4	6,4	6,7
Prêts au secteur du tourisme	1,9	1,9	1,8
Ménages	32,3	32,4	32,6
Prêts aux autres secteurs	20,9	21,5	21,8
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,8	0,8	0,9
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,1	8,6	9,5
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	72,0	68,6	70,1
Charges générales d'exploitation/PNB	49,1	49,3	50,6
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	16,1	14,5	13,7
Actifs liquides/passifs à court terme	21,2	18,6	17,3
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	7,4	4,1	7,0

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017	5
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	7
CHAPITRE I : EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE	11
1 - Evolution du paysage du secteur bancaire	13
2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	23
3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	43
4 - Activité et rentabilité des banques offshore	51
5 - Activité et rentabilité des associations de micro-créditt	54
6 - Activité et rentabilité des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	55
7 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	57
CHAPITRE II : RISQUES BANCAIRES	65
1 - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	67
2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	75
3 - Évolution des grands risques des banques	76
4 - Évolution des créances en souffrance	76
5 - Évolution de la liquidité des banques	82
6 - Évolution de la solvabilité des banques	84
CHAPITRE III : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	89
1 - Cadre institutionnel des établissements de crédit	91
2 - Cadre prudentiel	93
3 - Cadre comptable et de transparence financière	99
4 - Cadre de l'intégrité financière	101
5 - Travaux d'accompagnement pour le démarrage de l'activité des banques participatives	103
6 - Travaux préparatoires au lancement de l'offre de services adossés à des comptes de paiement	106
7 - Préparation à la mise en place d'un cadre réglementaire des conglomérats financiers	107
8 - Consultation au titre des réformes légales relatives au système financier	108

CHAPITRE IV : SUPERVISION BANCAIRE	111
1 - Activité de supervision bancaire	113
2 - Traitement des difficultés des établissements de crédit	121
3 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	121
4 - Travaux d'accompagnement à la mise en route de l'Observatoire de la TPME	126
5 - Promotion de la finance durable	127
6 - Concertation avec les associations professionnelles	130
7 - Coopération internationale	130
8 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	131
ANNEXES	
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	137
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés	138
Annexe 3 : Liste des Banques offshore	141
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	142
Annexe 5 : Liste des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	143
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	144
Annexe 7 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc	147
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de financement	148
Annexe 9 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement	150
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	151
Annexe 11 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	153
Annexe 12 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	154
Annexe 13 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	156
Annexe 14 : Bilan consolidé des 9 groupes bancaires	157
Annexe 15 : Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires	159
Annexe 16 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale	160
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n°1 : Réseau des banques et fenêtres participatives	15
Encadré n°2 : Détention des comptes bancaires- Exploitation des données de la Centrale des Comptes Bancaires (CCB)	17
Encadré n°3 : Activité et rentabilité des banques participatives	43
Encadré n°4 : Transfert de fonds de l'étranger (MTO)	56

Encadré n°5 : Missions du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques	93
Encadré n°6 : Processus de transposition de Bâle III au Maroc	98
Encadré n°7 : Norme IFRS 9	99
Encadré n°8 : Définition du bénéficiaire effectif, client occasionnel et relations d'affaires	102
Encadré n°9 : Définition de conglomérat financier	107
Encadré n°10 : Joint Forum	108
Encadré n°11 : Définition et principales formes de Crowdfunding	109
Encadré n°12 : Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	117
Encadré n°13 : Cadre d'évaluation mutuelle du dispositif national relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme menée par le GAFIMOAN	118
Encadré n° 14 : Cadre international en matière de résolution bancaire	121
Encadré n° 15 : Notion de « monnaies digitales »	125
Encadré n° 16 : Membres fondateurs de l'observatoire marocain de la TPME	126
Encadré n°17 : Feuille de route pour l'alignement du secteur financier sur les enjeux du développement durable	127
Encadré n°18 : Orientation du Conseil de Stabilité Financière en matière de communication sur la finance durable	128
Encadré n°19 : Risques financiers liés au changement climatique	129
Encadré n°20: Applications informatiques de la supervision bancaire	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	13
Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	23
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)	24
Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques	29
Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)	30
Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement	43
Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	44
Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	45
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement	47
Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	47

Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	48
Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore	51
Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore	52
Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	54
Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	55
Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée	58
Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire	15
Graphique n°2 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement	15
Graphique n°3 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en%)	16
Graphique n°4 : Evolution du nombre de comptes bancaires	17
Graphique n°5 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	18
Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc	19
Graphique n°7 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	19
Graphique n°8 : Concentration du total-actif (en %)	20
Graphique n°9 : Concentration des dépôts (en %)	21
Graphique n°10 : Concentration des crédits (en %)	21
Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2017 (en %)	21
Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2016 (en %)	21
Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	22
Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	22
Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)	24
Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	25
Graphique n°17 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	26
Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé	26
Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	27
Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	28

Graphique n°21 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	29
Graphique n°22 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	30
Graphique n°23 : Structure du passif des banques (en %)	31
Graphique n°24 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	32
Graphique n°25 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	33
Graphique n°26 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en%)	33
Graphique n°27 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	34
Graphique n°28 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	34
Graphique n°29 : Evolution des fonds propres comptables des banques	35
Graphique n°30 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	35
Graphique n°31 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°32 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°33 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°34 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°35 : Structure du produit net bancaire (en %)	38
Graphique n°36 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	40
Graphique n°37 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	40
Graphique n°38 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits	40
Graphique n°39 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	41
Graphique n°40 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	41
Graphique n°41 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	41
Graphique n°42 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	42
Graphique n°43 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	42
Graphique n°44 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	44

Graphique n°45 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	45
Graphique n°46 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)	46
Graphique n°47 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)	46
Graphique n°48 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	47
Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	49
Graphique n°50 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	49
Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	50
Graphique n°52 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	52
Graphique n°53 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	53
Graphique n°54 : Part des villes émettrices des transferts nationaux (en %)	57
Graphique n°55 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	58
Graphique n°56 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	58
Graphique n°57 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)	60
Graphique n°58 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en%)	60
Graphique n°59 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques sur base consolidée	61
Graphique n°60 : Evolution des provisions et du taux de couverture des banques sur base consolidée	61
Graphique n°61 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	61
Graphique n°62 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	62
Graphique n°63 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	63
Graphique n°64 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	63
Graphique n°65 : Evolution de la dette bancaire des ménages	67

Graphique n°66 : Evolution de la production du crédit à l’habitat et du nombre de bénéficiaires	68
Graphique n°67 : Evolution de l’encours du crédit à l’habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	69
Graphique n°68 : Ventilation de l’encours du crédit à l’habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	69
Graphique n°69 : Evolution de l’encours du crédit à l’habitat selon la durée initiale (en %)	69
Graphique n°70 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon l’âge (en %)	70
Graphique n°71 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon le revenu (en %)	70
Graphique n°72 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	71
Graphique n°73 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l’habitat (en %)	71
Graphique n°74 : Evolution de l’encours brut du crédit à la consommation	71
Graphique n°75 : Evolution de l’encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)	72
Graphique n°76 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)	72
Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l’âge (en %)	73
Graphique n°78 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l’âge et le type de crédit (en %)	73
Graphique n°79 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	74
Graphique n°80 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)	74
Graphique n°81 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	75
Graphique n°82 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale	76
Graphique n°83 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée	76
Graphique n°84 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	77
Graphique n°85 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base consolidée	77

Graphique n°86 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)	77
Graphique n°87 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	78
Graphique n°88 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	78
Graphique n°89 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	78
Graphique n°90 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)	79
Graphique n°91 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)	79
Graphique n°92 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	80
Graphique n°93 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	81
Graphique n°94 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	81
Graphique n°95 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale - 2017 (en %)	81
Graphique n°96 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	82
Graphique n°97 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)	83
Graphique n°98 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques	84
Graphique n°99 : Evolution du coefficient de liquidité à court terme (LCR) des banques	84
Graphique n°100 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	85
Graphique n°101 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	85
Graphique n°102 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	85
Graphique n°103 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	85
Graphique n°104 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale	86
Graphique n°105 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	86

Graphique n°106 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale	87
Graphique n°107 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	87
Graphique n°108 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	88
Graphique n°109 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	88
Graphique n°110 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçus par Bank Al-Maghrib	122
Graphique n°111 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2017	123
Graphique n°112 : Taux de dénouement, en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit	123
Graphique n°113 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2017	124

Dépôt légal : 2018 MO
ISBN : 978-9954
ISSN : 2509-0615

